



Penser et pratiquer le développement autrement: Une réflexion économique évolutive sur l'altermondialisme

Pascal van Griethuysen & Marcos Arruda

Juillet 2008

T

N

I

Published: Transnational Institute

Authors: Pascal van Griethuysen and Marcos Arruda

Design: Ricardo Santos

Cover photo: Pablo Lambelet de Arruda “Love results”

ISBN: 978-90-71007-27-9

CONTACTS

Transnational Institute

De Wittenstraat 25

1052 AK Amsterdam

The Netherlands

Tel: +31 20 662 66 08

Fax: +31 20 675 71 76

website: www.tni.org

Contents of this Report may be quoted or reproduced, provided that the source of information is acknowledged. TNI would like to receive a copy of the document in which this report is used or quoted.

You may stay informed of TNI publications and activities by subscribing to TNI's fortnightly e-mail newsletter. Send your request to tni@tni.org or register at www.tni.org

Amsterdam, Avril 2009

Penser et pratiquer le développement autrement:
Une réflexion économique évolutive sur
l'altermondialisme

Pascal van Griethuysen & Marcos Arruda

Juillet 2008

Résumé

Ce texte propose une réflexion sur les alternatives à l'expansion mondiale du mode de développement occidental telles que les propose le mouvement altermondialiste depuis une dizaine d'années. Sur la base d'une approche économique évolutive permettant un approfondissement conceptuel des notions de développement et de mondialisation, il envisage le potentiel de changement que représente le mouvement altermondialiste face à un itinéraire de développement mondial toujours plus soumis aux règles de la propriété et à la logique productiviste et consumériste. Tout en insistant sur la nécessité de penser et d'orienter le développement sur de nouvelles bases, il souligne les difficultés de réorienter un itinéraire de développement mondial caractérisé par la dépendance d'itinéraire, l'enfermement techno-institutionnel et l'impasse éco-sociale. Dans le cadre de cette contrainte multiple, quelques orientations stratégiques sont proposées en vue d'une transition vers un mode de développement équitable et soutenable.

Summary

This essay proposes a reflection on the alternatives to the global expansion of the Western mode of development as advanced by the alterglobalization movement in the last decade. On the basis of an evolutionary economic approach that allows us to delve into the notions of development and globalization, we seek to identify the alterglobalization movement's potential for change, considering that the global development path is growingly submitted to the rules of property and the logic of unlimited production and unlimited consumption. We insist on the need to think and redirect development upon new foundations. We underline the difficulties related to redirecting a world development characterized by path dependence, techno-institutional lock-in and eco-social impasse. In view of this manifold constraint we propose some strategic guidelines envisaging a transition towards an equitable and sustainable development path.

Sommaire

1.	Introduction	6
2.	Economie évolutive, globalisation et altermondialisme	9
2.1	Le cadre d'analyse de l'économie évolutive	9
2.2	Potentiel et actualisations des notions	11
2.3	Développement, globalisation et altermondialisme	12
3.	Une analyse économique évolutive de la globalisation	19
3.1	La propriété, fondement institutionnel de la globalisation capitaliste	19
3.2	Innovations, révolution thermo-industrielle et dynamique techno-institutionnelle	26
3.3	Les répercussions éco-sociales de l'expansion capitaliste et industrielle	31
3.4	L'expansion mondiale de la propriété	34
3.5	L'impasse éco-sociale de la mondialisation capitaliste et industrielle	40
4.	Une analyse économique évolutive de l'altermondialisme	44
4.1	L'altermondialisme	44
4.2	Une typologie des positions altermondialistes	46
4.3	La réponse du système	60
5.	Une méthodologie altermondialiste évolutive	67
5.1	Le nécessaire renversement de hiérarchie sociale	67
5.2	Verrouillage des alternatives et situation de double contrainte	69
5.3	Surmonter la double contrainte	72
5.4	Soumettre la rationalité économique à une raison éco-sociale	76
6.	Conclusion	84
	Références	88

1. Introduction

La mondialisation du mode de développement occidental, à la fois capitaliste et industriel, a conduit la société civile à réagir contre les répercussions sociales et écologiques négatives qu'elle induit. Dans les années 1990, c'est la contestation qui domine, culminant lors des manifestations de Seattle en 1999 dans un vaste mouvement qualifié d'*antimondialiste*. Rapidement, le mouvement se propose de dépasser la dynamique contestataire et d'envisager d'autres voies de développement pour la société mondiale ; c'est la naissance du mouvement *altermondialiste*, dont l'origine officielle correspond à l'organisation, en janvier 2001, du premier Forum Social Mondial (FSM) à Porto Alegre, au Brésil. Organisé en réponse et en parallèle au Forum Économique Mondial de Davos, le FSM annonce clairement son credo : « *Un autre monde est possible* ».

S'opposant « *au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par n'importe quelle forme d'impérialisme* »¹, le mouvement altermondialiste vise « *la construction d'une société planétaire centrée sur l'être humain* »². Pour ce faire, le FSM se propose d'être un espace de débat, de réflexion et d'échange sur les moyens de « *recentrer l'activité économique et l'action politique sur les nécessités de l'être humain et le respect de la nature* »³.

Le constat de la nature socialement inéquitable et écologiquement destructrice du mode de développement occidental, comme la volonté d'initier une réorientation basée sur des objectifs de justice sociale et de soutenabilité écologique ne sont pas nouveaux. On les trouvait déjà chez les tenants de l'*écodéveloppement* (Sachs 1972, 1993; Kapp 1972; Sigal 1977) dans les années 1970, période à laquelle les critiques envers le modèle occidental de développement, comme la formulation d'alternatives, apparaissent encore aujourd'hui comme les plus abouties. Or, malgré la qualité de leur analyse et la pertinence de leurs propositions, les débats, les réflexions et les expériences pratiquées dans les années 1970 n'ont pas conduit à la réorientation souhaitée. Plutôt que de conduire à la subordination des activités économiques à des considérations sociales et écologiques, les décennies qui ont suivi ont au contraire renforcé la prééminence des intérêts économiques dans les rapports humains et dans les relations entre les sociétés humaines et leurs milieux naturels.

1 Premier principe de la Charte du Forum Social Mondial (FSM 2001).

2 *Ibid.*

3 Principe 13 de la Charte du FSM (FSM 2001).

Tout s'est passé comme si les intérêts en présence ont pu non seulement contrer les stratégies de changement (à l'exemple des coups d'Etat militaires contre les régimes ayant mis en place des politiques de développement autocentré, basées notamment sur les substitutions aux importations), mais également renforcer la prédominance du modèle de développement occidental. Dans les années 1980, les principales économies occidentales (USA, Grande-Bretagne, Allemagne) s'investissent dans des *politiques* ouvertement *libérales*, dont l'impact est renforcé par les *programmes d'ajustement structurel* (PAS), les réformes institutionnelles imposées par les organisations financières internationales aux pays confrontés à la crise du surendettement⁴. Avec l'effondrement du système soviétique en 1989 disparaît le principal obstacle à l'expansion mondiale du modèle occidental, qui se concrétise, en 1995, avec la création de l'OMC, organisation consacrant pour la première fois dans l'histoire la prédominance de la logique capitaliste à l'échelle mondiale⁵.

Parmi les enseignements qu'il est possible de tirer de l'expérience de l'écodéveloppement pour notre réflexion sur l'altermondialisme, retenons ici la capacité du système établi à contrer les stratégies visant à initier des dynamiques alternatives, incompatibles avec la pérennité du système et des intérêts qu'il soutient. Un tel enseignement nous enjoint à examiner de plus près les capacités du cadre institutionnel à empêcher la réalisation d'un projet qui vise la transformation radicale de l'ordre social dont il est le garant. De fait, l'ambition affichée des altermondialistes de changer les fondements mêmes du processus de mondialisation ne peut que se heurter aux puissants intérêts qui bénéficient du système actuel et de son expansion.

De manière à étudier le potentiel du mouvement altermondialiste à initier une nouvelle orientation au développement mondial contemporain, plusieurs éléments doivent être clarifiés, correspondant à autant d'étapes de notre démarche. Tout d'abord, il convient de disposer d'une approche permettant d'analyser aussi bien

4 Reposant sur l'idéologie du libre-échange et la dérégulation des marchés, les politiques libérales et les PAS s'articulent autour d'un ensemble de principes que Williamson (1990, 1999) a regroupés sous l'appellation de *Consensus de Washington* (cf. note 61, p.38).

5 Signalons également l'instrumentalisation au profit de l'idéologie néolibérale des problématiques environnementales globales (déplétion de la couche d'ozone, perturbation anthropique du système climatique). Apparues dès les années 1980, ces problématiques ont révélé la non-viabilité de l'expansion économique industrielle et l'impérieuse nécessité d'élaborer des solutions au niveau mondial. Pourtant, c'est la globalisation du modèle de développement occidental qui a été présentée comme le remède à suivre. Ce paradoxe apparaît clairement dans le Rapport Brundtland qui préconise, en réponse au contexte de crise éco-sociale qu'il identifie correctement, une « *nouvelle ère de croissance mondiale* » (WCED 1987/1988:106). Sur ce paradoxe, voir notamment Huetting (1990) et le collectif, élaboré en réponse au Rapport Brundtland, de Goodland, Daly, El Serafy et von Droste (Goodland *et al.* 1991).

la mondialisation contemporaine que le mouvement altermondialiste. Pour ce faire, nous recourons à une approche économique évolutive, qui propose une analyse intégrée et différenciée des processus de changement socioéconomique. Appréhendant la nature complexe, multidimensionnelle et changeante des phénomènes, le cadre d'analyse de l'économie évolutive fournit des clés pour analyser la logique interne du processus de mondialisation contemporaine et appréhender ses principales conséquences économiques, sociales et écologiques. Appliqué à l'altermondialisme, ce cadre d'analyse devrait nous permettre non seulement d'évaluer le bien-fondé des critiques adressées à la mondialisation contemporaine, mais également de nous interroger sur le potentiel des stratégies préconisées par les altermondialistes à réorienter effectivement le processus de mondialisation actuel.

Notre contribution adopte une structure conforme à cette démarche. La première partie (Section 2) propose une présentation succincte de l'approche économique évolutive, et procède à une clarification terminologique des notions de développement, de mondialisation et d'altermondialisme.

Mobilisant les instruments de l'économie évolutive, la deuxième partie (Section 3) présente la mondialisation contemporaine comme la globalisation à l'échelle mondiale du « modèle de développement occidental », un mode de développement toujours plus dépendant de ses fondements capitalistes et industriels, et dont l'expansion mondiale conduit, à travers une dynamique de croissance économique, à une double impasse écologique et sociale.

Explicitant la hiérarchie de valeurs préconisée par le mouvement altermondialiste, la troisième partie (Section 4) propose un bref tour d'horizon des principales stratégies envisagées au sein de cette mouvance en vue d'une réorientation du développement mondial. Distinguant les propositions qui s'intègrent au cadre institutionnel de la mondialisation contemporaine (innovations graduelles) de celles qui visent le développement d'alternatives au cadre lui-même (innovations radicales), cette partie met l'accent sur les obstacles et les freins émanant du système mondial face à un mouvement qui vise à en inverser les priorités.

Finalement, la dernière partie (Section 5) adopte une perspective évolutive du changement social pour poser quelques jalons de réflexion en vue d'une réorientation vers un développement mondial équitable et soutenable. Rappelant la nature ouverte, non déterministe, de tout itinéraire de développement, quelques réflexions sont alors proposées en guise de conclusion.

2. Economie évolutive, globalisation et altermondialisme

Appréhender l'enjeu alternatif nécessite de disposer d'une approche permettant d'identifier et d'analyser aussi bien les éléments les plus représentatifs du mode de développement contemporain, incriminé par les altermondialistes, que les fondements et les modalités de développement alternatif. Or, les critères d'appréciation et d'évaluation émanant des tenants ou des opposants à la globalisation, issus de cadres de référence opposés, s'avèrent dans la plupart des cas mutuellement exclusifs. Dès lors, le premier enjeu de notre démarche consiste à présenter un instrument d'analyse permettant de situer des critères d'appréciation, des jugements de valeurs et des méthodes d'analyse que tout semble opposer au sein d'un ensemble cognitif cohérent.

En épistémologie des sciences, tel est l'enjeu du paradigme scientifique évolutif en regard du paradigme mécaniste issu de la physique newtonienne et de la philosophie cartésienne⁶. Issue du paradigme évolutif, proposant une analyse différenciée mais intégrée des facteurs communs à tout système socioéconomique, l'économie évolutive constitue, selon nous, un instrument adapté à notre problématique.

2.1 LE CADRE D'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE ÉVOLUTIVE

L'économie évolutive se démarque de l'économie conventionnelle par le fait qu'elle rejette la pertinence d'une analogie mécaniste (à l'instar du modèle de l'équilibre général, référence théorique de l'économie néoclassique) et ancre son épistémologie heuristique sur une vision évolutive du monde, selon laquelle le monde, résultant de l'interaction d'innombrables processus de changement, est en évolution permanente, en perpétuel devenir (Buican 1997). Partageant avec d'autres disciplines scientifiques une perspective évolutive, l'économie évolutive s'en différencie par la reconnaissance

6 Conceptualisé dès l'Antiquité de la civilisation occidentale et réactualisé au XIXe siècle par l'évolutionnisme darwinien et la philosophie pragmatique, présentant de nombreuses similitudes avec les cosmogonies des peuples du monde, le paradigme évolutif offre une alternative à la vision mécaniste du monde, où les situations antagonistes requièrent une description et une explication distinctes, séparées, voire opposées. Au sein du paradigme évolutif, c'est à travers la synthèse des éléments antagonistes au sein d'une conceptualisation intégrative qu'il est possible de dépasser les antagonismes. Comme le relève Edgar Morin (1990:72) «*[L]es alternatives classiques perdent leur caractère absolu, ou plutôt changent de caractère : au «ou bien/ou bien» se substitue à la fois un «ni/ni» et un «et/et».*». La synthèse constitue alors une étape vers la compréhension d'une unité essentielle, à l'instar du concept de *température* qui intègre en un tout cohérent les notions de *froid* et de *chaud*.

explicite de la spécificité des relations sociales et économiques. Cette spécificité tient au fait que le système économique est en relation continue avec son milieu naturel et son contexte socioculturel, et que les modalités de ces relations sont définies par les institutions.

Par *institutions*, l'économie évolutive, s'inscrivant dans la lignée de l'économie institutionnelle critique⁷, entend les différents *processus sociaux qui assurent le maintien dans le temps d'une société* : habitudes et valeurs sociales, modes de penser et d'agir, règles sociales et juridiques, autant de modalités sociales qui déterminent les champs du possible ou du permis au sein duquel les différents membres de la structure sociale peuvent et doivent se comporter, ainsi que les sanctions appliquées aux contrevenants⁸. L'ensemble des arrangements institutionnels existant à un moment donné dans une société constitue son *cadre institutionnel*. Ce cadre institutionnel détermine le type de relations sociales qu'il est possible d'avoir, et réglemente également les relations Homme-Nature à travers de multiples droits et devoirs relatifs à l'accès, à l'usage et à l'exploitation des biens et services fournis par le milieu naturel⁹.

7 Inspiré de la philosophie pragmatique et de l'évolutionnisme darwinien, le mouvement institutionnaliste s'est développé aux États-Unis dès les années 1890, avec notamment la publication en 1898 de l'article de Thorstein Veblen (1857-1929) « *Why Is Economics Not an Evolutionary Science ?* ». Au sein de l'économie contemporaine, on constate un regain d'intérêt pour les perspectives institutionnelles depuis la fin des années 1980. Deux principaux courants devraient cependant être distingués (Bush & Tool 2001). D'une part, la *nouvelle économie institutionnelle* (Williamson, Schotter, North, etc.), qui étudie les institutions dans un cadre d'analyse hérité de l'économie néoclassique. D'autre part, le *néoinstitutionnalisme* (Hodgson, Dopfer, Witt, Day, etc.), qui perpétue un institutionnalisme critique notamment à l'égard de l'économie néoclassique.

8 Le fonctionnement, l'application et l'opérationnalisation des institutions requièrent l'existence et l'action de structures sociales spécialisées, *i.e.* d'*organisations*. C'est pourquoi le terme d'institution utilisé au sens large désigne parfois des organisations. Pourtant, comme le relève Bromley (1989:43) « *organizations are best thought of not as being institutions, but as being defined by institutions* ». Par exemple, alors que la Banque Mondiale et le FMI sont souvent appelées les institutions de Bretton Woods, elles constituent en fait les principales organisations en charge de l'opérationnalisation du système financier institué en 1944.

9 Si, du point de vue socioculturel, les relations sociales et les relations avec le milieu naturel sont définies par les conditions institutionnelles, ce sont les *technologies* qui déterminent, sur le plan biophysique, les caractéristiques qualitatives et quantitatives des interactions Homme-Nature (type et quantité de ressources exploitées et/ou produites, ainsi que des déchets créés). L'influence conjointe qu'exercent les technologies et les institutions sur l'exploitation des ressources est centrale dans la perspective économique évolutive, ainsi que le relève Steppacher (1983:49) : « *Le mode et l'étendue de l'exploitation des ressources dépendent des technologies disponibles, des institutions réglant l'accès aux ressources ainsi que des systèmes de prise de décisions dont la rationalité influe sur le mode d'exploitation des ressources. De son côté, le mode d'utilisation des ressources est conditionné par les modes de penser et d'agir culturellement déterminés...* »

En définissant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, le cadre institutionnel opère une sélection permanente au sein de la société, favorisant certains comportements sociaux (ou les rendant obligatoires) et décourageant (ou interdisant) d'autres. Cette *sélection culturelle*, que John Commons appelait la « sélection artificielle » (Commons 1934), se réfère à l'arbitrage opéré par la collectivité entre différentes options sociales. Elle ne se limite pas à restreindre certains comportements ou interdire certains projets, car elle rend également possible la réalisation d'objectifs individuels et collectifs qui, sinon, n'auraient pu être actualisés¹⁰.

Dès lors, afin d'évaluer le potentiel du mouvement altermondialiste à établir les bases d'une mondialisation humaniste et respectueuse de l'environnement, une analyse évolutive des critères de sélection culturelle semble requise. Cependant, compte tenu de l'ampleur du champ couvert par une telle analyse, nous nous limiterons à identifier et évaluer la compatibilité entre, d'une part, les critères de sélection internes au processus de mondialisation contemporain et, d'autre part les critères de sélection et d'orientation sociale proposés par le mouvement altermondialiste. Cette approche nous conduira à distinguer deux types de rationalités sociales, la rationalité économique singulière de l'économie capitaliste, d'une part, et la diversité des raisons éco-sociales non capitalistes, d'autre part. Mais, avant de procéder à une telle analyse, il convient de définir le plus clairement possible les notions auxquelles nous allons recourir.

2.2 POTENTIEL ET ACTUALISATIONS DES NOTIONS

Issue d'une vision évolutive du monde, l'approche évolutive s'efforce d'identifier des principes communs à l'ensemble des processus évolutifs tout en insistant sur le fait que chaque processus particulier présente des caractéristiques singulières et irréductibles. Cette *double nature*, à la fois *universelle et spécifique*, des processus évolutifs se retrouve dans les notions utilisées pour rendre compte des phénomènes socioéconomiques. Ainsi, les notions économiques de biens ou de besoins expriment des éléments communs à toute société humaine (aspect universel), mais elles font également référence à des réalités très différentes selon le type de société considérée, les valeurs culturelles qui la caractérisent et le milieu naturel dans lequel

¹⁰ La reconnaissance de la nature émancipatoire des institutions –le fait qu'elle ouvre des possibilités nouvelles à certains acteurs– différencie l'économie institutionnelle critique de l'interprétation néo-classique des institutions qui insiste sur la nature limitative des institutions, à travers les contraintes institutionnelles auxquelles sont soumises les comportements individuels. Parmi les représentants de l'institutionnalisme critique contemporain, Daniel Bromley (1989:38) insiste sur la nature duale des institutions : "*Daily life is replete with rules that are both positive and negative sanctions concerning behavior. (...) [T]heir reciprocal nature insures that restraint for one is liberation for another.*"

elle évolue (aspect spécifique). Il en est de même des notions de développement, de mondialisation et d'altermondialisme, notions dont le sens n'est en rien arrêté, leur signification dépendant aussi bien des caractéristiques du contexte observé que de la perspective adoptée par l'observateur.

Pour appréhender de manière différenciée le sens universel et les significations spécifiques de ces notions, nous suivons Rolf Steppacher, économiste du développement, qui propose de distinguer entre la *potentialité* des notions et les *actualisations* des notions (Steppacher 1996)¹¹. Cette distinction permet sinon d'éviter, du moins de réduire le danger de projeter l'actualisation d'une notion sur une autre, en négligeant les spécificités irréductibles qui caractérisent des contextes différents. Ce danger est réel en science économique, car l'approche économique conventionnelle repose sur une modélisation très abstraite de la réalité, basée sur des postulats théoriques qui sont le plus souvent supposés universels, alors qu'ils sont caractéristiques d'un système de valeur et de pratiques culturellement et historiquement spécifiques¹². Cette projection se retrouve fréquemment dans les analyses économiques conventionnelles de la mondialisation et du commerce international, phénomènes supposés conduire au bien-être général, alors qu'ils n'ont jusqu'ici démontré que leur capacité à procurer pendant un temps limité le confort matériel à une minorité.

2.3 DÉVELOPPEMENT, GLOBALISATION ET ALTERMONDIALISME

Parmi les notions qui s'avèrent essentielles pour la prise en compte adéquate de notre problématique, les notions de développement, de mondialisation, de globalisation et d'altermondialisme requièrent une clarification terminologique.

11 Steppacher montre la complexité des rapports entre la potentialité d'une notion et ses formes actualisées. En effet, la richesse d'un potentiel ne devient lisible que dans ses formes actualisées, et la spécificité d'une forme actualisée n'apparaît que par rapport au potentiel ou par rapport à d'autres formes actualisées (Steppacher 1996:40). D'où un double risque : si un discours ne se réfère qu'au potentiel d'une notion, ses termes n'ont pas de sens, car ils sont dépourvus de tout contexte et de toute perspective ; en outre, si ce discours transfère des actualisations d'un contexte à un autre, il risque de devenir ethnocentrique ou impérialiste (*ibid*).

12 Ainsi, le danger est que « les économistes confondent leurs notions actualisées avec des notions universelles, c'est-à-dire avec la potentialité de ces notions, et qu'ils projettent ainsi de manière *ethnocentrique* un ensemble de valeurs capitalistes, mais idéalisées, sur d'autres contextes culturels de la planète, ou même sur l'ensemble de ceux-ci. » (Steppacher 1996:50, italiques d'origine).

2.3.1 Développement et croissance économique

Définir le développement n'est pas chose aisée, tant cette notion est historiquement connotée avec la dynamique d'expansion économique, militaire, politique et culturelle initiée et diffusée à travers le monde par la civilisation occidentale. Pourtant, le *modèle autoproclamé du développement occidental* ne constitue qu'une actualisation particulière, historiquement et culturellement spécifique, de la notion de développement, et d'autres interprétations, d'autres visions et d'autres itinéraires de développement apparaissent, au moins en principe, possibles. Pour les envisager, et conformément à une méthodologie évolutive, il convient de se référer à une définition plus générale du développement, comme celle proposée en 1938 par John Dewey (1859-1952), l'un des plus illustres représentants de la philosophie pragmatique américaine. Pour Dewey, le développement d'un système (qu'il s'agisse d'une personne, d'une collectivité ou d'une entreprise) correspond à *l'actualisation de potentialités*, c'est-à-dire à la réalisation de capacités encore inexploitées. Or, comme le relève Dewey, l'actualisation résulte d'un processus d'interaction permanente entre le système et son milieu. En outre, le processus d'actualisation conduit souvent un système à acquérir de nouvelles propriétés, le dotant de nouvelles potentialités de développement¹³. Dès lors, le développement fait référence à un processus d'interaction circulaire et cumulative entre les potentialités d'un système ouvert et celles de son milieu, l'un et l'autre évoluant de concert¹⁴.

Pour appréhender la diversité des conceptions et des itinéraires de développement socioéconomiques possibles (la potentialité de la notion de développement socioéconomique), nous proposons de définir le *développement* comme un *processus d'actualisation, au sein d'un contexte écologique et culturel donné, des potentialités humaines, individuelles et collectives, à travers la réalisation d'objectifs socialement définis*. Cette définition préliminaire, encore abstraite, ne présume pas de la finalité du développement, ni de la manière (par qui et comment) les objectifs sociaux sont définis ; elle ne présume pas du fait que l'itinéraire entrepris est équitable ou non, soutenable ou non; elle inclut les itinéraires orientés par des objectifs endogènes (comme le développement autocentré) et exogènes (comme le développement imposé), tout itinéraire de développement réel étant guidé par une combinaison de facteurs endogènes et exogènes¹⁵.

—

13 Un itinéraire opposé, *involutif*, où l'actualisation de certaines potentialités conduit à la réduction des possibilités de développement ultérieur, est également possible.

14 Cette définition est une reconstruction de la pensée de Dewey sur la base de la présentation de son œuvre faite par Michel Renault (Renault 1997:40ss).

15 Arruda (2006a:151ss), en partant de la définition proposée en 1979 par Albert Tévoédjrè, « le déve-

Si elle est acceptée, une telle définition met en évidence que ce n'est pas une signification universelle du développement qui est incriminée par les critiques du développement ou de la mondialisation, mais bien la forme actualisée, historiquement spécifique, du mode de développement initié par la civilisation occidentale. Cette définition nous semble alors permettre d'aller au-delà du débat opposant les « critiques du développement », qui réduisent la notion de développement à une actualisation historiquement spécifique (le développement occidental) et les « partisans du développement », qui insistent sur la richesse de cette notion et l'intérêt de s'y référer pour le futur (ce que proposent les « anti-développement » en se référant au concept d'« après-développement »)¹⁶.

Corollaire de cette définition universelle, c'est à travers l'analyse différenciée des valeurs et des objectifs sociaux qui guident l'orientation des potentialités humaines qu'il est possible de distinguer différents itinéraires de développement, étant entendu que *chaque mode de développement privilégie l'actualisation de certaines potentialités humaines au détriment d'autres*. Pour la suite de cet article, nous allons parler du *mode de développement dominant* pour nous référer au mode d'expansion capitaliste et industriel caractéristique de la dynamique mondiale initiée par la civilisation occidentale et de *modes de développement alternatifs* pour appréhender les diverses tentatives d'orienter les activités humaines vers la réalisation des potentialités humaines de chacun (le bien commun) dans le respect des processus naturels (la soutenabilité écologique). En ce sens, notre réflexion sur l'altermondialisme constitue effectivement un questionnement sur les alternatives au mode de développement dominant.

2.3.2 Mondialisation et globalisation

La *mondialisation*, définie de manière universelle, correspond à un processus d'interaction des sociétés au niveau mondial (Laszlo 1987). Lors de ce processus d'interaction, les flux produits par les sociétés humaines –flux de personnes, de biens, d'information, etc.– transcendent les frontières nationales et entrent en interaction avec les flux produits par d'autres sociétés nationales (Laszlo 1987). Pour

loppement (...) est tout ce qui favorise en nous la satisfaction de tous les besoins essentiels, y compris ceux de la raison et, donc, de l'esprit » propose une analyse comparée entre le « développement » exogène, orienté de l'extérieur sur la consommation matérielle, et le développement endogène où les sujets et les bénéficiaires les plus importants sont ceux qui portent les potentiels matériels et humains à développer (Arruda 2006a:199ss, 208-215).

16 Sur ce débat, voir notamment les thèses de Gilbert Rist et Majid Rahnema (Rist *et al.* 1992 ; Rahnema & Bawtree, eds, 1997) et celles de Ignacy Sachs (1972, 1993, 2003), de Wolfgang Sachs (1992) ou Christian Comelieu (2000, 2006).

de nombreux auteurs, et notamment Arruda (2006a:111-118), la mondialisation ainsi définie correspond à la vocation de l'homme en tant qu'espèce singulière, mais d'autres auteurs y voient le résultat indissociable de l'itinéraire particulier de la civilisation occidentale (Pomeranz 2000).

Plus limitée, la mondialisation économique, telle que la définit la théorie économique conventionnelle, correspond à une *ouverture des économies nationales au commerce international*. Cette définition reste très générale. Surtout, elle ne permet pas d'identifier les facteurs conduisant à l'ouverture en question, facteurs qui varient considérablement selon le contexte considéré. L'explication économique conventionnelle donnée à l'ouverture nationale au commerce international universalise des théories conçues au sein d'un système de valeurs et issues de pratiques culturellement et historiquement spécifiques (les théories classiques de la spécialisation d'Adam Smith et celle des avantages comparatifs de David Ricardo). Ce faisant, elle projette à tout contexte une situation idéale où le *libre commerce* procure des avantages à tous les partenaires, négligeant les nombreux cas d'*échange inégal*, où les bénéfices entre les parties sont très différenciés, situation conduisant au renforcement des asymétries existantes¹⁷.

Plus grave encore, cette perspective ne différencie généralement pas les modalités d'échange qui caractérisent les relations commerciales entre des acteurs souverains (*libre commerce*) de celles qui caractérisent les relations commerciales entre parties dominantes et parties dominées, où les bénéfices des parties dominantes se font *aux dépens* des parties dominées (*commerce contraint*). Or, après une longue période où les relations commerciales ont été façonnées par le colonialisme, les relations économiques internationales contemporaines demeurent contraintes pour de nombreux acteurs, à commencer par les pays surendettés. Ces derniers, afin d'obtenir les devises requises pour assurer le service de leur dette, n'ont d'autre choix que d'exporter leurs ressources nationales sur les marchés internationaux et cela même si les termes de l'échange leur sont défavorables et les appauvrissent encore davantage¹⁸. Dans un tel contexte, l'ouverture au commerce international ne

17 Le recours aux théories économiques classiques néglige également les différences fondamentales entre les contextes historiques, à l'instar des flux internationaux de capitaux, non envisagés dans la théorie de Ricardo, mais caractéristiques de la mondialisation contemporaine. En outre, ce recours perpétue le mythe d'un monde infini et sans limite, dont la pertinence, déjà discutable dans le contexte du XVIII^e siècle, est nulle dans le contexte actuel où le dépassement des limites de la Biosphère par l'expansion humaine constitue un fait scientifique établi.

18 Cette situation s'accompagne le plus souvent, dans les pays endettés, de l'enrichissement de certains acteurs nationaux, dont l'intérêt et la dépendance envers la configuration internationale asymétrique constitue une garantie de stabilité pour les relations internationales asymétriques. Sur ce point, voir Arruda (2000:78-89).

résulte pas d'un libre choix pris en regard de bénéfices attendus, comme les théories conventionnelles l'affirment, mais d'une situation de domination financière qui consacre, maintient et renforce des relations internationales asymétriques.

De telles situations se situent dans le prolongement de l'expansion occidentale et de son modèle de développement autoproclamé. Dès lors, appréhender les spécificités de la mondialisation contemporaine nécessite d'identifier les caractéristiques qui sont à l'origine de l'expansion singulière de la civilisation occidentale. Pour ce faire, nous suivons Steppacher et van Griethuysen (Steppacher & Griethuysen 2002, 2010 ; Griethuysen 2003 ; Steppacher 2008) qui identifient au sein de *la double nature capitaliste et industrielle* les traits distinctifs de l'expansion occidentale et voient dans sa généralisation à l'échelle mondiale la spécificité de la mondialisation économique contemporaine. Ce processus économique étant en interaction permanente avec son contexte éco-social, la mondialisation contemporaine généralise également les *répercussions sociales* (inégalités croissantes, accumulation de richesses matérielles et exclusion sociale) et *écologiques* (épuisement des ressources, dégradation du milieu naturel) du mode de développement dominant.

Ainsi, alors que la mondialisation définie de manière universelle correspond à un processus d'interaction des sociétés au niveau mondial, la mondialisation contemporaine correspond, selon nous, à la *généralisation, à l'échelle mondiale, du modèle de développement capitaliste et industriel, ainsi que celle des répercussions écologiques et sociales qui en résultent*¹⁹. Afin de mettre en évidence le caractère singulier de la mondialisation contemporaine, et conformément à une pratique toujours plus répandue parmi les auteurs francophones (Jennar 2002), nous adopterons le terme anglais de *globalisation* pour nous référer à la diffusion mondiale de ce mode de développement particulier²⁰.

Dès lors, critiquer la globalisation revient à critiquer la diffusion, au niveau mondial, du modèle de développement occidental, et nécessite de définir si c'est ce modèle ou

19 Le développement actuel de la Chine, où croissance économique et industrialisation, création et accumulation de richesses, exclusion sociale et paupérisation, épuisement des ressources et dégradation environnementale, reproduisent à une ampleur et à un rythme inédits une dynamique de développement bien connue, témoigne de la pertinence de cette définition, qui n'exclut en rien des différences structurelles et fonctionnelles.

20 Dans le même esprit, Calame et Talmant (1997) distinguent la globalisation économique –l'expansion sans limite des échanges marchants– de la mondialisation –l'existence d'une humanité partageant le même destin. A la mondialisation, ces deux auteurs attribuent les opportunités et les potentiels de planétarisation du dialogue, du respect à la diversité, de la pluralité et la complémentarité ainsi que la tâche d'édifier une gouvernance mondiale authentiquement démocratique (Calame et Talmant 1997).

sa diffusion au niveau mondial qui est problématique. Or, le mode de développement dominant, à travers ses fondements capitalistes et industriels, contient les éléments de sa propre expansion, la pression à la *croissance*, à l'*expansion* et à l'*accélération* constituant des caractéristiques intrinsèques de cette dynamique. C'est pourquoi certaines thèses altermondialistes reprennent, souvent en les actualisant, bon nombre de critiques adressées depuis des décennies au modèle de développement occidental.

2.3.3 Mouvements altermondialistes et altermondialisme

Incriminer la globalisation du modèle de développement occidental, capitaliste et industriel, comme le font depuis des décennies les « critiques du développement », et tenter de s'y opposer, comme le font les antimondialistes et certains altermondialistes, revient à refuser la généralisation d'une actualisation particulière de la mondialisation, la *globalisation*. Ce qui ne revient pas à condamner tout processus de mondialisation. En effet, d'autres actualisations apparaissent, en principe, possibles.

Parmi l'éventail des actualisations alternatives, un processus de *mondialisation visant l'actualisation des potentialités humaines dans le respect du milieu naturel* constitue une option possible. Telle est du moins l'utopie partagée par de nombreux altermondialistes et l'objectif commun de multiples acteurs dont les perceptions, les intérêts, les visions et les pratiques apparaissent pourtant très diversifiés. Bien qu'il ne corresponde pas aux positions des antimondialistes²¹ et ne fasse pas l'unanimité au sein du mouvement altermondialiste, ce projet de « mondialisation alternative » constitue la position de référence par rapport à laquelle nous définissons l'*altermondialisme* dans cette contribution. En d'autres termes, l'*altermondialisme* vise à concrétiser, du niveau micro et local jusqu'au niveau planétaire, un mode de développement conforme à la définition proposée en 1983 par François Partant : « *la réalisation progressive d'un double potentiel : d'une part, le potentiel que représente toute collectivité humaine et les individus qui la composent, d'autre part, celui que*

—
21 L'antimondialisme est antérieur à l'*altermondialisme*. Il caractérise les opposants à la globalisation et à ces diverses expressions dans la socio-économie de la planète : les organisations multilatérales interventionnistes, les politiques d'ajustement structurel à l'issue de la crise du surendettement des pays appauvris, les accords dits de libre commerce dans un contexte d'asymétries des acteurs, le pouvoir omniprésent des corporations transnationales ainsi que les chartes et autres institutions qui donnent un fondement idéologique aux politiques néolibérales, comme le Consensus de Washington. Contrairement au projet altermondialiste, *les antimondialistes s'opposent à tout projet de mondialisation*. Ils doutent de la possibilité de mettre en œuvre un processus de mondialisation alternative, fût-il ancré sur des valeurs humanistes et sur le respect du milieu naturel.

constitue le milieu physique dans lequel se trouvent cette collectivité, un milieu qu'elle utilise pour assurer son existence et préparer celle des générations à venir. » (Partant 2001:77).

Notre approfondissement terminologique touche ainsi à sa fin. En résumé, nous recourons à la notion de *globalisation* pour nous référer à la *diffusion, au niveau mondial, du modèle de développement capitaliste et industriel, ainsi que celle des répercussions écologiques et sociales qui en résultent*, et à la notion d'*altermondialisme* pour définir les *tentatives de mettre sur pied les fondements d'un développement mondial centré sur l'actualisation de l'ensemble des potentialités humaines, individuelles et collectives, actuelles et futures, dans le respect de l'évolution de la Biosphère*. Relevons que la mise en œuvre d'une mondialisation alternative ne repose pas sur un projet homogénéisant et réducteur, contrairement à la généralisation du modèle de développement occidental. L'altermondialisme requiert au contraire une pluralité de réflexions et d'actions. Comme le relève Christian Comelieu, l'alternative ne peut être pensée et pratiquée qu'au pluriel (Comelieu 2003b).

3. Une analyse économique évolutive de la globalisation

La possibilité théorique d'envisager des alternatives à la globalisation du modèle de développement capitaliste et industriel ne permet pas de conclure que les conditions d'actualisation de telles alternatives sont effectivement remplies. Notre réflexion va donc s'orienter sur les facteurs permettant d'explicitier la nécessité, les moyens, les possibilités et les obstacles associés à une réorientation des modalités de développement mondial selon les critères de l'altermondialisme. Elle commence par une analyse de la logique interne de la globalisation sur la base de ses critères d'orientation internes. Conformément à la perspective de l'économie évolutive, nous allons cibler notre analyse sur les fondements institutionnels qui orientent les choix socio-économiques au sein du processus de globalisation, et mettre en exergue le rôle central que joue l'institution de la propriété dans l'orientation de l'économie capitaliste.

3.1 LA PROPRIÉTÉ, FONDEMENT INSTITUTIONNEL DE LA GLOBALISATION CAPITALISTE

Inventée dans l'Antiquité, développée par les civilisations assyrienne et gréco-romaine et reconnue depuis le milieu du XVIII^e siècle comme élément essentiel du système économique capitaliste, l'institution de la propriété a récemment fait l'objet d'une interprétation inédite dans le cadre d'une théorie monétaire développée par deux économistes allemands, Gunnar Heinsohn et Otto Steiger (Heinsohn & Steiger 1996, 2006). C'est cette interprétation que nous rapportons ici, car elle propose un regard nouveau sur les contraintes spécifiques que l'économie capitaliste impose aux agents économiques, et qui constituent, selon nous, autant d'obstacles aux alternatives proposées par les altermondialistes²². Or, conformément à la méthodologie évolutive, la théorie de Heinsohn et Steiger commence par une phase de différenciation.

3.1.1 Possession et Propriété

La première étape de la théorie de Heinsohn et Steiger consiste à distinguer l'institution de la propriété de celle de la possession (Heinsohn & Steiger 1996, 2000,

²² Cette section se limite à une présentation sommaire. Pour une présentation plus approfondie, voir les ouvrages de Heinsohn & Steiger (Heinsohn & Steiger 1996, 2006 ; Steiger 2006), ainsi que l'analyse qu'en fait Rolf Steppacher (Steppacher 1999, 2003, 2008) sur les implications de cette distinction dans le domaine du développement, analyse reprise par Steppacher et van Griethuysen (Steppacher & Griethuysen 2002, 2010) et van Griethuysen (Griethuysen 2002, 2004b, 2006a).

2006 ; Steiger 2006). La *possession* est ainsi proposée de manière à rendre compte de manière générique de *l'ensemble des arrangements institutionnels* élaborés par les sociétés humaines *pour régir la disposition matérielle des ressources naturelles* : droits, obligations et devoirs relatifs à l'accès aux ressources, à leur usage et à leur gestion matérielle, arrangements régulant la distribution des produits issus de l'exploitation des ressources, autant d'éléments regroupés par Heinsohn et Steiger dans le concept de possession. Alors que toute société se dote de tels arrangements, les modalités de ces arrangements sont extrêmement diversifiées et varient en fonction des contextes historiques, écologiques et culturels dans lesquels ils sont élaborés.

Le régime de propriété se distingue des régimes de possession par *l'institution de titres juridiques de propriété* conférant à leurs détenteurs (les propriétaires) l'assurance de jouir de la *possession exclusive et durable* envers la ou les ressources concernée(s)²³. Cette garantie sociale confère au titre de propriété une valeur particulière, un *flux de sécurité immatériel* que Heinsohn et Steiger (1996) appellent la *prime de propriété (Eigentumsprämie)*. L'actualisation de ce rendement immatériel se réalise à travers une relation économique inconnue des sociétés de possession, la *relation de crédit*²⁴. La propriété recouvre ainsi deux potentialités distinctes, la possibilité d'exploiter le rendement matériel des ressources (l'aspect possession de la propriété) et celle d'engager la propriété en vue d'un rendement futur (l'aspect propriété de la propriété)²⁵. Or, les deux potentialités peuvent être actualisées conjointement, rendant possible un enrichissement cumulatif des propriétaires.

3.1.2 Propriété, création monétaire et capitalisme

Compte tenu du rôle central que joue la propriété dans l'orientation des potentialités humaines au sein du processus de globalisation, il importe de relever quelques caractéristiques du régime de propriété²⁶.

23 Les titres de propriété incluent l'ensemble des droits traditionnellement associés à la possession des ressources possession (accès, usage, gestion, exclusion et aliénation).

24 A l'instar des titres de propriété, la relation de crédit est inconnue dans les sociétés de possession. Certaines sociétés de possession connaissent les prêts matériels avec partage des résultats, mais ignorent les relations de crédit engendrant création monétaire et paiement d'intérêt (Heinsohn & Steiger 1996).

25 La distinction terminologique entre *l'aspect possession de la propriété* et *l'aspect propriété de la propriété* est proposée par Steppacher (2008). Elle permet d'analyser l'essence singulière de la propriété, qui rend possible un raisonnement économique abstrait sur le potentiel des ressources à procurer un rendement monétaire (Soto 2000). Elle fait l'objet d'un approfondissement dans Steppacher et van Griethuysen (2010).

26 Pour un traitement détaillé, voir (Steppacher 1999, 2003, 2008), (Steppacher & Griethuysen 2002, 2010) et (Griethuysen 2004b, 2006a).

- Le titre de propriété assure à son détenteur la *possession exclusive et durable* sur les ressources concernées. Cette caractéristique confère aux propriétaires un statut social particulièrement fort qui restreint le potentiel adaptatif du régime envers l'évolution de son contexte éco-social. Toutefois, l'exclusivité est rarement absolue, car divers arrangements institutionnels interviennent sur les conditions d'usage et d'exploitation des ressources et sur les modalités de redistribution des revenus issus de leur exploitation. Dès lors, l'objectif politique de tout propriétaire désireux d'accroître son statut social est de renforcer les privilèges d'exclusivité que lui confèrent les conditions institutionnelles, et donc de renforcer le poids de la propriété au sein du cadre institutionnel en vigueur.
- La propriété n'a de raison d'être que dans la mesure où les droits de propriété et les privilèges qu'ils définissent demeurent l'apanage des propriétaires. Dès lors, c'est à travers des lois obligeant les non-propriétaires à respecter les droits des propriétaires et permettant d'appliquer des sanctions aux contrevenants que le titre de propriété acquiert une valeur sociale particulière. *L'exclusion sociale constitue ainsi la contrepartie de la propriété*. Très souvent dépossédés de leurs biens, les exclus de la propriété, dans la mesure où ils demeurent propriétaires de leur personne, n'ont d'autre choix que de vendre leur force de travail sous forme de main d'œuvre salariée²⁷.
- Les droits associés au(x) titre(s) de propriété sont *garantis* par la société à travers un complexe d'arrangements institutionnels *ad hoc*,

27 Parmi les facteurs qui ont conduit à l'avènement de la société capitaliste moderne, l'historien et anthropologue Karl Polanyi (Polanyi 1944) mentionne la confiscation et l'appropriation, par les grands propriétaires de l'Angleterre du XVIII^e siècle, de vastes terres jusque-là possédées et gérées par des communautés de paysans et de bergers. Connu sous le nom d'*enclosures* (clôtures délimitant des parcelles privées), ce mouvement d'appropriation privative, qui visait officiellement une meilleure productivité agraire, a été décrit comme « une révolution des riches contre les pauvres » (Polanyi 1944). Ces mesures ont non seulement assuré aux propriétaires l'accès à de nouvelles ressources matérielles mais elles ont également renforcé leur statut de propriétaire à travers une sécurité accrue. Engagée dans des relations de crédit, cette sécurité supplémentaire a permis le financement des premières industries. De leur côté, dépossédés de leur terre, les paysans n'eurent pas d'autre choix que de quitter les campagnes et de vendre leur force de travail. Au travers des *enclosures*, on retrouve bon nombre de caractéristiques du mode de développement capitaliste : appropriation par dépossession des ressources, accroissement des inégalités, exode rural, prolétarianisation d'un nombre croissant de familles paysannes, industrialisation, marchandisation de la terre, des récoltes et du travail, autant de caractéristiques qui se retrouvent dans la globalisation du mode de développement capitaliste et industriel.

qui, conjointement avec l'institution de la propriété, constituent le *régime de propriété*²⁸. L'exclusion des non-propriétaires, comme le maintien dans le temps d'un régime de propriété requiert l'existence d'une *autorité* disposant d'un *pouvoir de coercition*, capable d'imposer le respect des règles relatives à la propriété, et de recourir à des *sanctions* envers les contrevenants²⁹. Ainsi, quel que soit le niveau considéré, le régime de propriété requiert un système de gouvernance centré sur l'institution de la propriété, la sécurité qu'elle procure et la valeur qu'elle représente³⁰.

- Les droits de propriété reposent sur l'établissement d'un *titre juridique formel de propriété* envers une entité présentant une valeur économique, *i.e.* susceptible de produire un rendement économique (matériel ou immatériel). Les titres étant *transmissibles*, les droits de propriété peuvent eux-mêmes faire l'objet de transactions particulières : vente, achat et engagement dans une relation de crédit³¹. Ces transactions confèrent toute sa spécificité au régime institutionnel de propriété.

Distinguant les sociétés ayant institué des titres de propriété envers les ressources (économies de propriété) de celles qui ne l'ont pas fait (sociétés de possession),

28 Parmi ces arrangements *ad hoc*, mentionnons les procédures légales qui garantissent la bonne exécution des contrats (de vente, de location, de crédit), et notamment les procédures garantissant l'exécution de la créance dans le cadre des contrats de crédit. De telles procédures requièrent l'établissement d'organismes spécialisés pour assurer de telles fonctions, à l'instar d'un organe responsable du bon déroulement des procédures de poursuite et de faillite.

29 Cette nécessité a été rappelée par les économistes classiques qui insistaient sur la nécessité que l'Etat se porte garant de l'institution de la propriété. Elle est également présente dans la thèse de Karl Polanyi (1944) selon laquelle aucun régime de marché libre et concurrentiel ne peut se passer d'une structure régulatrice forte. Susan George (2001) rappelle que le commerce, sous l'OMC, est régi par la main de fer de l'Organe de règlement des différends (ORD), pouvoir contraignant de l'organisation, alors que Thomas Friedman, conseiller à la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, écrivait dans le *New York Times Magazine* du 28 mars 1999 que « *la main invisible du marché ne fonctionnera jamais sans un poing invisible (...) l'armée, l'aviation, la force navale et le corps des marines des Etats-Unis.* » (Cité par Houtard 2002:151-152).

30 Dans les Etats modernes, ce pouvoir est confié à l'autorité de l'Etat, garant de l'institution de propriété au niveau national. Au niveau international, le régime de propriété est supporté par les accords de l'OMC, qui visent d'une part à réduire tout obstacle au commerce international et d'autre part à assurer l'expansion de l'économie de propriété par la création de nouveaux marchés et l'ouverture de nouveaux secteurs économiques aux flux de capitaux.

31 Le contrat de *vente* transfère à la fois les droits de possession et les droits de propriété. Le contrat de *crédit* ne transfère que les droits de propriété. Le contrat de *location*, qui existe dans les sociétés de possession, ne transfère que les droits de possession (Stappacher & Griethuysen 2002).

Heinsohn et Steiger (Heinsohn & Steiger 1996, 2006) montrent que seules les premières ont suivi un itinéraire de *développement capitaliste*, basé sur la *création endogène de capital monétaire*. Cette création monétaire résulte des *relations de crédit*, lors desquelles des agents propriétaires engagent la sécurité que leur confère leur propriété³². La *création monétaire* (l'émission par le créancier d'un titre de propriété transmissible dont il définit lui-même la nature) concrétise et matérialise le transfert de la sécurité immatérielle de la propriété entre des agents propriétaires, et rend possible le *financement* de nouvelles activités économiques. Du point de vue de l'histoire de la pensée économique, le principal mérite de la théorie monétaire de Heinsohn et Steiger est d'avoir identifié, à travers le rendement immatériel que procure la propriété, l'*origine endogène et auto-organisée de la création monétaire*. Jusqu'à cette thèse, l'origine de la monnaie n'avait pas été clairement identifiée³³.

3.1.3 Potentiel et contraintes de la relation de crédit

A travers le crédit, un agent économique (que ce soit un particulier, une entreprise, une communauté ou un organisme étatique) peut entreprendre des activités économiques supplémentaires, ou investir en vue de nouvelles activités (formation de capital, innovation). Or, comme le relèvent Heinsohn & Steiger (1996, 2006), cette possibilité, actualisée à travers l'engagement du rendement immatériel de la propriété, n'affecte pas les rendements matériels de celle-ci³⁴. Ainsi, non seulement les deux potentiels de la propriété (possibilité d'exploiter les rendements matériels et immatériels) peuvent être engagés simultanément, mais *les rendements immatériels viennent s'ajouter aux rendements matériels*. La possibilité d'*actualiser simultanément la double potentialité* de la propriété (exploiter le rendement actuel et engager sa propriété en vue d'un rendement futur) explicite alors la *possibilité*, pour les propriétaires, de *s'enrichir de manière cumulative*. Cette caractéristique renforce le statut social du propriétaire, capable d'initier une dynamique

32 Lors d'une relation de crédit, les deux parties engagent leur propriété : le créancier charge ou met en réserve sa propriété tandis que le débiteur met en gage la sienne (Heinsohn & Steiger 1996, 2006). C'est ce double engagement qui sécurise la valeur de la monnaie émise.

33 La théorie néoclassique, depuis Karl Menger (1840-1921), considère qu'il s'agit d'un bien ayant émergé spontanément grâce à ses qualités de numéraire facilitant l'échange des biens -théorie qui n'explique pas pourquoi la monnaie n'a pas émergé dans toutes les sociétés. Dans les théories de Joseph A. Schumpeter (1883-1950) et de John M. Keynes (1883-1946), la relation de crédit est à la source d'un transfert et d'une émission monétaire, mais l'origine de la monnaie elle-même n'est pas explicitée. Pour Heinsohn et Steiger (1996, 2006), aucune création d'argent stable n'est possible qui ne repose sur l'engagement réciproque de la sécurité dont jouissent deux propriétaires.

34 Ainsi, un propriétaire peut mettre en gage un terrain pour financer l'achat d'un nouvel équipement sans cesser de l'exploiter.

d'enrichissement circulaire et cumulative à travers un processus de création et d'accumulation de richesses –du moins lorsque les conditions institutionnelles et matérielles de cette expansion sont réunies. Elle confère au régime de propriété une puissance particulière et un avantage comparatif avéré par rapport aux régimes de possession³⁵. En effet, dans un régime de possession, toute formation de capital requiert une *épargne préalable*, i.e. l'affectation d'une partie de la production matérielle à un investissement, également matériel (Steiger 2006).

Si la relation de crédit stimule de manière inédite la croissance économique et l'innovation technologique, elle impose en retour un ensemble de contraintes inédites auxquels sont soumis les critères d'évaluation économique, et au-delà, les choix socioéconomiques pris dans le cadre d'une économie de propriété (Steppacher 1999). En s'engageant dans une relation de crédit, le propriétaire-débiteur se soumet à une hiérarchie de conditions spécifiques dictées par trois obligations contractuelles : la nécessité de rembourser la somme empruntée, celle de payer un intérêt, et celle de satisfaire aux deux premières (remboursement et paiement de l'intérêt) dans un intervalle de temps donné (Steppacher 1999, 2003 ; Steppacher & Griethuysen 2002, 2010 ; Griethuysen 2004b). Pour le débiteur, ces obligations se cumulent et se manifestent sous forme des trois contraintes suivantes :

- (1) la *solvabilité* : assurer le remboursement de la somme empruntée et le paiement d'un intérêt sous une forme monétaire, selon le standard défini par le créancier;
- (2) la *rentabilité* : réaliser une activité économique dont le produit monétaire est supérieur aux coûts monétaires, de manière à rendre au créancier une somme totale (incluant l'intérêt) supérieure à la somme empruntée ;
- (3) la *pression temporelle* : concrétiser, en un temps limité, une activité économique permettant de payer un montant supérieur à la somme empruntée.

La nécessité d'évaluer toute transaction en termes monétaires requiert que les relations sociales comme les ressources naturelles soient exprimées par rapport

³⁵ Relevons la nature stratégique de l'institution de propriété : capable de s'auto-perpétuer et de s'auto-renforcer, la propriété constitue un instrument stratégique dans une logique de pouvoir, de confrontation et de compétition.

à leur contrepartie monétaire, selon le standard défini par le créancier³⁶. Or, seul le marché permet d'échanger des biens et des services sous forme de coûts et de revenus monétaires. C'est pourquoi les biens produits doivent être vendus, les matières premières achetées et les relations de travail salariées³⁷. La nécessité de mener des activités *rentables* contraint le débiteur à diminuer ses coûts et/ou accroître le produit monétaire de ses activités³⁸. Mais le paiement de l'intérêt lui impose de rembourser *plus* que ce qu'il a emprunté et cela *dans un temps donné*. Dès lors, l'expansion des activités économiques est une nécessité, et *tout moyen de satisfaire ce double impératif d'expansion et d'accélération est privilégié*.

Relevons également que les contraintes associées à l'économie de propriété (solvabilité, rentabilité, pression temporelle) comme les diverses manières d'y répondre (croissance économique, innovation technologique) agissent comme autant de *critères de sélection* déterminant le maintien ou non des débiteurs au sein de l'économie de propriété. Lorsqu'elles ne sont pas réalisées, ces conditions entraînent l'*élimination* des propriétaires endettés (par saisie ou faillite). Parallèlement, tous les comportements économiques guidés par des critères d'orientation alternatifs sont découragés, voire éliminés par les contraintes associées au mode de financement monétaire. Poursuivant l'objectif d'orienter le développement mondial en fonction de considérations écologiques et sociales, l'altermondialisme est directement concerné par les effets de cette sélection culturelle particulière.

36 Le fait que le standard monétaire soit défini par le créancier revêt une importance particulière lors de crédits internationaux, car le débiteur doit rembourser la somme empruntée en devises étrangères, devises qu'il ne peut obtenir que sur les marchés internationaux.

37 La *marchandisation* des ressources humaines et naturelles apparaît donc comme une *conséquence* de l'expansion de la propriété par la voie monétaire. Or, la marchandisation requiert l'établissement préalable de titres de propriété sur les biens et services échangés, si bien que « *l'économie de propriété, via les relations de crédit, le mode d'évaluation monétaire et l'extension des activités marchandes, aboutit à sa propre extension.* » (Griethuysen 2002b:287).

38 Parmi les moyens de faire baisser ses coûts, certains relèvent de la logique économique marchande : réduire les charges salariales, recourir à des matières premières meilleur marché, rechercher et développer des techniques plus efficaces, rationaliser l'organisation des processus de production, etc. Mais la nécessité de réduire les coûts va également inciter le producteur à agir sur le cadre institutionnel lorsque cette démarche s'avère économiquement rentable (i.e. que les coûts ainsi engagés sont inférieurs aux revenus escomptés). Parmi les stratégies visant à maximiser le produit de ses ventes, celles destinées à s'assurer la vente des produits (marketing) et à convaincre le consommateur d'acheter (publicité) sont les plus évidentes. Cependant, dans ce cas également, le producteur va s'efforcer d'influencer le cadre institutionnel en sa faveur (par exemple, en favorisant l'institutionnalisation d'un nouveau marché au sein duquel il jouirait d'un avantage compétitif).

3.2 INNOVATIONS, RÉVOLUTION THERMO-INDUSTRIELLE ET DYNAMIQUE TECHNO-INSTITUTIONNELLE

Le rôle des innovations est crucial dans l'évolution de tout système économique, mais le rôle joué par l'innovation technologique dans la globalisation mérite un éclaircissement. En effet, l'orientation de l'innovation dans le but de maximiser le rendement monétaire, caractéristique de l'orientation de la créativité humaine au sein d'une économie de propriété, caractérise également le processus de globalisation.

3.2.1 Des innovations dissociées du contexte écologique et socioculturel

Dans un régime de possession, où les activités économiques sont continuellement reliées à leur contexte éco-social, l'utilisation des ressources, comme l'évaluation des actualisations alternatives, se fait en conformité avec les différents éléments de ce contexte³⁹. Dans le cadre de cette *réflexion sociale élargie*, résultant d'une adaptation continue et réciproque entre les besoins et les moyens, l'innovation technologique évolue le plus souvent de manière continue et graduelle au sein d'un régime de possession. La situation est tout autre dans un régime de propriété.

Alors que la raison éco-sociale de la possession restreint généralement le champ des actualisations possibles aux options préservant l'identité culturelle et le milieu naturel, le régime de propriété peut aisément s'affranchir de telles limites et ouvrir le champ des actualisations alternatives à de multiples combinaisons institutionnelles et technologiques. Centré sur les valeurs spécifiques de la propriété plutôt que sur les valeurs culturelles et les conditions écologiques locales, capable de mobiliser des ressources, des savoir-faire et des techniques extérieurs, un propriétaire peut envisager pour sa propriété un ensemble très large d'actualisations alternatives à l'exploitation en cours. Or, dans le cadre de l'économie de propriété, *c'est le rendement maximum qu'il est possible de retirer de la propriété engagée qui constitue le critère de décision ultime*. Ainsi, parmi les alternatives possibles, c'est l'option conduisant au rendement maximum qui est sélectionnée⁴⁰. C'est ainsi qu'une zone traditionnellement dédiée à la pêche peut être transformée en site touristique de luxe une fois soumise à la logique de propriété.

³⁹ Les options sont évaluées en fonction des divers avantages et inconvénients attendus pour les différents membres de la société, en fonction de la compatibilité des modifications institutionnelles attendues avec les valeurs sociales et les règles collectives existantes, en fonction de leur impact sur le milieu naturel, à commencer par les répercussions sur l'approvisionnement en ressources naturelles, etc.

⁴⁰ "The value of any given block of capital (...) turns on its earning-capacity (...) not of its prime cost or of its mechanical efficiency. (...) But the earning-capacity which in this way affords ground for the valuation of marketable capital (or for the market capitalization of the securities bought and sold) is not its past or actual earning-capacity, but its presumptive future earning-capacity" (Veblen 1904:152-153).

La réalisation de l'option sélectionnée selon le critère du rendement maximal conduit inévitablement à des répercussions sur le contexte éco-social de réalisation. Ces répercussions touchent tout particulièrement les caractéristiques écologiques et les valeurs culturelles auxquelles le propriétaire s'est soustrait lors de son raisonnement monétaire. Non prises en compte lors de l'évaluation du rendement monétaire, ces éléments vont inévitablement être modifiés par les nouvelles modalités d'exploitation des ressources. Ces modifications vont le plus souvent être perçues par les populations locales, souvent dépossédées de leurs droits, comme une détérioration de leurs conditions de vie, même si certains d'entre eux voient leur situation individuelle s'améliorer⁴¹.

Rendue possible par l'établissement d'un titre juridique dissocié de l'exploitation concrète de la ressource, la rupture de la propriété envers le contexte éco-social rend possible un type d'innovation partiellement déconnecté des réalités écologiques et sociales. Contrastant avec le rythme graduel et continu du développement technologique dans les sociétés de possession, l'innovation au sein d'un régime propriété poursuit une *trajectoire discontinue*, caractérisée par l'occurrence d'*innovations technologiques radicales*. En rupture avec le contexte éco-social dans lequel elles sont réalisées, ces innovations sont stimulées par un raisonnement économique abstrait, la rationalité économique capitaliste, dont l'orientation vise l'accroissement de la valeur de la propriété. Toute autre option est négligée.

3.2.2 La réponse industrielle à la pression de la propriété

L'actualisation du double potentiel de la propriété (possibilité d'exploiter le rendement actuel et d'engager la propriété en vue d'un rendement futur) rend possible une dynamique d'enrichissement cumulatif des propriétaires. Toutefois, seule une expansion des activités économiques réelles peut conduire à un accroissement de la valeur réelle de la propriété⁴². Dans le passé, les économies de propriété ont répondu à cette pression par l'expansion territoriale (au détriment des populations locales, le plus souvent *dépossédées* de leurs terres et de leurs ressources), le commerce et l'échange inégal (où les bénéfices de la partie dominante se font aux dépens de la partie dominée), la division du travail (permettant une augmentation de la productivité),

41 Rappelons que la détérioration des conditions de vie des populations du Sud va le plus souvent de pair avec le renforcement des élites locales, allié des élites du Nord et meilleur garant de l'expansion de la propriété (cf. note 18, p.15).

42 La spéculation, qui permet des enrichissements considérables à court terme, conduit tôt ou tard à des crises économiques lorsque aucune richesse concrète n'est produite par le système économique.

la concentration de la propriété et la surexploitation des ressources renouvelables⁴³. Par ces moyens, les systèmes économiques reposant sur un régime de propriété ont pu se procurer les ressources nécessaires à leur expansion, et instituer les titres de propriété qui assuraient la valeur de la propriété et sécurisaient son expansion.

C'est ainsi que les pays occidentaux, bénéficiant des avantages de l'économie de propriété, imposèrent leur domination à des sociétés désavantagées à la fois en termes économiques (pas de contexte monétaire stable pour le développement et l'expansion des activités économiques) et technologiques (l'innovation technologique n'étant pas motivée par des impératifs de puissance, d'expansion et d'accélération dans un régime de possession). C'est dans ce contexte de relations socioéconomiques asymétriques que la *révolution thermo-industrielle*⁴⁴, l'invention et la diffusion des technologies permettant d'exploiter l'énergie stockée dans les combustibles fossiles, allait procurer au mode de développement capitaliste des possibilités d'expansion inédites.

Avec l'invention des technologies industrielles permettant d'exploiter l'énergie fossile (potentiel de croissance sans précédent), l'industrialisation est devenue le moyen privilégié de répondre à la pression de l'économie de propriété. Susceptible de générer des revenus économiques par la création de nouveaux biens et de nouveaux besoins, le développement industriel a pu répondre à la pression à l'expansion inhérente à l'économie de propriété. En retour, le développement industriel a imposé de nouvelles contraintes aux activités économiques (mécanisation, uniformisation, planification, etc.) renforçant la puissance des acteurs économiques et la concentration du pouvoir (Galbraith 1968). Parallèlement, la pression à l'expansion s'est répercutée sur la consommation de ressources naturelles, à commencer par les hydrocarbures (charbon, pétrole, gaz), exacerbant toujours davantage la rareté et la nature stratégique de ces ressources.

Beaucoup moins stratégiques pour l'expansion d'un mode de développement à la fois capitaliste et industriel, les ressources biotiques n'en subissent pas moins les conséquences de cette expansion. Ainsi, de manière à satisfaire aux impératifs

43 Les unes et les autres allant généralement de pair, comme dans le cas de la civilisation romaine et l'Europe coloniale préindustrielle (Field 1989 ; Heinsohn et Steiger 1996 ; Duchrow et Hinkelammert 2004).

44 Le concept de révolution thermo-industrielle a été proposé dans les années 1970 par le philosophe des sciences Jacques Grinevald (Grinevald 1976). Le qualificatif "thermo" met en évidence que c'est la transformation de chaleur en mouvement qui est à la base des instruments industriels. Il met également en évidence que le recours aux stocks d'énergie fossile marque le début d'une perturbation anthropique de l'équilibre thermique de l'atmosphère (Grinevald 1990).

de croissance et de compétitivité imposés par les institutions et les agents de l'expansion capitaliste et industrielle, les sociétés n'ayant qu'un accès limité aux ressources énergétiques minérales sont contraintes d'exploiter les ressources biotiques disponibles au-delà de leur capacité de renouvellement, affaiblissant d'autant les capacités des écosystèmes à fournir des services écologiques. Finalement, les impératifs d'expansion et d'accélération, caractéristiques de la dynamique expansive de la propriété, conduisent à l'épuisement des ressources minérales non renouvelables et à l'accumulation corrélative d'énergie-matière dégradée dans le milieu naturel d'une part, à la surexploitation des ressources biotiques, la perte de biodiversité et l'affaiblissement des capacités de résilience des écosystèmes d'autre part. Or, tous ces processus se renforcent mutuellement au sein d'une dynamique circulaire et cumulative qui perturbe toujours davantage les grands cycles de la Biosphère, menaçant la viabilité du milieu de l'homme et de nombreuses autres espèces.

3.2.3 La dynamique techno-institutionnelle

La combinaison de l'économie de propriété et du développement industriel conduit à une dynamique particulière : d'une part, la dynamique économique issue des relations de crédit pousse les agents producteurs à *innover constamment* (de manière à assurer un rendement économique garantissant dès que possible leur solvabilité monétaire); d'autre part, les innovations les plus profitables enrichissent les entreprises qui se voient ainsi obtenir un accès facilité au financement extérieur. Innovations technologiques et relations de crédit entretiennent ainsi une *dynamique circulaire et cumulative* qui s'est avérée cruciale pour le développement occidental. De fait, cette *dynamique techno-institutionnelle* particulière, issue de la combinaison du régime de propriété, du savoir-faire industriel et des ressources minérales, permet d'explicitier l'itinéraire socioéconomique singulier de la civilisation occidentale (Steppacher & Griethuysen 2002, 2010 ; Steppacher 2008), itinéraire que l'historien Kenneth Pomeranz a nommé « la Grande Divergence » (Pomeranz 2000). Les principaux effets de cette dynamique techno-institutionnelle sont les suivants (Griethuysen 2004b:219-220) :

- *technicisation toujours plus poussée* de la vie sociale, notamment par le biais des activités économiques (production et consommation) ;
- *concentration des entreprises* permettant de disposer du financement autonome et extérieur suffisant pour engager les investissements toujours plus importants requis par le développement technologique ;

- développement de *techniques toujours plus puissantes*, dont les caractéristiques influencent (et perturbent) toujours davantage les processus d'évolution naturelle⁴⁵;
- *orientation* du développement *économique* toujours plus axée *sur les désirs* et les envies des populations riches, seules capables d'exprimer une demande monétaire solvable, *au détriment des besoins* correspondant à une demande insolvable (populations pauvres, générations futures, besoins non humains) ;
- *obsolescence prématurée du capital réel* (biens d'équipement et de consommation), due à la création permanente de nouveaux moyens de production plus performants (en termes de rentabilité monétaire) ;
- *affaiblissement du contrôle social* sur le développement technologique, qui se fait sous l'égide d'un nombre d'acteurs/décideurs toujours moins nombreux et toujours plus puissants ;
- *orientation* toujours plus *technologique du développement scientifique*, la recherche scientifique étant de plus en plus développée en fonctions d'objectifs économiques et militaires.

Cette dynamique techno-institutionnelle est en mesure de s'auto-perpétuer tant qu'aucun frein (endogène ou exogène) ne se manifeste. En effet, une telle dynamique peut en principe se poursuivre tant qu'une demande solvable, des ressources naturelles et un environnement viable sont disponibles, et cela indépendamment des asymétries sociales, économiques et technologiques. En d'autres termes, les exclus de ce mode de développement ne constituent pas en soi un obstacle à la poursuite d'un mode de développement technicisant et excluant.

Parmi les phénomènes susceptibles de freiner ou d'arrêter un tel développement, distinguons les facteurs sociaux des facteurs écologiques : ces derniers peuvent se manifester à travers l'épuisement des ressources énergétiques (ou d'autres matières premières stratégiques), ainsi qu'à travers une perturbation des cycles naturels telle que les conditions de vie proprement humaines ne soient plus assurées. Parmi les facteurs sociaux, on trouve les risques de crises économiques (puisque le processus

⁴⁵ Le développement de techniques visant la préservation ou l'amélioration des conditions écologiques est possible mais demeure soumis au critère de rentabilité.

ne peut se poursuivre sans qu'une demande solvable n'assure la solvabilité du secteur productif) ainsi que la manifestation d'une demande de contrôle social à l'égard de ce mode de développement particulier. L'altermondialisme relève clairement de cette dernière catégorie. Or, ce mouvement constitue d'abord une réaction sociale aux répercussions sociales et écologiques de la globalisation.

3.3 LES RÉPERCUSSIONS ÉCO-SOCIALES DE L'ÉXPANSION CAPITALISTE ET INDUSTRIELLE

Bien comprendre les répercussions écologiques et sociales de l'expansion capitaliste et industrielle nécessite de revenir sur la rationalité économique particulière de l'économie de propriété, rationalité qui contraste avec l'orientation des choix économiques au sein d'un régime de possession.

3.3.1 Raison éco-sociale et rationalité économique : une hiérarchie de valeurs opposée

Dans un régime de possession, les activités économiques ne sont pas dissociées des activités sociales et de leurs dimensions culturelle, symbolique ou religieuse. En conséquence, les décisions économiques (concernant les ressources à produire et/ou consommer, les modalités d'exploitation, l'orientation de la technologie, la transmission du savoir-faire, etc.) sont prises dans le cadre d'une *réflexion sociale élargie*, incluant des considérations sociales et écologiques⁴⁶. Ce mode de fonctionnement et d'évaluation sociale, où les choix économiques sont subordonnés à des objectifs écologiques et sociaux, caractérise ce que Steppacher (1996) a nommé la *raison éco-sociale*. Subordonnant les choix économiques à des considérations écologiques et sociales, la raison éco-sociale des sociétés de possession *ne garantit pas* que des principes d'équité sociale ou de soutenabilité écologique soient respectés⁴⁷. Mais elle constitue un mode d'organisation sociétale *compatible* avec de tels principes, dans la mesure où ceux-ci constituent des objectifs ancrés dans les modes de pensée, les valeurs et les règles collectives de la société⁴⁸.

—
46 Cf. note 39, p.26.

47 A l'instar de tout mode d'organisation sociétale, la raison éco-sociale reflète la balance des forces en présence et ne permet pas d'éviter que des asymétries de pouvoir se répercutent dans les décisions économiques. De nombreux exemples de sociétés de possession (sociétés féodales, économies planifiées), où les choix économiques sont articulés en fonction des intérêts d'une minorité sociale, ont montré que la raison éco-sociale s'accommode des inégalités sociales et de la dégradation du milieu naturel.

48 De tels cas se présentent le plus souvent dans les régimes de *possession communautaire*, où les asymétries de pouvoir sont relativement limitées et où l'interdépendance qui caractérise non seulement les membres de la société entre eux, mais également entre la société et le milieu naturel, est ancrée dans le cadre institutionnel (Bromley 1991; Ecologist 1992). Pour une typologie des régimes institutionnels, cf. note 125, p. 83.

Identifiant la rationalité économique capitaliste comme la *rationalité singulière de l'économie de propriété*, Steppacher (Steppacher 1999, 2003, 2008) montre que l'évaluation de la propriété, le maintien de sa valeur et, si possible, son accroissement, constituent les critères de base de l'organisation du système économique, autour desquels sont organisés de manière hiérarchique tous les autres modes d'évaluation socioéconomiques. Cette hiérarchie résulte des contraintes associées aux engagements contractuels de la relation de crédit (solvabilité, rentabilité, pression temporelle). Au sein de cette hiérarchie, cinq niveaux de logique peuvent être distingués (Steppacher 2008:336) : la *logique de propriété* (orientation générale vers la valeur de la propriété engagée et de son accroissement), la *logique monétaire* (maintien de la solvabilité des acteurs comme condition existentielle dans l'économie de propriété), la *logique marchande* (évaluation en termes de coûts-bénéfices de toutes les transactions économiques), la *logique institutionnelle* (considérations institutionnelles basées sur l'évaluation de l'impact des changements institutionnels sur les coûts monétaires, les bénéfices et la valeur du capital) et la *logique éco-sociale* (considérations de nature écologique et sociale).

Au sein de la rationalité spécifique de l'économie de propriété, *les dimensions écologiques et sociales sont reléguées à l'arrière plan* : non que la prise en compte de considérations éco-sociales soit en soi incompatible avec la hiérarchie de logiques d'un régime de propriété, mais cette prise en compte demeure subordonnée à l'ensemble des niveaux de logiques qui la précède. En ce sens, toute action visant un objectif écologique et/ou social ne peut être envisagée que dans la mesure où elle ne nuit à la situation des propriétaires ni sur le niveau institutionnel (affaiblissement du statut des propriétaires dans le cadre institutionnel, perte de l'exclusivité sur les rendements matériels et/ou immatériels), ni sur le plan monétaire (augmentation des coûts de production, réduction du produit des ventes), ni au niveau marchand (désavantage, en termes de compétitivité, face à des concurrents non soumis à une augmentation des coûts ou à une réduction des recettes). En revanche, *une prise en compte des critères écologiques et/ou sociaux sera envisagée si elle permet aux propriétaires d'affermir leur position* sur l'un ou plusieurs de ces niveaux. Parmi d'autres exemples, citons la possibilité de limiter la concurrence par l'institutionnalisation de normes écologiques et/ou sociales, la mise en place d'un label qualité visant à augmenter le produit des ventes, l'établissement de nouveaux titres de propriété assurant l'exclusivité sur des ressources encore « libres » (par exemple à travers l'institutionnalisation d'un marché de droit d'émission de matières polluantes)⁴⁹.

49 Les réponses institutionnelles données dans le cadre du Protocole de Kyoto (1997) en réponse à la problématique du changement climatique illustrent ce type de stratégies institutionnelles.

3.3.2 Les répercussions éco-sociales de la dynamique capitaliste

Contraints de produire toujours plus, plus vite, au moindre coût, les entreprises ne peuvent se préoccuper des conséquences sociales ou écologiques de leurs choix que dans la mesure où leurs activités demeurent compatibles avec les exigences de la propriété (solvabilité et rentabilité)⁵⁰. Obligé de réduire ses coûts, l'entrepreneur vise en priorité la masse salariale et le coût des matières premières. Les coûts salariaux, en particulier, constituent la « cible privilégiée » des managers (Steppacher 2008) : les charges salariales constituent des coûts qui doivent être payés avant que les ventes soient réalisées, et quel que soit le résultat de celles-ci. A cela s'ajoute que les travailleurs, contrairement aux autres fonds économiques (et en particulier les machines), ne peuvent être engagés comme sécurité dans une relation de crédit (l'entrepreneur n'étant pas propriétaire des employés). En outre la productivité énergétique des êtres humains est relativement plus faible que celles des machines qui ne requièrent de l'énergie que lorsqu'elles travaillent. Pour toutes ces raisons, le travail est le facteur de production dont le coût est minimisé en priorité⁵¹.

De même, pour vendre ses produits, l'entrepreneur doit impérativement cibler la demande solvable, au détriment de tous les besoins qui ne peuvent s'exprimer sous forme monétaire (besoins des populations pauvres, des générations futures, préservation de l'environnement). Parmi les stratégies visant à maximiser les revenus monétaires, celles destinées à s'assurer la vente des produits (*marketing*) et à convaincre le consommateur d'acheter (*publicité*) sont les plus évidentes. Dans un tel contexte, l'orientation du progrès technique est dictée par le critère de rentabilité monétaire, ce qui explique le recours aux ressources minérales et à une logique

50 Pour Pierre Calame, « *Dans notre économie, la bicyclette est devenue le symbole de la voiture : le système de production, de distribution et de consommation d'automobiles est en effet au cœur d'un système économique qui ne trouve son équilibre que dans la croissance comme la bicyclette ne trouve son équilibre que dans le mouvement.* » (Calame 2007:5). Cette métaphore de la bicyclette pourrait être remplacée par celle d'une motocyclette en accélération permanente, qui rendrait compte de la nature exponentielle, voire surexponentielle de la croissance, et de sa dépendance ultime envers les combustibles fossiles.

51 Signalons ici l'analyse de Georgescu-Roegen (1960) qui montre que le passage d'une économie agraire (système de possession) à une économie capitaliste (économie de propriété) correspond à un changement du mode d'évaluation du travail impliquant une réduction souvent drastique du nombre de travailleurs employés par le système économique : dans le cadre de la raison éco-sociale de la possession, le travail est poursuivi tant que la productivité marginale est supérieure à zéro (tant que la dernière unité de travail produit un rendement matériel positif) ; dans le cadre de l'évaluation monétaire de l'économie de propriété, le travail est poursuivi tant qu'il demeure rentable, *i.e.* tant que cette productivité est supérieure ou égale au taux de salaire. Le nombre de personnes exclues suite au passage à l'évaluation monétaire dépend (1) de la taille de la population concernée et (2) de l'écart entre la productivité marginale réelle (souvent proche de zéro dans les économies de subsistance) et la rentabilité monétaire (définie par des facteurs toujours plus exogènes, comme l'évolution des marchés internationaux).

industrielle : le progrès technique doit permettre une utilisation plus efficace des ressources (réduction des coûts), de produire davantage et plus vite (croissance et pression temporelle) ou de créer des produits nouveaux (augmentation des ventes).

Au sein d'une économie de propriété, l'orientation du système économique est donc soumise à la maximisation du rendement monétaire, critère de référence de la propriété, dicté par le désir impérieux des propriétaires d'obtenir le rendement maximum de l'engagement de leur propriété. En d'autres termes, *une économie exclusivement orientée par la logique spécifique de la propriété soumet l'actualisation de ses potentialités à l'enrichissement des propriétaires et conduit à l'exploitation des ressources en fonction de leur capacité à « produire du rendement monétaire »*. La surexploitation et la dégradation des ressources naturelles, humaines et technologiques surviennent comme conséquences inéluctables de cette rationalité économique singulière.

3.4 L'EXPANSION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ

En instituant des droits exclusifs en faveur des propriétaires et en imposant le respect de ces droits aux non-propriétaires, la propriété, comme toute institution, définit des asymétries sociales. Or, dans un contexte d'asymétries sociales, les agents qui bénéficient d'une position sociale privilégiée ont davantage de moyens que les autres de faire évoluer le cadre institutionnel en leur faveur (situation de pouvoir), au détriment de l'intérêt des autres membres de la structure sociale, incapables de faire évoluer le cadre institutionnel en leur faveur (situation de non pouvoir)⁵². Dès lors, et tant qu'aucune action compensatrice n'est entreprise (Commons 1934), la tendance spontanée de l'évolution socioculturelle est celle d'un *renforcement circulaire et cumulatif des asymétries sociales* (Veblen 1899 ; Myrdal 1968)⁵³. Les asymétries se renforcent notamment à travers le processus politique d'élaboration des conditions institutionnelles, où les pouvoirs de négociation et les moyens de pression des différents acteurs sont inégaux⁵⁴. C'est ce processus politique que s'efforcent d'influencer les acteurs économiques, à travers des stratégies institutionnelles visant une évolution des règles les plus favorables à leur égard.

52 Voir Bromley (1989, 1991) pour une description détaillée des relations duales (droit versus devoirs, privilèges versus non droits, pouvoir versus immunité, etc.) que définissent les institutions.

53 Ce type d'analyse, qui place au premier plan les effets cumulatifs d'une dynamique sociale inégalitaire, a poussé les économistes institutionnalistes à insister sur la nécessité d'une action collective la plus démocratique possible (Commons 1934).

54 Au sein des conditions institutionnelles, les règles qui fixent les modalités d'élaboration et de modification des autres règles collectives, comme la Constitution d'un Etat, s'avèrent particulièrement stratégiques.

Dans le cadre de l'économie de propriété, les propriétaires, qui bénéficient d'un statut social privilégié leur permettant d'exercer une influence prépondérante sur l'évolution institutionnelle, sont en mesure d'instituer un ensemble de règles leur facilitant l'accès et le contrôle des ressources et des techniques. Or, comme la propriété permet l'enrichissement cumulatif des propriétaires⁵⁵, cette puissance cumulative se répercute sur le cadre institutionnel, toujours davantage façonné par les propriétaires en faveur de leurs intérêts spécifiques. Dans le cadre de cet itinéraire particulier, caractérisé par un renforcement cumulatif des inégalités sociales, *l'élite propriétaire, le régime institutionnel de propriété, ainsi que les ressources et les technologies les plus stratégiques sont reliés par une relation d'interdépendance circulaire et cumulative, toujours davantage centrée sur le maintien et le renforcement des privilèges des propriétaires*⁵⁶.

3.4.1 Les stratégies institutionnelles des propriétaires

Créancier et débiteur ont un intérêt commun à assurer l'expansion de l'économie de propriété, condition nécessaire à la concrétisation de leur enrichissement. Cependant, distinguer la position du créancier de celle du débiteur permet de mieux identifier les stratégies institutionnelles que ces acteurs sont enclins à adopter. Alors que le créancier vise une expansion générale, la plus globale possible, du régime de propriété, qui multiplie les opportunités de placements financiers et de gains en capital et la réduction maximale de toute régulation sur les flux de capitaux, le débiteur, confronté aux risques associés à la réalisation concrète d'activités économiques, est favorable à une expansion plus ciblée des règles de la propriété.

N'encourant pas les risques associés à la réalisation d'une activité productive, le propriétaire-créancier poursuit toute stratégie visant à assurer le maintien et l'expansion de la propriété, des intérêts qu'elle assure et des organismes impliqués dans cette dynamique. En particulier, il soutient toute mesure sécurisant la propriété et favorisant son expansion : libéralisation des flux de capitaux, ouverture des marchés nationaux, sécurisation des placements de capitaux. Pour se prémunir contre le risque de crise économique majeure (qui réduit la valeur des propriétés engagées), le propriétaire-créancier vise la diversification de ses placements, ce qui explique son intérêt stratégique pour un marché global pouvant accueillir ses

55 Rappelons que le statut privilégié des propriétaires est renforcé par la possibilité, inconnue dans les sociétés de possession, d'exploiter la double potentialité de leur propriété (exploitation des rendements matériels et engagement du rendement immatériel en vue de rendements futurs).

56 La marginalisation croissante et cumulative des exclus de la propriété, au centre de l'œuvre de Gunnar Myrdal (Myrdal 1944, 1957, 1968) constitue la contrepartie sociale fondamentale de cette dynamique.

placements et pour toute possibilité de diversification des produits financiers⁵⁷; il doit également s'assurer des possibilités de retirer son capital au moindre signe d'incertitude, d'où la nécessité d'éviter toute régulation sur les flux de capitaux.

Le débiteur, en dégagant un bénéfice net de ses activités, peut réaliser un gain supérieur à celui du créancier, mais il peut également subir une perte, voire être exclu de l'économie de propriété en cas d'insolvabilité. C'est la raison pour laquelle les stratégies institutionnelles des propriétaires-débiteurs sont plus nuancées que celles des propriétaires-créanciers. L'entrepreneur doit pouvoir compter sur un accès permanent et régulier aux ressources, et cela au meilleur prix possible, il dépend également de débouchés sûrs pour écouler ses produits au prix le plus élevé possible, ainsi que d'une demande solvable toujours renouvelée. Pour l'entrepreneur, il est stratégique de pouvoir disposer, dans la mesure du possible, de l'exclusivité en termes d'accès aux facteurs de production, de débouchés marchands, de savoir-faire technologiques, ce qui explique son intérêt, mais aussi sa *dépendance*, envers l'établissement de nouveaux titres de propriété et l'accès à de nouveaux marchés. Disposer de conditions fiscales avantageuses, ou être soumis à des réglementations sociales ou environnementales les moins contraignantes possibles, font également partie des enjeux stratégiques des entreprises.

3.4.2 Capital mondial, course à la rentabilité, à l'exclusion et l'exploitation

Avec le développement des technologies de l'information et à l'évolution du mode de financement des entreprises, les propriétaires sont parvenus à systématiser leurs stratégies d'enrichissement. Opérant sur un marché financier globalisé, ils s'efforcent désormais de maintenir et d'accroître la valeur de leur propriété au travers d'opérations boursières. Ils achètent les actions des entreprises qui démontrent les meilleures perspectives de rendement et les revendent au moindre signe d'incertitude.

Confrontées à cette offre de capital globale, anonyme et intransigeante, les entreprises se trouvent dans une situation de concurrence nouvelle : elles doivent non seulement être intrinsèquement rentables mais *plus rentables que leurs concurrentes*. Ainsi, seules les firmes réalisant les profits les plus importants peuvent attirer des financements extérieurs et seules celles qui disposent de ce

—
⁵⁷ L'élaboration des *hedge funds*, dont la raison d'être est de mettre à profit toutes les imperfections des transactions boursières –les éléments frictionnels liés à la réalisation concrète des activités économiques comparées avec le potentiel abstrait de rendement en termes d'actualisations alternatives– constitue une émanence logique de cette rationalité.

financement restent compétitives. Conséquence de cette course à la rentabilité, les agents les plus puissants se renforcent, profitant directement ou indirectement de l'élimination des concurrents moins puissants⁵⁸.

L'élimination des acteurs insolvable n'empêche pas l'expansion de l'économie de propriété. En revanche, elle conduit à une concentration des droits d'exclusivité, concentration qui favorise l'accumulation des richesses ainsi que la formation de capital, source potentielle d'une nouvelle dynamique d'expansion économique. C'est la raison pour laquelle l'expansion capitaliste et industrielle se poursuit non seulement malgré les exclusions endogènes qu'elle génère, mais en partie grâce à celles-ci⁵⁹. En fin de compte, seules les entreprises les plus puissantes, capables d'imposer à une clientèle solvable des prix de vente assurant le financement de leurs innovations, sont en mesure d'assurer leur expansion de manière autonome. Capables de s'affranchir des contraintes du financement extérieur, elles demeurent pourtant soumises aux impératifs de croissance économique et d'innovation permanente, indissociables de l'économie de propriété.

Parallèlement l'exclusion, la pénurie et la misère s'étendent au fur et à mesure que de nouvelles ressources sont happées dans la dynamique expansive et exclusive de la propriété. En effet, dès qu'une ressource démontre un potentiel de rendement monétaire, elle devient objet de convoitise de la part des entreprises. Celles-ci s'efforcent alors d'en obtenir l'exclusivité en étendant à ces secteurs les lois régissant la propriété. Dans ce processus d'*enclosures modernes*, aucun domaine n'est à l'abri d'une appropriation privative, manifestation concrète de l'expansion de l'économie de propriété⁶⁰.

3.4.3 Un régime de propriété mondial

Les stratégies institutionnelles des propriétaires ont de tout temps conduit à l'élaboration d'arrangements institutionnels et de procédures légales et politiques

58 La succession de faillites, acquisitions et fusions d'entreprises constitue une manifestation directe de cette tendance moderne à la concentration de la propriété. Pour une analyse critique de la concentration des richesses, voir *Les Nouveaux Maîtres du monde* de Jean Ziegler (Ziegler 2002).

59 La concentration de la propriété au sein d'une élite propriétaire, qui correspond à l'une des modalités d'expansion quantitative de la propriété, semble constituer une constance des sociétés de propriété, comme en témoigne l'évolution socioéconomique de l'Empire romain (Heinsohn et Steiger 1996, 2000 ; Duchrow et Hinkelammert 2004).

60 Le développement de ces «*enclosures modernes*» conduit à l'appropriation et la privatisation d'éléments fondamentaux de la vie elle-même (brevets sur la biodiversité et le matériel génétique), des ressources communautaires globales, les *global commons* (au travers de la marchandisation des droits d'usage sur l'air, les océans, l'espace), de l'information (contrôle privé des médias) et de la culture (droits de propriété intellectuelle).

assurant l'expansion de la propriété à travers la création et le renforcement d'espaces institutionnels adéquats : établissement de nouveaux titres de propriété, politiques libérales, dérégulation éco-sociale, programmes de privatisation, d'ouverture aux flux de capitaux, d'accès sécurisé aux ressources stratégiques, création de marchés, de débouchés marchands, stratégies assurant le maintien de relations asymétriques garantissant des ressources à bas prix et des revenus élevés, autant de mesures orientées par les critères de la dynamique expansive et exclusive de la propriété, noyau dur du régime, pierre angulaire autour de laquelle gravite l'ensemble des arrangements institutionnels que constitue le régime de propriété.

Parmi les étapes déterminantes de l'avancée institutionnelle de la propriété, la création, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), a consacré des organisations actives au niveau international pour la promotion d'un cadre institutionnel compatible avec la logique expansive de la propriété⁶¹. Issue de la fin de la guerre froide, la création, le 1^{er} janvier 1995, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) consacre une nouvelle étape dans l'expansion mondiale de la propriété : l'*institutionnalisation d'un régime de propriété au niveau mondial*. Seule organisation, au niveau mondial, en mesure d'imposer à des Etats de modifier leurs normes nationales, l'OMC, qui concentre en son sein des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires (George 2001 ; Jennar 2001), consacre au plus haut niveau la hiérarchie de décisions spécifique à l'économie de propriété⁶². En effet, les accords de l'OMC requièrent des Etats qu'ils

61 En témoignent les conditions imposées par le FMI aux pays surendettés dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS), conformément aux principes, regroupés par Williamson (1990, 1999) sous l'appellation de *Consensus de Washington* : discipline dans les finances publiques en vue de réduire le déficit; indications de priorités dans les dépenses publiques; réforme de la fiscalité; libéralisation financière; adoption d'un taux de change unique; libéralisation commerciale; promotion de l'investissement direct étranger; privatisation des entreprises publiques; déréglementation, notamment pour éliminer les entraves à la concurrence; renforcement des droits de propriété. Voir Arruda (1999) pour un aperçu des conséquences pour les pays du Sud des politiques de la BM et le FMI visant la création et le développement des marchés financiers. Malgré les critiques relatives aux répercussions sociales et écologiques des PAS, les principes sur lesquels ils reposent demeurent au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté conçues par la Banque Mondiale et le FMI qui soulignent la nécessité de croissance économique et mettent en exergue le secteur privé, l'ouverture des économies nationales aux marchés internationaux et le développement du commerce international (World Bank 2001, World Bank & IMF 2005). De même, la promotion de la « bonne gouvernance », telle que définie par le FMI ou la BM (World Bank & IMF 2005), se réduit, pour l'essentiel, à appliquer le plus strictement possible les principes du Consensus de Washington.

62 Ainsi que le rappelle Susan George dans son ouvrage sur l'OMC (2001), l'OMC est la seule organisation internationale dotée de pouvoirs de coercition, via son Organe de règlement des différends : « l'Organe de règlement des différends, ORD [...] est la « Cour suprême » de l'OMC. Il cumule des fonctions exécutives, législatives et judiciaires et peut imposer des sanctions, faire jurisprudence et déclarer illégale – c'est-à-dire « non conforme » avec les textes de l'OMC – telle ou telle disposition des législations nationales. » (George 2001:23).

mettent leurs législations nationales en conformité avec les exigences de l'économie de propriété. Cette dernière remarque permet de mettre en évidence que ce n'est pas le rôle essentiel de régulation du commerce mondial de l'OMC qui est en mis en question par les altermondialistes⁶³, mais bien le fait que cette régulation est orientée vers l'intérêt exclusif des acteurs économiques les plus puissants.

3.4.4 La dépendance d'itinéraire de la globalisation capitaliste et industrielle

L'analyse économique évolutive de la globalisation met en évidence la diffusion à l'échelle mondiale d'un régime institutionnel ancré sur l'institution de la propriété. Agissant comme référence institutionnelle pour un nombre croissant d'activités économiques, le régime international de propriété établit une hiérarchie décisionnelle qui soumet les considérations éco-sociales à la rationalité économique de la propriété, happant ressources humaines et naturelles dans le processus d'expansion qui la caractérise. L'établissement de titres de propriété requiert un ensemble d'arrangements qui, conjointement avec l'institution de la propriété, constituent le régime de propriété. Au niveau international, le régime de propriété est supporté par les accords de l'OMC, qui visent d'une part à réduire tout obstacle au commerce international et d'autre part à assurer l'expansion de l'économie de propriété par la création de nouveaux marchés et l'ouverture de nouveaux secteurs économiques aux flux de capitaux. Le FMI et la BM participent directement à l'avancée institutionnelle de la propriété, à travers les réformes institutionnelles que ces organisations imposent, préconisent ou favorisent.

Parallèlement, la mondialisation capitaliste s'accompagne de l'essor d'une *société hyper-industrielle* (Erkman 1998), moteur de l'expansion mondiale du développement capitaliste et grande consommatrice de ressources minérales non renouvelables. Cet essor industriel requiert un renouvellement technologique permanent, à commencer par des technologies de transport et de communication à l'échelle planétaire, nécessitant des infrastructures toujours plus conséquentes, consommatrices de quantités toujours plus importantes de ressources humaines, financières et naturelles.

Au fur et à mesure qu'elle se poursuit, l'expansion mondiale du mode de développement occidental, à la fois capitaliste et industrielle, renforce à la fois l'ancrage des activités économiques sur l'institution de la propriété et la dépendance envers

63 Une instance de régulation commerciale globale s'avère d'autant plus nécessaire que les relations internationales sont asymétriques et que ces asymétries se répercutent tout particulièrement dans les relations et les négociations bilatérales.

les ressources minérales, seules capables d'alimenter un processus de croissance économique de type exponentiel. Le mode de développement occidental présente ainsi toutes les caractéristiques d'une *dépendance d'itinéraire* (Dosi 1982 ; David 1985 ; Arthur 1994 ; Ackermann 1998), où les options prises dans le passé exercent une influence toujours plus déterminante sur les choix actuels et futurs (Arthur 1994).

Résultant de la globalisation d'un mode de développement capitaliste et industriel, la mondialisation contemporaine révèle la double nature de cette dépendance d'itinéraire : *dépendance institutionnelle*, car les options de développement prises (options sociales, organisationnelles, technologiques) renforcent toujours davantage l'influence des critères de l'économie de propriété (sélection des options sociales selon leur impact sur la valeur de la propriété) dans l'orientation des choix sociaux (individuels et collectifs) ; *dépendance technologique*, car l'expansion capitaliste s'avère toujours plus dépendante de l'innovation technologique pour répondre à la pression temporelle de l'économie de propriété, innovation nécessitant une infrastructure industrielle toujours plus conséquente dont le maintien et l'essor requièrent toujours plus de ressources minérales non renouvelables.

Finalement, la dépendance du mode de développement occidental envers l'institution de la propriété et envers les ressources minérales est encore renforcée par la dynamique techno-institutionnelle spécifique du mode de développement occidental (interdépendance circulaire et cumulative reliant le développement technologique et l'évolution institutionnelle). Cet itinéraire particulier conduit à la destruction de ses propres fondements écologiques et sociaux, car il s'accompagne d'une dynamique éco-sociale circulaire et cumulative au sein de laquelle inégalités et dégradation environnementale se renforcent mutuellement (Griethuysen 2006b).

Dans cette dynamique circulaire et cumulative, tout développement ne doit pas systématiquement être rapporté à l'institution de la propriété : de multiples influences sont en jeu dans chaque processus particulier. Il n'en demeure pas moins qu'en tant qu'institution constitutive de l'économie capitaliste, la propriété façonne le type d'activités économiques, et, plus généralement (puisque le système économique est en interaction permanente avec son contexte éco-social), les relations sociales et les rapports avec le milieu naturel.

3.5 L'IMPASSE ÉCO-SOCIALE DE LA MONDIALISATION CAPITALISTE ET INDUSTRIELLE

L'analyse des contraintes imposées aux différents protagonistes de la mondialisation montre que l'itinéraire d'expansion du mode de développement occidental, à la fois

capitaliste et industriel, conduit à une *impasse* aussi bien sur le plan social que sur le plan écologique. Sur le plan social, l'expansion mondiale de l'économie de propriété renforce une *double fracture* : une fracture entre pays riches et pays pauvres, conséquence d'un itinéraire de relations internationales asymétriques façonnées par l'endettement, et une fracture entre propriétaires et exclus de la propriété, pour la plupart travailleurs, obligés de vendre leur force de travail quelle qu'en soit la rémunération. Les deux aspects de cette fracture sociale sont liés, puisque la dynamique expansive de l'économie de propriété s'accompagne d'un accroissement circulaire et cumulatif des inégalités sociales, conduisant à une concentration des richesses dans les mains d'une minorité toujours plus riche, tandis que le nombre d'exclus s'accroît et que ces derniers s'appauvrissent toujours plus⁶⁴.

Avec l'expansion de la propriété, les exclus des pays riches viennent grossir les rangs des dépossédés des pays pauvres, alimentant un processus toujours plus perceptible de *bipolarisation* de la société qui se manifeste aussi bien sur le plan mondial qu'au sein des économies nationales (Sachs 1993)⁶⁵. Du point de vue écologique, le mode de développement occidental, conduisant à l'épuisement des ressources non renouvelables et la surexploitation des ressources renouvelables d'une part, au dépassement des capacités assimilatrices et régénératrices de la Biosphère, d'autre part, ne satisfait d'aucune manière les impératifs de soutenabilité écologique. Au contraire, la globalisation du mode de développement occidental, capitaliste et industriel, conduit irrémédiablement à une crise écologique globale, comme en témoignent la perturbation du système climatique global et la diminution généralisée de la biodiversité. Dans un tel contexte, les crises sociales associées à la misère, à l'exclusion sociale et aux frustrations accumulées, s'ajoutant aux conflits générés par la compétition envers les ressources les plus stratégiques, à commencer par le pétrole, constituent le terreau d'une violence endémique.

Alors que les stratégies des propriétaires visent à étendre toujours davantage le champ d'influence de la propriété, la double crise écologique et sociale montre que la généralisation du mode de développement capitaliste et industriel est

64 Voir Arruda (2006a:266ss) pour une analyse plus détaillée sur l'évolution des classes sociales au sein du processus de globalisation.

65 Les inégalités se manifestent crûment dans les chiffres : alors que le quintile supérieur de l'humanité accapare 86 % des richesses, le quintile inférieur n'en dispose que le 1,3 % (PNUD 1998). En outre, chaque année l'écart se creuse, en même temps que diminue l'aide publique au développement (CNUCED 1997). Alors que les 200 plus grandes fortunes du monde ont vu leur patrimoine net plus que doubler en 4 ans, passant de 440 milliard de dollars US à 1 042 milliards entre 1994 et 1998 (PNUD 1999), 40% de la population mondiale se partage quelque 5 % du revenu mondial alors que les 10 % les plus riches comptent pour 54% de ce revenu (PNUD 2005).

impossible. En effet, alors que les processus incriminés résultent d'un mode de développement entrepris au profit d'une minorité sur une courte période historique, une généralisation de ce mode de développement à l'ensemble de la population mondiale et sur une longue période est irréalisable. Le croire, c'est s'accrocher à un *mythe* (Georgescu-Roegen 1976). Renoncer à ce mythe, c'est affronter la réalité socioéconomique, dans toute sa complexité, et non seulement sur la base de sa contrepartie monétaire. Cette réalité nous montre qu'une réorientation du développement mondial est impérative. Et que cette réorientation doit s'ancrer sur la subordination des activités économiques aux impératifs de renouvellement écologiques et sociaux.

Parallèlement, les contraintes qui pèsent sur les principaux acteurs de la mondialisation sont telles qu'elles empêchent ces acteurs d'initier cette réorientation, aussi impérieuse soit-elle. Si la situation d'impasse dans laquelle se trouvent les exclus de la propriété est notoire (à l'instar de la situation de surendettement où les pays sont obligés d'exporter quel que soit le cours afin d'obtenir les devises nécessaires au service de la dette), l'impasse dans laquelle se trouvent les propriétaires eux-mêmes est moins connue : soumis aux impératifs de croissance et d'innovation indissociables de l'économie de propriété, aux contraintes de solvabilité et de rentabilité, et confrontés à une compétition globale qu'ils ont en grande partie initiée, les puissants acteurs de l'économie de propriété ne semblent pas avoir d'autre choix, pour assurer leur survie économique, que de poursuivre des stratégies assurant le maintien et l'accroissement de la valeur de la propriété engagée. De fait, seul un changement du cadre institutionnel, en redéfinissant les frontières du possible et du permis, pourrait conduire à la réorientation nécessaire. Mais qui pourrait être à l'origine d'un tel changement, si les propriétaires sont les principaux bénéficiaires de la dynamique actuelle, et si les exclus de la propriété, plongés dans les impératifs de la survie quotidienne, n'ont pas les moyens de faire entendre leur voix⁶⁶ ?

Dès lors, il serait vain d'attendre des acteurs économiques privés qu'ils initient de leur propre chef la réorientation pourtant nécessaire du cadre institutionnel international. Parallèlement, les activités économiques sont devenues à ce point centrales pour les États que ceux-ci se sont investis toujours davantage dans

66 Selon Thorstein Veblen (1899), dans le cas d'une société fortement inégalitaire, l'ensemble des groupes socioculturels participe au renforcement du cadre institutionnel existant. Ainsi, l'élite est conservatrice du fait que ses intérêts sont représentés dans les valeurs et les règles sociales en vigueur; les classes moyennes, aspirant à gravir les paliers de l'échelle sociale conformément aux valeurs sociales (établies par l'élite), ne recherchent pas le changement; alors que les classes exclues, trop préoccupées par les impératifs de la survie quotidienne, ne peuvent même pas penser au changement (Veblen 1899).

la défense et la promotion des intérêts économiques nationaux, allant jusqu'à soumettre les choix collectifs à la hiérarchie économique particulière de la propriété, au point de subordonner leur souveraineté nationale aux règles de la propriété en adhérant à l'OMC⁶⁷. Dans le cadre de cette logique globale contraignant les acteurs économiques et politiques à se soumettre aux règles de la propriété, il n'est pas surprenant que les principales revendications de changement émanent de la société civile, berceau de l'altermondialisme.

67 Seuls les pays ayant les moyens économiques de faire face aux représailles commerciales légitimées par les accords de l'OMC peuvent assumer leur choix en matière de législation nationale. Les pays économiquement faibles (et tout particulièrement les pays surendettés en situation de domination financière) n'ont pas les moyens de « se payer leur souveraineté ».

4. Une analyse économique évolutive de l'altermondialisme

Dans cette partie, nous allons proposer une réflexion sur les alternatives à la globalisation telles que les formulent les acteurs du mouvement altermondialiste. Pour ce faire, nous allons nous intéresser à quelques unes des positions les plus fréquemment rencontrées au sein du vaste mouvement social qui se réclame de l'altermondialisme, avant de situer ces positions au sein du cadre conceptuel de l'analyse économique évolutive.

4.1 L'ALTERMONDIALISME

L'altermondialisme a émergé dans les années 1990, en réponse explicite à une « mondialisation néolibérale » selon l'expression du sous-commandant Marcos, chef de la rébellion zapatiste, notion reprise par les principaux acteurs de ce mouvement, ainsi que dans la Charte de Porto Alegre qui rassemble les principes fondateurs du mouvement altermondialiste mondial (FSM 2001). Sans nier que la globalisation conduit à une création considérable de richesses matérielles, le mouvement altermondialiste s'indigne de ce que les richesses créées profitent à une minorité d'acteurs puissants: les Etats forts et en particulier les Etats-Unis, accusés d'impérialisme militaire, politique, économique et culturel, et les sociétés privées transnationales, accusées de façonner un cadre institutionnel toujours plus favorable à leurs intérêts particuliers. Outre la nature inéquitable du système mise en place au profit d'une minorité, l'orientation matérialiste et consumériste du modèle de développement dominant est également mise en accusation, tout comme les répercussions sociales et écologiques qu'elle entraîne. Selon les altermondialistes, ces phénomènes sont constitutifs de la « mondialisation néolibérale » contre laquelle ils s'insurgent et vis-à-vis de laquelle ils entendent proposer des approches alternatives.

L'altermondialisme se présente ainsi comme la contrepartie à l'expansion mondiale d'un mode de développement capitaliste et militaro-industriel, une réponse aux répercussions éco-sociales d'un processus de création et d'accumulation inéquitable de richesses alimenté par une infrastructure industrielle planétaire, un refus de soumettre les éléments écologiques et culturels aux critères de la rationalité économique capitaliste.

Bien qu'il se défende de représenter les mouvements et acteurs de l'altermondialisme, le Forum Social Mondial (FSM), plateforme d'échange pour les acteurs de l'altermondialisme, constitue sans conteste l'instance la plus représentative de

l'altermondialisme contemporain. Dans son mode de fonctionnement, le FSM se veut « *un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui articule de façon décentralisée, en réseau, des entités et des mouvements engagés dans des actions concrètes, du niveau local au niveau international, pour la construction d'un autre monde.* »⁶⁸. « *Espace ouvert à tous ceux qui veulent y participer* »⁶⁹, à l'exception des « *organisations qui attendent à la vie des personnes comme méthode d'action politique* »⁷⁰, le FSM accueille effectivement une grande diversité d'entités (organisations, mouvements sociaux, réseaux d'acteurs) dont les structures, les objectifs, et les moyens d'action apparaissent souvent divergents, parfois contradictoires, toujours multiples.

Certaines organisations ont été créées dans les années 1980-90 en réaction au processus de mondialisation en cours afin d'en évaluer les modalités et les conséquences. Parmi celles-ci, certaines se limitent à observer, analyser et évaluer le processus de mondialisation, mais d'autres, dénonçant les répercussions sociales et écologiques de la globalisation, poursuivent des objectifs plus politiques en préconisant des programmes d'éducation populaire et des actions de lobbying (pression sur les centres de pouvoir). D'autres entités, traditionnellement liées à la défense de certains intérêts sociaux (syndicats, consommateurs, paysans, exclus, femmes, travailleurs autonomes, personnes âgées, etc.) ou à la poursuite d'objectifs spécifiques (droits de l'homme, protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté et les inégalités, etc.) se sont ralliées à la cause altermondialiste, selon des modalités à chaque fois spécifiques. Parmi les groupes contestataires, on trouve également des mouvements anticapitalistes radicaux prônant une action directe non violente et une désobéissance civile, voire, pour une minorité, une action directe violente (les Black Blocs)⁷¹.

Le seul élément commun à l'ensemble de ces entités semble être la dénonciation des effets réels et supposés du processus de globalisation. Mais la plupart des acteurs associés à l'altermondialisme s'accordent également sur la nécessité de réorienter la mondialisation actuelle sur des bases plus humaines et dans le respect du milieu naturel⁷². Ce double dominateur se retrouve explicitement dans la Charte du Forum

68 Principe 8 de la Charte du FSM (FSM 2001).

69 Principe 11 de la Charte du FSM (FSM 2001).

70 *Ibid.*

71 Pour un inventaire détaillé des acteurs, voir Fougier (2004:49-70).

72 Bien que de nombreuses tendances ne se retrouvent pas dans cette combinaison d'objectifs écologiques et sociaux, nous limitons notre réflexion aux mouvements qui les partagent et s'efforcent de mettre en place des modes de développements alternatifs sur cette base, conformément à notre définition de l'altermondialisme (cf. section 2.3.3, p.17).

Social Mondial : « *Les alternatives proposées au Forum Social Mondial s'opposent à un processus de globalisation capitaliste commandé par les grandes entreprises multinationales et par les gouvernements et institutions internationales au service des intérêts de celles-ci. Elles visent à faire prévaloir, comme nouvelle étape de l'histoire du monde, une globalisation solidaire qui respecte les droits de l'homme universels, ceux de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de toutes les nations, et de l'environnement, soutenue par des systèmes et institutions internationaux démocratiques au service de la justice sociale, de l'égalité et de la souveraineté des peuples.* »⁷³

4.2 UNE TYPOLOGIE DES POSITIONS ALTERMONDIALISTES

Si les altermondialistes semblent unis à la fois par leur opposition à la globalisation et par l'objectif de mettre sur pied une mondialisation à visage humain et respectueuse du milieu naturel, le consensus disparaît au-delà de ces grands principes, laissant apparaître des positions très diverses aussi bien sur la nature des problèmes associés à la globalisation que sur les stratégies préconisées en vue du changement escompté. Il y a plusieurs raisons à cette situation.

D'abord, deux tendances opposées sur l'objectif de l'action coexistent au sein même du mouvement : la première souhaite établir un consensus de principes et d'objectifs visant à articuler une action de type politique ; la seconde refuse de sacrifier l'irréductible diversité des positions, des intérêts et des capacités créatrices, considérant que cette diversité constitue le principal potentiel de succès du mouvement⁷⁴. Ensuite, plusieurs positions coexistent sur la nature même de l'alternative, révélant l'absence de tout consensus sur les solutions proposées : approches réformiste, réglementationniste, souverainiste (« pro-déglobalisation ») et alternative, telles sont les catégories auxquelles recourent les spécialistes du mouvement pour décrire ces tendances⁷⁵.

⁷³ Principe 4 de la Charte du FSM (FSM 2001).

⁷⁴ Ces deux logiques émanent notamment de deux des fondateurs du FSM, Chico Whitaker et Bernard Cassen, le premier refusant « l'homogénéisation appauvrissante » du projet du second d'instituer un « Consensus de Porto Alegre », contrepartie alternative au Consensus de Washington.

⁷⁵ Fougier (2004:97) résume la diversité des positions altermondialistes en ces termes : « Certains estiment que face à la mondialisation de l'économie, il est nécessaire d'avoir un contrepoids politique pour maîtriser les forces économiques et les rapports de force internationaux sous la forme d'instances de régulation à l'échelle globale ou européenne. D'autres se montrent davantage « souverainistes » et tendent à mettre plutôt l'accent sur la subsidiarité et l'autosuffisance. Des altermondialistes aspirent à une réforme des institutions internationales et à un meilleur encadrement de l'activité des firmes multinationales (...) alors que d'autres, beaucoup plus radicaux, prônent la suppression d'institutions comme le FMI ou l'OMC, ou encore le démantèlement des firmes multinationales. »

Nous reprenons ici cette classification, en l'articulant sur notre analyse de la globalisation, selon la position que chaque approche adopte implicitement ou explicitement envers le régime institutionnel de propriété⁷⁶. Quatre catégories de propositions peuvent ainsi être distinguées :

- (1) la *position réformiste*, qui rassemble les propositions de réforme compatibles avec le régime institutionnel de propriété ;
- (2) la *position régulationniste*, qui inclut les ambitions de réformer le cadre institutionnel lui-même, à travers une régulation forte de la dynamique capitaliste ;
- (3) la *position souverainiste, ou autonomiste*, qui réunit les propositions visant à réduire l'influence du régime de propriété à travers l'affaiblissement de ses composants organisationnels et de ses bénéficiaires directs, en vue de la réappropriation du pouvoir par les entités locales ;
- (4) la *position alternative radicale*, qui rassemble les propositions visant à créer un cadre de référence alternatif, à travers un itinéraire de libération et d'émancipation des acteurs sociaux. Parmi ces propositions, on trouve celles émanant des courants de l'économie sociale et solidaire.

La typologie proposée ici répond à notre souci de distinguer conceptuellement des positions qui, dans la réalité, sont le plus souvent entremêlées. En d'autres termes, ces positions correspondent à des catégories analytiques, alors que les positions altermondialistes réelles combinent le plus souvent des éléments de ces positions-types.

4.2.1 La position réformiste : agir au sein du cadre existant

La position réformiste ne remet pas fondamentalement en cause la globalisation capitaliste et industrielle. Mettant en exergue les richesses créées par la croissance économique, les bénéfices issus du commerce international et le progrès social induit par les innovations technologiques, les tenants d'une telle position considèrent que

⁷⁶ Rappelons que le régime de propriété inclut aussi bien les arrangements institutionnels qui garantissent l'institution de la propriété que les différentes organisations en charge de garantir et mettre en œuvre ces arrangements (cf. section 3.1.2, p.20).

cette expansion est globalement bénéfique et qu'elle devrait permettre de répondre aux besoins des populations pauvres et aux impératifs de soutenabilité écologique. Ils dénoncent pourtant la nature inéquitable des règles commerciales internationales, élaborées par et au profit des pays riches et au détriment des pays pauvres, et préconisent l'établissement de règles commerciales équitables, à commencer par l'ouverture des pays industriels aux produits agricoles du Sud (et, plus largement, à l'ensemble des secteurs économiques où les pays pauvres bénéficieraient d'un avantage comparatif apparent)⁷⁷.

Une telle approche requiert une réforme des organisations économiques internationales (BM, FMI) sur la base de principes de justice, d'équité et de démocratie, de manière à établir un cadre institutionnel mondial permettant à la majorité de bénéficier des avantages de la globalisation. Parmi les propositions formulées par les réformistes, mentionnons, outre l'application généralisée des *règles de libre-échange équitables*, la *réduction de la dette*, considéré comme un obstacle à une libre participation aux échanges commerciaux, la promotion du *commerce équitable* (*fair trade*), dont le principe repose sur une rémunération adéquate des producteurs (et, de plus en plus, sur le respect de certaines considérations environnementales), celle de la *responsabilité sociale des entreprises* (*corporate governance*), à travers la prise en compte, par les entreprises, de considérations sociales et environnementales dans l'orientation de leurs activités économiques et la promotion de la *consommation éthique* (le consommateur étant encouragé à sélectionner ses achats sur la base de critères écologiques et sociaux).

L'approche réformiste se propose d'agir au sein du cadre institutionnel de la mondialisation capitaliste, notamment en mobilisant des principes que la théorie conventionnelle associe encore aujourd'hui au libre échange (comme la théorie ricardienne des avantages comparatifs). Ce faisant, et conformément à cette approche, elle ne propose qu'une analyse superficielle des enjeux institutionnels et écologiques de la mondialisation capitaliste.

En mettant l'accent sur l'évolution des valeurs guidant le comportement des agents économiques et politiques (entreprises, consommateurs, organisations économiques internationales), l'approche réformiste nous paraît sous-estimer l'importance des contraintes auxquelles sont soumis ces acteurs au sein d'un processus de globalisation capitaliste et industrielle, contraintes qui soumettent les considérations écologiques et sociales à la hiérarchie de décisions spécifique de l'économie de propriété. Si elle

⁷⁷ Le Rapport rédigé par Oxfam (2002), préfacé par Amartya Sen, illustre bien cette position.

distingue les situations où le *libre commerce* procure des avantages à tous les partenaires à celles de l'*échange inégal* ou *contraint*, elle ne questionne pas les asymétries de pouvoir qui sont à l'origine de la nature inéquitable des règles commerciales. Ainsi, elle n'identifie pas que les relations économiques asymétriques issues de l'endettement international sont constitutives des stratégies de création et d'accumulation de richesse au profit d'une minorité, ni que les organisations économiques internationales, en façonnant les contours d'un régime mondial de propriété, renforcent non seulement l'exclusivité des privilèges d'une minorité propriétaire, mais également celle de son corollaire, l'exclusion sociale des non-propriétaires.

En outre, cette approche n'identifie pas le caractère exceptionnel du mode de développement occidental, de la nature singulière et historiquement unique que constitue la combinaison de l'expansion capitaliste, du savoir-faire industriel et de combustibles fossiles disponibles. Elle ne perçoit pas davantage l'impossibilité biophysique et socioéconomique de généraliser cette combinaison à l'échelle mondiale. En témoigne la façon dont les tenants de cette position éludent toute réflexion substantielle sur la question, capitale, de l'impact écologique de l'expansion capitaliste industrielle, à commencer par celui induit par les répercussions écologiques du commerce mondial, qu'il soit aérien, maritime, ferroviaire ou routier.

Finalement, les propositions associées à la position réformiste n'ont qu'un rapport indirect avec les facteurs qui déterminent les processus qu'elle veut transformer. En d'autres termes, cette position cible davantage les symptômes de la globalisation que les facteurs qui causent et orientent ce processus⁷⁸.

4.2.2 La position régulationniste : changer le cadre existant

L'analyse des partisans de la régulation identifie le problème de la mondialisation contemporaine dans la subordination des choix sociaux aux activités économiques, elles-mêmes soumises aux spéculations de la sphère financière globalisée, spéculations destinées à enrichir une minorité capitaliste⁷⁹. Bien qu'elle ne s'y réfère pas explicitement, cette approche décrit une hiérarchie des décisions similaire à celle élaborée par Steppacher (Steppacher 1999, 2003, 2008) sur la base de la théorie Heinsohn et Steiger (Heinsohn & Steiger 1996, 2006). Toutefois, le rôle central de la propriété comme institution constitutive du capitalisme ne semble

⁷⁸ Dans ce contexte, Amartya Sen, notamment dans *Development as Freedom* (Sen 1999), apparaît comme un auteur contradictoire : il présente des propositions très sensées mais se refuse à questionner le cadre qui est à la racine des problèmes qu'il dénonce et souhaite surmonter.

⁷⁹ La position d'Attac (Attac 2002, 2004) est emblématique de cette approche.

pas adéquatement identifié. Si elle poursuit l'objectif de réguler le capitalisme et de « désarmer les marchés » selon l'éditorial d'Ignacio Ramonet dans *Le Monde diplomatique* (Ramonet 1997b), l'approche régulationniste ne relie pas la dynamique capitaliste avec l'institution de propriété.

Conformément à leur analyse, les partisans de la régulation envisagent plusieurs types de propositions, visant à redonner aux Etats la maîtrise politique de l'évolution de la sphère financière et des dynamiques économiques et sociales qui en résultent. Parmi les mesures visant à recouvrer ce contrôle, mentionnons la *taxation des transactions financières*, le *démantèlement des paradis fiscaux*, l'*annulation de la dette* et l'*exclusion de certains domaines de la logique capitaliste*.

Le projet régulationniste, en réaffirmant la suprématie du politique sur l'économique, vise clairement à instaurer une nouvelle hiérarchie des normes internationales⁸⁰. Significativement, les partisans d'une régulation, en plus de préconiser une régulation stricte des flux de capitaux, mettent l'accent sur la nécessité d'exclure de la logique de propriété certains domaines comme le vivant, les droits fondamentaux et les biens communs.

Un tel projet requiert une refonte profonde des cadres institutionnels nationaux et internationaux. Ainsi, pour les partisans de la régulation, la réforme des organisations économiques internationales devrait être radicale ; ces organisations devraient non seulement devenir plus démocratiques et transparentes, ainsi que le préconisent les partisans d'une position réformiste : elles devraient être intégrées au sein d'un cadre institutionnel global qui subordonne les activités financières et marchandes à des objectifs sociaux et écologiques⁸¹.

Confrontés aux difficultés de mettre en œuvre un tel renversement de hiérarchie, à commencer par les obstacles émanant des groupes d'intérêt favorisés par la mondialisation capitaliste, la position régulationniste mise sur une mobilisation

80 Considérant que ce projet constitue une étape nécessaire et postérieure à la phase d'expansion capitaliste, certains auteurs recourent à la notion de *post-capitalisme* (Houtard 2002) pour s'y référer : « C'est donc la logique même du capitalisme qui est remise en question, c'est-à-dire une économie centrée sur elle-même ou une activité capable de générer un maximum de profit se traduisant en accumulation, source de l'activité productrice et donc de la croissance. A cela, le postcapitalisme oppose une définition différente de l'économie : il s'agit d'une activité permettant d'assurer les bases matérielles du bien-être physique et culturel de l'ensemble des êtres humains. » (Houtard 2002:148). Pour de tels auteurs, le post-capitalisme correspond donc à organiser l'économie sur d'autres bases que celles du capitalisme, à mettre en œuvre une nouvelle hiérarchie entre les dimensions naturelle, socioculturelle et économique.

81 Ouvrage de Susan George, *Remettre l'OMC à sa place* (George 2001) illustre bien cette position.

politique à l'échelle planétaire. C'est la raison pour laquelle les partisans de la régulation s'efforcent de renforcer l'assise politique de l'altermondialisme, notamment à travers des programmes d'éducation populaire. Pour affirmer une plus grande visibilité politique et dans le but de fédérer les acteurs du mouvement autour d'un certain nombre d'axes stratégiques, les principaux tenants de cette position ont signé en 2005 le « Manifeste de Porto Alegre », qui regroupe « Douze propositions pour un autre monde possible ».

Les douze propositions reflètent, selon leurs auteurs, un large consensus au sein de la société civile mondiale. Elles vont de la taxation des transactions financières, des ventes d'armes et des activités polluantes à l'annulation de la dette, en passant par le démantèlement des paradis fiscaux. Condamnant les discriminations de toutes sortes, appelant à l'égalité homme-femme, elles insistent sur des droits fondamentaux (à la souveraineté et la sécurité alimentaires, à une information autonome ou à l'emploi). S'opposant au brevetage du vivant et à la privatisation des biens communs, elles préconisent l'agriculture biologique paysanne, la sobriété énergétique et le contrôle démocratique envers les ressources, dans le cadre d'un commerce équitable, où les normes écologiques et sociales priment sur les règles libre-échangistes de l'OMC. Finalement, elles réclament l'évacuation des bases militaires et des troupes étrangères, ainsi qu'une démocratisation profonde des organisations internationales.

4.2.3 La position autonomiste : agir contre le cadre existant

Réhabilitant le discours et les stratégies des années 1970 sur le *développement autonome* et *autocentré* (*self reliance*) (Galtung *et al.* 1980) et le projet d'un *nouvel ordre économique international* (Sauvant 1981), les partisans de l'approche autonomiste ou souverainiste insistent sur le fait que les politiques libérales des années 1980 et les deux décennies de mondialisation capitaliste qui ont suivi ont rendu le retour en arrière encore plus impérieux qu'il ne l'était dans les années 1970. Considérant que la globalisation a pour principal effet de déplacer au niveau global tous les contrôles sur l'activité économique et politique, au détriment des communautés locales, des régions et des Etats, les autonomistes sont partisans d'une « déglobalisation » (*de-globalization*), terme utilisé par Walden Bello (Bello 2003) pour désigner une orientation inverse, visant la *réappropriation par les entités locales du pouvoir de maîtriser leur destin économique et politique*⁸².

⁸² Regroupant certains des auteurs alternatifs les plus influents dans les pays du Sud et dans les pays anglophones, le collectif de l'International Forum on Globalization (IFG 2002) regroupe les principales propositions d'alternatives reposant sur une déglobalisation préalable.

Pour ce faire, les partisans de la déglobalisation préconisent le retour de l'organisation sociétale au niveau local et l'application généralisée du *principe de subsidiarité* (selon lequel les problématiques ne sont adressées à un niveau d'organisation supérieur que lorsqu'elles ne peuvent être adéquatement réglées au niveau inférieur). Insistant sur l'importance pour les acteurs locaux de recouvrer des choix indépendants et des décisions autonomes (Galtung *et al.* 1980), cette approche regroupe à la fois des mouvements dits souverainistes, des mouvements visant la relocalisation des activités économiques (notamment pour des raisons écologiques), et des mouvements opposés à certaines innovations technologiques, comme les biotechnologies, les uns comme les autres réhabilitant des *mesures protectionnistes* visant à exclure des zones géographiques ou des secteurs d'activités d'une globalisation considérée le plus souvent comme forcée.

En préconisant « *a world in which each part is a center* » (Galtung 1980b:355), les tenants de la *self reliance* appliquent à la société mondiale la formule de Pascal, cité par Mattelart (2000:375), « *le centre partout, la circonférence nulle part* ». L'objectif est bien une redistribution du pouvoir, une tentative de limiter les tendances au renforcement des asymétries à travers la participation du plus grand nombre à l'élaboration des règles communes, ancrée d'abord sur le niveau local, où les relations de proximité rendent possible une logique communautaire basée sur la réciprocité, où la connaissance du milieu écologique est éprouvée, où avantages et inconvénients des choix collectifs peuvent être directement balancés par les membres de la communauté. La souveraineté locale étant limitée par les interactions entre communautés, la gouvernance, au-delà du niveau local, est organisée en niveaux multiples, conformément à l'application du principe de subsidiarité, à l'issue de délibérations substantielles sur les enjeux et objectifs sociaux qui doivent être adressés à chaque niveau.

Visant la réappropriation par les entités locales du pouvoir de maîtriser leur destin économique et politique, les tenants de l'approche souverainiste s'avèrent les plus farouches opposants aux organisations économiques internationales, dont ils préconisent l'affaiblissement, voire le démantèlement (Bello 2001 ; Fougier 2004). Mettant en exergue les manœuvres déployées par les organisations économiques internationales pour renforcer leurs stratégies institutionnelles⁸³, les partisans de la déglobalisation mettent en doute la viabilité des approches

—
83 Voir notamment les articles de Jennar (2001) sur l'Organe de Règlement des Différents de l'OMC et de Bertrand (2001) sur l'Organe d'évaluation des politiques commerciales, organisme à travers lequel l'OMC, la BM et le FMI coordonnent leurs actions en vue d'une plus grande efficacité. Pour une analyse approfondie de l'OMC, voir George (2001).

visant à réformer ces acteurs, quand ils ne considèrent pas que les tentatives de réforme sont vouées à l'échec. La stratégie qu'ils préconisent en lieu et place consiste alors à identifier les éléments les plus vulnérables de ces organisations et d'agir de manière à les affaiblir autant que possible. Il s'ensuit de cette stratégie un intérêt particulier envers tout signe d'affaiblissement émanant du système de gouvernance de la globalisation. De tels signes auraient été identifiés (IFG 2002 ; Bello 2003) dans le fonctionnement du FMI (affaiblissement suite aux crises financières ayant touché de nombreux pays –Corée, Thaïlande, Brésil, Russie– au tournant du siècle), celui de la Banque Mondiale (difficultés de financement, critiques répétées envers son manque d'expertise pratique, discrédit entraîné par la corruption au sommet), et de l'OMC (stagnation dans le cycle actuel de négociations, phénomène attribué à l'action combinée des déficiences intrinsèques et des forces d'opposition).

Dans le contexte de réflexion et d'action de l'altermondialisme, la déglobalisation, en tant que stratégie visant l'affaiblissement des acteurs de la globalisation, n'est pas considérée comme une fin en soi, mais comme une étape préliminaire, à travers une réduction des asymétries de pouvoirs, à la mise sur pied d'une mondialisation alternative issue d'une dynamique démocratique. En ce sens, la *stratégie oppositionnelle de la déglobalisation* se distingue d'une position antimondialiste et constitue un composant d'une stratégie altermondialiste intégrée.

4.24 La position alternative : innover radicalement

Reconnaissant l'impasse à laquelle conduit la mondialisation actuelle, les tenants d'une position alternative radicale considèrent que l'affrontement direct avec les diverses instances de pouvoir, comme la prise de pouvoir politique selon une logique partisane, constituent des stratégies vouées à l'échec : elles ne font que reproduire la logique que l'on s'efforce de dépasser, et mènent aux mêmes types d'asymétries de pouvoir aboutissant à de nouvelles impasses⁸⁴. Ainsi, pour Chico Whitaker, co-fondateur du Forum Social Mondial (FSM), « *il faut dépasser les paradigmes de l'action politique qui ont prévalu au siècle dernier. Un monde nouveau ne pourra jamais se construire via les vieilles pratiques politiques, propres aux visions que l'on veut dépasser, puisque les moyens que nous utilisons façonnent les fins que nous recherchons.* » (Whitaker 2006:16)

—
84 L'approche alternative est revendiquée par le Comité d'organisation du FSM, à commencer par Chico Whitaker (Whitaker 2006), qui a conçu le FSM comme un espace ouvert de communication et d'échange au service des acteurs de la société civile.

Dès lors, une nouvelle pratique politique s'impose : « *face aux deux stratégies, vouées à l'échec, que sont l'affrontement direct avec le pouvoir et la prise de pouvoir, il ne faut plus dissocier les fins des moyens* » (Madelain 2003:239). Plus encore, c'est sur l'élaboration et la réalisation de nouveaux moyens que devrait se concentrer l'action politique. Ces moyens visent une finalité, l'élaboration d'une mondialisation humaniste et respectueuse de l'environnement, si bien que seules les modalités compatibles avec cette finalité devraient être adoptées : agir conformément à des principes de respect et d'écoute mutuelle, de coopération et de mutualisme, en lieu et place des pratiques de l'imposition forcée, de la compétition et de la division. Ces modalités d'organisation et de fonctionnement prennent ainsi une importance cruciale, car *elles façonnent l'itinéraire de développement* entrepris et, au-delà, la direction éventuellement prise par cet itinéraire.

Dès lors, l'*action devient première*, à travers l'itinéraire d'apprentissage et de maîtrise qu'elle permet d'engager. Les pratiques et les projets deviennent alors prépondérants : ils constituent les dynamiques à travers lesquelles se réalise le changement, aussi bien individuel que collectif. Ainsi conçue, l'approche alternative repose sur une *double stratégie* :

- (1) rendre visibles et diffuser les *pratiques alternatives existantes* ; cette stratégie rappelle à la fois l'existence des marges de manœuvre alternatives au sein même du processus de globalisation et le fait que ces marges de manœuvre *sont* mises à profit dans de multiples contextes⁸⁵; elle insiste sur l'importance de promouvoir ces pratiques alternatives en les diffusant par la communication et l'échange d'expériences;
- (2) identifier les *pratiques alternatives potentielles* ; cette stratégie met en évidence qu'il existe des contextes de réalisation encore inexploités au sein desquels des pratiques alternatives et innovatrices *pourraient* être adoptées et mises en œuvre ; là également, la communication et l'échange d'expérience entre acteurs confrontés à des situations similaires mais différentes s'avèrent essentiels.

⁸⁵ Le mode de développement dominant, en conduisant à l'actualisation de nombreuses potentialités humaines, institutionnelles, organisationnelles et technologiques, contient des éléments favorisant l'émergence de modes de développement alternatifs. Ces éléments méritent d'être identifiés et incorporés au sein d'une synergie du changement d'orientation.

Pour les partisans de l'approche alternative, la nouvelle culture politique repose d'abord sur l'émancipation de la société civile, sur la participation et la créativité de ses membres, à partir de leurs besoins et leurs expériences concrets⁸⁶. C'est dans cet esprit qu'a été fondé le Forum Social Mondial, dont l'objectif premier est de rendre possible une *communication* entre différents acteurs de la société civile, impliqués dans une lutte visant à promouvoir des pratiques et des valeurs menacées par les répercussions éco-sociales de l'expansion capitaliste et industrielle, l'objectif ultime étant d'initier un changement radical de direction, une nouvelle culture politique ancrée sur une *pratique du changement social qui soit culturellement transformatrice*. Valorisant la culture du dialogue, le respect de la diversité, la non-directivité, l'horizontalité, la coresponsabilité des participants et le fonctionnement en réseau, le FSM bannit de ses principes toute dynamique reposant sur la violence, menant à l'exclusion, à la hiérarchie, ou à la division⁸⁷.

Le but de cette démarche est d'initier une nouvelle culture politique, à travers l'autonomisation de la société civile en regard de ses choix de développement, pour en faire un acteur politique à part entière, avec son propre mode de fonctionnement politique. Il ne s'agit pas de prendre le pouvoir, mais de promouvoir l'auto-organisation et l'autogestion, à travers la promotion d'activités autonomes, *porteuses de sens* pour leurs instigateurs car correspondant à leurs propres valeurs, à leurs propres intérêts dans la confrontation aux contraintes qui sont les leurs. L'idée est de montrer que « *des changements sont déjà en cours, sans attendre des modèles complets et idéaux de société, proposés du haut vers le bas* » (Whitaker 2006:18).

Cette logique d'ensemble, intégrante, est également au cœur des divers courants de l'*économie sociale et solidaire*. Centrée sur la coopération et l'autogestion, la socio-économie solidaire envisage et pratique une économie référée à l'individu social et à la soutenabilité de la vie, articulée du niveau micro et local jusqu'au niveau planétaire. Sur cette base, de multiples forces sociales, conjointement et sur différents continents, mènent une praxis innovatrice de démocratie économique et aspirent à une mondialisation basée sur la coopération et la solidarité. De telles forces sociales

86 Relevons, sans toutefois approfondir ce point ici, le flou conceptuel qui entoure la notion de société civile, que ce soit aussi bien dans le discours altermondialiste que dans celui des organisations internationales.

87 A la suite de Chico Whitaker, relevons le rôle du dialogue dans le cheminement pour construire « l'unité dans l'université » : « *La lutte pour le pouvoir amène ceux avec qui [les acteurs] sont en compétition à ne pas voir en quoi l'autre a raison mais à chercher les faiblesses de ses raisonnements et arguments, et ensuite à les utiliser pour le vaincre. Tandis que pour arriver un accord, il faut chercher exactement le contraire, c'est-à-dire, la vérité et la force de raisonnements et arguments de chacun, pour les assembler les unes aux autres et construire une nouvelle vérité.* » (Whitaker 2006:19)

sont également à l'origine de multiples propositions pour une autre économie, une autre politique, un autre ensemble de valeurs socioculturelles et un autre ordre mondial⁸⁸. Les mouvements de l'économie solidaire et de l'altermondialisme se sont développés de manière relativement indépendante, mais sont entrés depuis quelques années au sein d'une phase de convergence fondamentale. Compte tenu de leur orientation commune, il est probable que cette convergence se poursuive. En effet, les principes et les pratiques des deux mouvements se recoupent étroitement⁸⁹.

A travers la communication et les échanges entre acteurs, des effets de synergie peuvent apparaître, issus des processus d'apprentissage mutuel entre les acteurs, des pratiques alternatives à chaque fois spécifiques, mais reliées par des enjeux communs de mise en œuvre pratique. Mais pour que ces processus locaux, individuels et/ou collectifs, soient créateurs de changement social, il faut qu'ils s'inscrivent dans un ensemble plus vaste, qu'ils constituent des forces progressistes de changement social⁹⁰.

88 Voir *Synthèse des Propositions de l'Économie Solidaire*, V Forum Social Mondial, Porto Alegre, janvier 2005. Voir également Arruda (2003, 2006a) et Jeantet & Poulnot (2007).

89 Par exemple, un mode d'organisation coopératif peut être mis en œuvre aussi bien au sein des entreprises (autogestion et gestion communautaire) que des collectivités publiques (démocratie participative ou délibérative) ; de même, des pratiques alternatives comme l'agriculture biologique, peuvent être à l'origine d'une réflexion élargie sur la réduction de la consommation d'énergie-matière – objet de l'écologie industrielle (Erkman 1998) – à travers la relocalisation des activités économiques, le commerce équitable et la consommation responsable ; dans d'autres contextes, des innovations comme les monnaies sociales et les caisses d'épargne mutuelle peuvent favoriser les échanges économiques et sociaux là où des droits de propriété ne sont pas définis. Relevons que les monnaies sociales sont le plus souvent basés sur des éléments de valeur concrets (par exemple une heure de travail). Ce type de monnaie peut constituer un moyen d'échange efficace. Par contre, sans la sécurisation particulière conférée par les titres de propriété, il ne permet pas de doter un système économique de la stabilité monétaire requise pour engager des relations de crédit ou tout autre mode de financement d'importance. De même, les projets financés par les caisses d'épargne mutuelle reposent sur une épargne préalable des membres de la caisse, et non sur la sécurité associée à des titres de propriété engagés dans une relation de crédit.

90 Parmi l'éventail de propositions alternatives radicales, relevons en particulier celle de Pierre Calame (Calame & Talmant 1997 ; Calame 2003 ; Calame 2007). Bien qu'il ne s'identifie pas aux différentes expressions de l'altermondialisme, Calame développe une vision et des propositions fermement ancrées sur une vision en rupture radicale envers la globalisation économique et le système du capital mondial, comme en témoignent les étapes de sa démarche intellectuelle : (1) la rupture épistémologique : « (...) la nécessité de changements radicaux de nos modes de pensée et de nos doctrines. Le passage de l'économie, telle que nous la connaissons actuellement et qui naît en Occident de ruptures culturelles survenues au Moyen-Âge, à une économie du 21^e siècle est rendue nécessaire parce que la poursuite à long terme des modèles de production, d'échange et de développement que nous connaissons aujourd'hui est impossible. Ce passage suppose une relecture de l'histoire, seule capable de contextualiser dans le temps et dans l'espace les croyances sur lesquelles est fondée l'économie actuelle. Et cette relecture nous amène à nous intéresser non seulement aux règles du jeu formelles de la production et de l'échange mais aussi aux agencements institutionnels qui incarnent ces règles à chaque étape de l'histoire. » (2) Les stratégies de changement « les

Pour que les transformations structurelles deviennent effectivement possibles et durables, l'approche alternative radicale insiste sur l'importance de la *transformation personnelle*, condition nécessaire à la construction de « l'autre monde possible » (Whitaker 2006). Dans ce sens également, l'approche alternative propose un changement radical de direction, une bifurcation susceptible d'initier un itinéraire de développement fondamentalement différent : au lieu de s'efforcer de changer le contexte dans lequel nous agissons, elle préconise de *changer de l'intérieur*⁹¹. Ce changement repose sur un processus de libération envers les multiples conditionnements intérieurs, d'émancipation à travers la réalisation de ses propres dons, d'actualisation de potentialités encore non réalisées. Cette transformation intérieure concerne tous les membres de la structure sociale, y compris les acteurs politiques et autres agents du pouvoir.

La rupture alternative, dès lors, se veut fondamentale. L'altermondialisme doit se penser et se pratiquer de manière nouvelle : non pas seulement contre la globalisation, mais également avec ; non seulement en dehors, mais également en dedans. Dans ce nouveau cadre de pensée, l'alternative elle-même se conçoit de manière dialectique : à la fois contre et avec le processus qu'elle vise à dépasser, en vue de ce dépassement.

En outre, pour éviter que la multiplicité des processus individuels ne conduise à une dispersion au niveau collectif, de telles pratiques doivent être revendiquées

différentes dimensions d'une stratégie de changement capable de tirer parti du nouveau système technique, notamment de la révolution des systèmes d'information et de communication, pour inventer de nouvelles doctrines, de nouveaux agencements institutionnels, de nouvelles régulations. » (3) Sa démarche méthodologique : « (...) je propose, avec une candeur calculée, d'adopter, pour concevoir l'oeconomie, une démarche d'ingénieur ou d'architecte, de partir des résultats à atteindre, du «cahier des charges» de l'oeconomie pour ensuite tenter d'inventer les principes, dispositifs, règles et agencements institutionnels capables de satisfaire à ce cahier des charges en recherchant pour cela les différentes opportunités techniques, sociales, politiques et écologiques.» (4) Enfin, sa définition de l'oeconomie : « « L'oeconomie est une branche de la gouvernance. Elle a pour objet de créer des acteurs et des agencements institutionnels, des processus et des règles visant à organiser la production, la répartition et l'utilisation de biens et de services en vue d'assurer à l'humanité tout le bien-être possible en tirant le meilleur parti des capacités techniques et de la créativité humaine, dans un souci constant de préservation et d'enrichissement de la biosphère, de conservation des intérêts, des droits et des capacités d'initiative des générations futures et dans des conditions de responsabilité et d'équité suscitant l'adhésion de tous » (Calame, 2007:166-167).

91 « Nous ne pouvons pas oublier que la plupart des grandes tentatives historiques de transformation sociale et politique se sont soldées par des échecs ou des abandons, quand elles n'ont pas abouti à des dérives monstrueuses souvent marquées par le sceau du totalitarisme. N'est-ce pas dû au manque de réflexion sur la place de l'homme, et sur la question de la transformation personnelle dans ce processus ? » Philippe Merland, « Construction de soi-même et transformation sociale », *Psychologie de la Motivation*, no 32, décembre 2001 ; cité par Whitaker (2006:112).

collectivement, et vécues comme partie intégrante d'une dynamique d'ensemble. Rassemblant les membres d'une collectivité au sein d'un projet commun, en l'occurrence celui d'établir les fondements d'une mondialisation respectant ses fondements humains et naturels, l'altermondialisme pourrait alors se réaliser à travers la multiplication concertée d'actions transformatrices, individuelles et collectives, de *changements extérieurs guidés par le changement intérieur*.

Reposant sur la mise en pratique d'une nouvelle culture politique ancrée sur la réalisation individuelle en accord avec des valeurs collectives, la position alternative radicale fait partie intégrante d'une approche alternative intégrée visant la transformation d'une action politique subordonnée aux impératifs du pouvoir en une action politique au service de la société, à travers la réalisation de l'individu social. Cette alternative intégrée ne prétend pas offrir une alternative globale, accomplie, justement parce qu'elle repose sur une vision ouverte, non déterministe de la l'histoire, et qu'elle conçoit sa propre construction dans un sens émancipateur, comme une œuvre ouverte, complexe, continuellement récréée par tous et chacun.

Quatre positions altermondialistes

Agir dans le cadre existant

Ne remettant pas en cause les fondements de la globalisation capitaliste et industrielle, cette position s'efforce de réduire les répercussions éco-sociales négatives de ce processus en valorisant une réforme des valeurs guidant le comportement des agents économiques. Elle s'efforce de concilier les avantages supposés du mode de développement capitaliste (création de richesses, échanges profitables, innovations progressives) avec le respect de principes éthiques (plus grande équité, respect de l'environnement). Etablissement de règles commerciales équitables, responsabilité des entreprises, consommation éthique et commerce équitable font partie des stratégies préconisées dans cette approche qui vise à réorienter le processus de mondialisation à travers une évolution des valeurs et des pratiques.

Agir sur le cadre existant

Cette position considère que les conditions auxquelles sont soumis les acteurs économiques sont trop contraignantes pour que des principes éthiques et moraux aboutissent à la réorientation souhaitée. Ses partisans considèrent que la dynamique capitaliste impose une hiérarchie de normes sociales qui aboutit à la subordination des choix sociaux aux intérêts du capital. Ils préconisent une réappropriation du pouvoir par le politique de manière à élaborer des réponses politiques

aux problèmes écologiques et sociaux. Cette réappropriation passe notamment par la régulation des flux de capitaux et par l'exclusion de nombreux domaines de la sphère capitaliste et marchande. Cette position requiert l'émergence d'un processus politique capable d'imposer des réformes radicales au cadre institutionnel existant. Une telle stratégie passe par la conscientisation et la mobilisation de l'opinion publique sur la nécessité de subordonner l'économie au politique.

Agir contre le cadre existant

Cette position ne croit pas aux possibilités de réformer le cadre existant. Elle estime que les asymétries de pouvoir entre les différents acteurs sont telles que toute tentative de réforme ne peut qu'aboutir à des résultats marginaux, incapables de mener à la réorientation souhaitée. De même, la puissance du cadre institutionnel existant, alimentée par celles des groupes d'intérêts qu'il soutient, est telle qu'elle est en mesure d'empêcher l'émergence d'une force politique menant à une réforme radicale du cadre institutionnel. C'est la raison pour laquelle les partisans de cette approche préconisent une stratégie visant à affaiblir le cadre institutionnel existant, les organisations qui le soutiennent et les groupes d'intérêts qui en dépendent. Cette logique de confrontation n'est pas une fin en soi, mais un moyen, pour les communautés locales, les régions et les Etats, de recouvrer un pouvoir considéré comme usurpé par les instances de gouvernance mondiale au profit d'une minorité. En ce sens, multiplier les obstacles à l'expansion de la mondialisation capitaliste constitue un pré-requis à l'avènement de toute mondialisation alternative, une étape nécessaire à l'émergence de dynamiques alternatives qui s'ancrent d'abord sur le niveau local pour conduire, à travers une pratique effective de la subsidiarité, à une organisation sociale mondiale à niveaux multiples.

Innover radicalement

Cette position valorise la différence, la diversité, la créativité. Elle se distancie des tentatives, considérées comme réductrices, de fédérer le mouvement altermondialiste au sein de propositions « à l'ancienne » reposant sur des logiques de confrontation. Elle vise à identifier toute marge de manœuvre laissée disponible par le cadre institutionnel (compris au sens large, i.e. incluant les valeurs, les modes de pensée, les principes) pour initier des comportements et des pratiques créatifs et autonomes. La stratégie préconisée consiste à valoriser tout ce qui ne l'est pas au sein de la globalisation capitaliste et industrielle : développement autonome, émancipation et libération (individuelle et collective), empathie et solidarité, coopération et mutualisme, auto-organisation et cogestion, dans le cadre d'une autonomie toujours renforcée et d'une émancipation envers les rétributions sociales émanant du cadre dominant.

4.3 LA RÉPONSE DU SYSTÈME

4.3.1 L'accueil des propositions altermondialistes

L'accueil réservé aux principales propositions du mouvement altermondialiste est intéressant à plus d'un titre. L'ambition affichée des altermondialistes de changer les fondements mêmes du processus de mondialisation actuelle ne peut que se heurter aux puissants intérêts qui bénéficient du système actuel et de son expansion. Pourtant, les réactions très modérées des principaux acteurs économiques (à commencer par les sociétés transnationales) envers le mouvement altermondialiste semblent témoigner de la faiblesse de l'impact du mouvement altermondialiste sur la marche effective du « monde des affaires ». Mais la faiblesse relative de cet impact est également révélatrice des forces d'inertie qui émane du cadre institutionnel de la globalisation. En effet, tout système établi dispose d'une certaine capacité d'empêcher l'émergence d'alternatives risquant de menacer sa pérennité. Capacité d'autant plus grande qu'elle émane d'un système puissant et que le changement apparaît radical.

Face aux pressions l'incitant au changement, le régime de propriété, comme tout régime institutionnel, est en mesure d'intégrer des réformes dans la mesure où le noyau institutionnel n'est pas lui-même mis en danger. C'est le cas des propositions de réformes « douces » émanant de la position réformiste qui ne remettent en cause ni le fonctionnement de l'économie capitaliste, ni sa diffusion à l'échelle mondiale. Ainsi, l'accent mis sur une libéralisation plus équitable des échanges, sur la responsabilité sociale des entreprises, le commerce équitable ou la consommation éthique est le plus souvent bien accueilli par les partisans de la mondialisation, bien conscients que ces stratégies ne vont pas déstabiliser les fondements mêmes du système capitaliste, ni mettre sérieusement en danger les principaux groupes d'intérêt qui en dépendent. Au contraire, permettant d'envisager des mesures en réponse aux principales défaillances de la mondialisation capitaliste sans remettre en cause les fondements sur lesquels elle repose, de telles propositions constituent pour les partisans et les bénéficiaires de la globalisation de précieux arguments pour arborer une « position constructive » face aux revendications altermondialistes plus radicales.

À l'opposé, les positions antiglobalistes des tenants d'une position souverainiste, ne sont pas considérées comme dignes d'intérêt, leurs partisans étant souvent le plus souvent accusés de proposer une analyse erronée de la mondialisation contemporaine, analyse qui sous-estimerait les conséquences positives de la globalisation, à commencer par les effets bénéfiques du commerce mondial. Les positions antiglobalistes sont le plus

souvent rejetées par des arguments sommaires, qui éludent la question des asymétries de pouvoir dans les relations internationales et perpétuent une analyse indifférenciée du commerce –où le cas idéalisé du libre commerce entre entités commensurables est projeté à des contextes d'échange inégal et de commerce contraint. D'autres fois, elles sont opposées à l'affirmation qu'il n'existerait pas d'autre voie que celle de la généralisation du modèle de développement capitaliste et industriel pour faire face aux enjeux sociaux et écologiques du monde contemporain.

Cette affirmation, qui reprend le fameux « TINA » (*there is not alternative*) asséné dans les années 1980 par Margaret Thatcher aux critiques de sa politique libérale, semble idéologiquement proche de la simple récusation. Elle va pourtant au-delà de la dimension idéologique, car elle reconnaît que le processus de globalisation dépend de facteurs qui dépassent la simple volonté des acteurs. Toutefois, assénée d'autorité, cette position n'explique pas ces facteurs et n'identifie pas la vraie nature de cette dépendance. Ce faisant, le système en place évite d'envisager les contraintes réelles auxquelles le capitalisme contemporain est confronté : la dépendance envers l'expansion du régime de propriété et les intérêts qu'il soutient, d'une part, la dépendance envers les ressources minérales qui assurent son expansion, d'autre part. Cette stratégie d'évitement est compréhensible ; en effet, de puissants groupes d'intérêt bénéficient de la dynamique actuelle, et les itinéraires alternatifs ne sont pas compatibles avec ces intérêts particuliers (que Veblen appelait les *vested interests*).

L'accueil réservé aux propositions des partisans de la régulation nous semble également riche en enseignement, à l'instar du sort réservé aux propositions d'une taxe Tobin⁹². Après quelques discussions d'experts (et même un amendement adopté

92 En 1978, en réponse aux problèmes des marchés financiers de la fin des années 1970, le Prix Nobel (1981) d'économie américain James Tobin proposa une taxe sur les profits réalisés lors des transactions au comptant (*spot*) sur les marchés des changes. Initialement, Tobin proposait d'introduire simultanément dans tous les pays une taxe uniforme de 1% sur toutes les transactions portant sur les devises, afin d'empêcher les établissements financiers de déplacer leurs opérations de change dans des places *offshore*. La proposition de Tobin visait par conséquent à encourager la stabilité financière en faisant payer un prix à la spéculation, sans peser pour autant sur le fonctionnement ordinaire des marchés, le taux d'imposition étant faible. L'affectation des recettes de la taxe, qui n'était pas la préoccupation première de son inventeur, devint un élément central du discours sur la taxation globale. Des évaluations ont alors été effectuées par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), à la fois sur le rendement de la taxe Tobin et sur la manière dont elle pourrait être utilisée. En tablant sur 1000 milliards de dollars par jour imposés à 1%, la CNUCED arrive à des recettes de 720 milliards de dollars par an, et une réduction des opérations spéculatives de l'ordre de 30 % (CNUCED 1997). En tablant sur un taux plus faible –entre 0,05 et 0,25%– une taxe de type Tobin pourrait rapporter annuellement entre 100 et 280 milliards de dollars (Felix 1994). A titre de comparaison, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) estime qu'il suffirait de quelque 80 milliards par an pendant une décennie pour éradiquer la pauvreté (PNUD 1998).

par l'Assemblée nationale française dans le cas de la taxe Tobin), les propositions de régulation sont le plus souvent soumises à des conditions de mises en œuvre improbables, ou transmises à des niveaux décisionnels hiérarchiquement plus élevés qui sont en mesure de les éliminer de l'agenda politique (Fougier 2004:104).

Le système dominant semble ainsi capable d'écarter toute menace sérieuse envers son noyau institutionnel, à l'instar des tentatives de réguler les flux internationaux de capitaux ou d'exclure certains domaines de la logique de propriété. Or, selon notre analyse, *aucune des positions altermondialistes ne semble avoir identifié le rôle moteur que joue la propriété dans le financement de l'expansion capitaliste*⁹³. Si tel est le cas, l'institution constitutive du capitalisme, la propriété, n'apparaît pas directement menacée par les positions altermondialistes, et cette situation ne peut que faciliter les efforts du système dominant d'écarter toute menace sérieuse envers le régime de propriété. Ces efforts se traduisent dans les faits en une double stratégie, qui consiste à la fois à écarter les tentatives de réformes radicales et à engager des réformes modérées en cas de pression soutenue.

En effet, alors que la régulation des flux de capitaux et la réduction de la sphère d'influence de la propriété font l'objet d'une discrimination inflexible, une série de mesures d'adaptation mesurées ont été mises en œuvre : effacement d'une partie de la dette des pays les plus endettés (PPTÉ), plus grande représentation de certains pays du Sud dans les instances de gouvernance multilatérales (Banque Mondiale, FMI), mise sur pied d'organes de contrôle indépendant envers les politiques de la BM et du FMI, etc. Impliquant des ajustements marginaux des modalités fonctionnelles et organisationnelles de la globalisation, de telles mesures ne constituent pas des avancées négligeables, mais elles sont loin de conduire à la réorientation institutionnelle requise par les enjeux écologiques et sociaux actuels.

Plus grave, en permettant de pallier aux déficiences les plus flagrantes du système en place, l'adaptation graduelle pourrait aider à maintenir en place, sans les menacer, les fondements de ce système. Tel est du moins l'argument de François Partant (1926-1987), économiste du développement, qui exprimait le souhait « *que la crise s'aggrave !* » (Partant 1978). Selon lui, la crise éco-sociale perceptible dans les années 1970 devait conduire à une grave crise de confiance envers les institutions en vigueur. Partant (1978), rejoignait ainsi la position d'Yvan Illich (1973) qui

⁹³ Même la position régulationniste, qui insiste sur la nécessité de réguler les marchés financiers et de limiter la sphère d'influence de la propriété, ne considère que la dimension matérielle de la propriété (les droits de possession exclusifs et excluant) et néglige la dimension immatérielle de la propriété à l'origine de la création et l'expansion monétaire (cf. sections 3.1, p.19 et 4.2.2, p.49).

envisageait qu'une nouvelle société émergerait de la contradiction entre les fins officielles de nos institutions et leurs véritables résultats. Selon Illich (1973), cette nouvelle société naîtrait de l'inversion radicale des institutions et aboutirait à une « société conviviale », orientée par les principes essentiels que sont la *survie*, l'*équité* et l'*autonomie créatrice* (Illich 1973:26).

Quelque trente ans plus tard, la crise éco-sociale s'est effectivement aggravée. La contradiction entre les fins annoncées des institutions et leurs résultats apparaît toujours plus clairement à qui veut les voir, ou plutôt à qui chausse les bonnes lunettes. Mais assiste-t-on, avec l'altermondialisme, à l'émergence d'une société conviviale ? Les altermondialistes le croient, certains s'y emploient. Mais le contexte le permet-il vraiment ? Est-il en mesure de s'opposer à la mouvance altermondialiste, et, au-delà, à toute tentative de réforme de son noyau institutionnel ?

4.3.2 Un itinéraire d'involution : le *locked-in development*

Nous avons évoqué plus haut la *dépendance d'itinéraire* du mode de développement capitaliste envers l'expansion de la propriété, les technologies industrielles et les ressources minérales, dépendance multiple qui caractérise également le processus de mondialisation contemporain⁹⁴. Il convient maintenant de mettre en évidence les conséquences de cette dépendance d'itinéraire pour l'actualisation d'itinéraires de développement alternatifs.

Dans le cas d'une dépendance d'itinéraire, les choix actuels renforcent les options prises dans le passé, qui deviennent des références toujours plus fondamentales pour l'orientation actuelle et future (Dosi 1982 ; David 1985 ; Arthur 1994 ; Ackermann 1998). Dans cette dynamique circulaire et cumulative, l'évolution d'un système devient toujours plus déterminée par ses références internes. En parallèle, l'influence des signaux externes sur l'évolution du système va en s'affaiblissant. Dans cette dynamique particulière, le système peut franchir un point de non-retour, où sa dépendance envers ses références internes est telle qu'il néglige les signaux provenant de son environnement. Cette situation, où les adaptations nécessaires à la pérennité d'un système sont éliminées par l'évolution du système lui-même, caractérise un *itinéraire d'involution* : une dynamique où un système s'enferme ou s'enferme sur ses références internes (en anglais *lock-in* ou *locked-in development*) au point de ne plus percevoir de signaux externes (Arthur 1994). Devenu *captif de son propre fonctionnement*, renforçant constamment l'influence de ses références

—
94 Cf. section 3.4.4, p.39.

internes sur l'orientation poursuivie, le système verrouille, empêche ou élimine toute dynamique dont l'orientation reposerait sur des références alternatives. Tout semble indiquer que la globalisation poursuive un itinéraire de ce type.

En effet, dans le cadre de la mondialisation capitaliste et industrielle, l'omniprésence des critères de la propriété rend le développement des alternatives extrêmement difficile. Dans le cadre de cette sélection culturelle quasi-permanente, toute tentative de valoriser des critères alternatifs, comme la qualité de vie, un mode de gestion coopératif ou l'agriculture biologique, font l'objet de discrimination⁹⁵. De fait, comme le relève Steppacher (2006:11), « nous savons depuis longtemps comment améliorer nos performances écologiques à peu près dans tous les domaines. (...) nous ne les réalisons pas parce que cette amélioration de la qualité de vie ne correspond pas au critère de la rationalité économique, qui sélectionne les innovations technologiques et organisationnelles selon leur impact sur la valeur monétaire de la propriété engagée, et non pas selon leur impact sur la qualité de vie. » Dans un tel contexte, seuls les éléments d'une politique éco-sociale qui s'avèrent compatibles avec la rationalité économique de la propriété ne sont pas discriminés⁹⁶. Ainsi, tout indique que la mondialisation de l'économie de propriété, en plus de suivre un itinéraire dépendant de l'institution de la propriété, du mode de production industriel et des ressources minérales, poursuit effectivement un développement enfermé sur lui-même, conduisant à une impasse, où la dynamique propre du système verrouille les options alternatives et empêche l'actualisation d'itinéraires alternatifs.

Le principal risque pour un système poursuivant un itinéraire de développement enfermé sur lui-même est d'évoluer, de lui-même, vers un mode d'organisation

95 Au niveau mondial, l'OMC assure la prédominance des critères de rationalité économique sur les considérations éco-sociales (George 2001). En 2001, Lori Wallach, directrice du *Global Trade Watch* au sein de l'ONG *Public Citizen*, remarque que « à une exception près [le litige concernant le refus de la France d'importer de l'amiante exportée par le Canada], l'OMC s'est opposée à toutes les lois sur l'environnement, la santé et la sécurité qu'elle a examinées, en les qualifiant d'« obstacles au commerce » : interdiction de la viande aux hormones par l'Union Européenne, normes antipollution des carburants de la loi américaine sur la qualité de l'air et application de la loi américaine sur la qualité de l'air et application par les Etats-Unis d'un traité mondial sur les espèces en danger pour les tortues de mer. La simple menace de représailles de l'OMC a suffi à faire reculer une multitude d'autres mesures. » (Wallach 2001:292). Pour une analyse plus détaillée, voir George (2001).

96 Rappelons que la dynamique capitaliste est en mesure d'intégrer des considérations éco-sociales, dans la mesure où celles-ci s'avèrent compatibles avec les contraintes de l'économie de propriété (cf. section 3.3.1, p.31). Toutefois, les situations où la rationalité de l'économie de propriété et une raison éco-sociale convergent –cas de « win-win solutions » ou de « no regret measures » qui captent toute l'attention des économistes conventionnels– constituent l'exception et non la règle, du moins sans une réforme radicale des conditions institutionnelles.

inadapté à l'évolution de son milieu. Ainsi, le mode de développement capitaliste, en orientant tout choix social selon son impact sur la valeur de la propriété, n'est pas en mesure de percevoir l'accroissement de la misère sociale ou de la dégradation environnementale, à moins que ces phénomènes n'aient un impact (une contrepartie monétaire) sur l'économie de propriété⁹⁷. Et même dans ce cas, en réponse à des phénomènes tels que l'exclusion sociale, la pauvreté, la misère ou la dégradation environnementale qu'il induit, l'économie de propriété n'est capable de proposer que des « solutions » compatibles avec la logique de la propriété : établissement de nouveaux titres de propriété, création de nouveaux marchés, promotion de l'innovation technologique, dynamique de compétition, croissance économique, etc.⁹⁸. Toute proposition visant une rationalité différente est défavorisée, tout questionnement de la logique interne est érudé, et toute tentative de réforme radicale, menaçant le cœur du régime institutionnel (l'institution de propriété) est éliminée⁹⁹.

Finalement, l'enfermement du développement mondial sur les critères de la propriété, de l'exclusivité et de l'exploitation ne conduit pas seulement à de tragiques répercussions écologiques et sociales. Il menace également la pérennité du système économique lui-même. En effet, un système poursuivant une dynamique involutive, incapable de s'adapter à l'évolution des conditions externes, déterminantes pour sa survie à plus long terme, est en principe condamné à disparaître. Ce risque est réel pour le système capitaliste mondial, dont la pérennité est menacée par l'instabilité sociale, le risque de crise financière planétaire, les dérèglements écologiques globaux et les conflits militaires (incluant l'option nucléaire). Or, par sa propre dynamique

97 C'est la raison pour laquelle le mode de développement capitaliste ne perçoit que l'accroissement des richesses (à travers des agrégats comme le PNB, estimation de l'accroissement de valeur de la propriété) et non celui des inégalités (la pauvreté et la misère n'étant pas appréhendées par de tels agrégats). De même de nombreuses méthodes (à l'instar de l'évaluation contingente) permettent de calculer des contreparties monétaires à des éléments éco-sociaux, mais ces valeurs, dont la légitimité méthodologique est hautement questionnable, demeurent virtuelles tant que la responsabilité éco-sociale des acteurs n'est pas affectée par des modifications institutionnelles.

98 Les réponses institutionnelles données dans le cadre du Protocole de Kyoto en réponse à la problématique du changement climatique (marchés de droits à polluer, implémentation jointe et mécanisme de développement propre) illustrent ce mode de raisonnement économiciste, déjà clairement perceptible dans le Rapport Brundtland (WCED, 1987/1988).

99 Cette description du fonctionnement d'un régime institutionnel envers des tentatives de réformes présente d'intéressantes similitudes avec la vision proposée par Thomas Kuhn (1962) de l'évolution des paradigmes scientifiques (comportement de la « science normale » à l'égard des éléments non expliqués – anomalies – à travers l'orientation des questions de recherche et l'élimination des théories concurrentes, notamment à travers l'action d'une ceinture de protection préservant l'intégrité du noyau dur du paradigme).

d'expansion à l'échelle mondiale, le système capitaliste et militaro-industriel renforce de manière cumulative les risques qui menacent sa pérennité, à travers la globalisation du capital, l'accroissement des inégalités sociales et la dégradation des conditions écologiques qu'il induit¹⁰⁰.

100 Incapable de percevoir l'évolution de son contexte éco-social, la dynamique expansive de la propriété est devenue à ce point focalisée sur l'objectif de rendement monétaire qu'elle en a même oublié les principes de base de l'émission monétaire, comme la crise des *subprimes* l'a récemment illustré. Alors que Heisohn et Steiger (1996) ont rappelé le « sound principle of banking », *i.e.*, émettre de l'argent "... not only against interest but also against good securities and with sufficient capital of the issuing bank." (Steiger 2006:188), les « prédateurs de la finance » n'ont pas hésité à accorder des prêts à des agents ne disposant d'aucune sécurité à mettre en gage (les « ninja » -*no income, no job or asset*) et sans faire les réserves adéquates.

5. Une méthodologie altermondialiste évolutive

5.1 LE NÉCESSAIRE RENVERSEMENT DE HIÉRARCHIE SOCIALE

Outre une critique envers la globalisation, les altermondialistes sont unis sur la nécessité d'inverser la hiérarchie actuelle des normes sociales, où l'économique prime sur le politique, le social et le milieu naturel, et de remettre l'être humain et son milieu naturel au centre de la finalité sociale, en subordonnant l'économique au sociopolitique. Du point de vue de l'économie institutionnelle évolutive, la transition consiste à *passer d'une économie de propriété*, où les considérations écologiques et sociales sont subordonnées à la rationalité particulière de l'économie de propriété, à *un système économique régi par une raison éco-sociale*, où les activités économiques sont subordonnées à la réalisation d'objectifs éco-sociaux, comme l'amélioration de la qualité de vie et la soutenabilité écologique. Selon les termes de l'économie de propriété (Heinsohn & Steiger 2006), il convient de soumettre l'expansion de l'économie de propriété à une logique de possession, où les activités économiques sont « réenchassées », selon la terminologie de Polanyi (1944), dans les activités humaines et répondent à des critères éco-sociaux. En termes courants, il s'agit de mettre la propriété au service des gens, et non du seul profit, comme le rappellent Ulrich Duchrow et Franz Hinkelammert (2004).

À la suite de Heinsohn et Steiger (1996), Duchrow et Hinkelammert (2004) rappellent que l'économie de propriété a de tout temps fait l'objet de critiques et de revendications radicales. En effet, aucune expansion des sociétés capitalistes ne s'est faite sans entraîner une vague de contestation sociale motivée par les répercussions sociales, écologiques et sanitaires induites par cette expansion, et l'histoire du capitalisme témoigne des multiples réactions sociales émanant des exclus ou des victimes de l'essor capitaliste, ainsi que des actions souvent violentes par lesquelles ces réactions ont été réprimées.

Malgré d'inévitables différences relatives aux spécificités historiques et culturelles, les critiques et les revendications reposent sur un double dénominateur : (1) une critique de la dynamique d'expansion de l'économie capitaliste, dont les répercussions sociales (accroissement des inégalités, exclusion des non-propriétaires et aliénation culturelle des propriétaires) et écologiques (dégradation des conditions environnementales à travers une surexploitation des ressources naturelles) rassemblent l'essentiel des critiques ; (2) des revendications pour une

réorientation des activités économiques pour la satisfaction des besoins du plus grand nombre dans le respect du milieu naturel.

C'est dans la Grèce Antique, façonnée par l'institution de la propriété, qu'Aristote apparaît comme le pionnier d'une approche critique et revendicatrice. Sa position repose sur une distinction claire entre le recours à la propriété comme moyen d'accumuler, à travers les échanges et les relations de crédit, des richesses monnayables et le recours à la propriété comme moyen d'assurer la détention d'objets « utiles à la communauté d'une cité ou d'une famille » (Duchrow & Hinkelammert 2004). Sur la base de cette distinction, Aristote propose une critique radicale de la dynamique d'accumulation et de concentration des richesses au profit d'une minorité – ce que Aristote appelait la *chrématistique* – et plaide en faveur d'un régime de propriété privilégiant la dimension concrète de la propriété au profit du plus grand nombre dans le respect du milieu naturel – ce que le philosophe appelait l'économie.

La critique d'Aristote envers la dynamique d'accumulation destructive de la propriété a été régulièrement reprise à travers le temps. Parmi les auteurs qu'évoquent Duchrow et Hinkelammert (2004:162ss), mentionnons l'analyse approfondie de Hans Binswanger sur les différents types de régimes de propriété (Binswanger 1978, 1991, 1998, 2006) basée à la fois sur les régimes de possession communautaires suisses et la distinction du droit romain entre le *dominium* (propriété pleine et entière au profit d'un seul individu) et le *patrimonium* (propriété familiale à transmettre de génération en génération). Relevons également, à la suite d'Alessandro Baricco (2002) que la mise en œuvre d'un socialisme réel et un Etat-providence émanait de la recherche d'un système « *qui ne bloque pas le développement mais qui ne soit pas ce champ de bataille où le plus fort écrase le plus faible...* » (Baricco 2002:45), et que cette recherche résultait d'une stratégie de défense de la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste¹⁰¹. Plus récemment, la critique de la dynamique d'appropriation privative et exclusive, caractéristique de l'économie de propriété, est au cœur des revendications des peuples autochtones ayant ancré les relations avec la Nature (dont ils estiment faire partie intégrante) sur un régime implicite de possession¹⁰². De même, cette critique est au cœur des

101 « *Pourquoi ces gens-là se fixaient un tel objectif ? Parce qu'ils étaient bons ? Non. Parce qu'ils étaient choqués. (...) Ils avaient compris qu'un monde sans réseau de solidarité, sans redistribution de la richesse, sans protection pour les plus faibles, était un monde qui produisait des souffrances inouïes et qui, en plus, pouvaient se retourner contre toi en une fraction de seconde ...* » (Baricco 2002:46).

102 Voir la Déclaration, intitulée *No to Patenting of Life !*, formulée en 1999 par les représentants de peuples autochtones en réponse à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC/TRIPS). Déclaration reproduite dans Duchrow et Hinkelammert (2004:225-227). Voir également Vandana Shiva (1996).

revendications altermondialistes qui insistent sur la nécessité d'ancrer le processus de mondialisation sur des fondements humanistes et dans le respect de la Biosphère.

5.2 VERROUILLAGE DES ALTERNATIVES ET SITUATION DE DOUBLE CONTRAINTE

Passer de la rationalité économique particulière de l'économie de propriété à une raison éco-sociale requiert une inversion radicale de la hiérarchie des décisions sociales. Une telle inversion de priorités ne peut qu'être confrontée à un blocage systémique de l'économie de propriété, des groupes d'intérêt qu'elle favorise et des acteurs qui assurent et dépendent de son maintien, mais également de l'ensemble des arrangements institutionnels qui constituent le régime de propriété, à travers des freins et des blocages systématiques à tous les niveaux de choix, conscients et inconscients : dans les mentalités, les habitudes, dans tous les choix, individuels et collectifs, où l'évaluation et la solvabilité monétaire, la rentabilité marchande et la compétitivité constituent des critères de référence et de sélection culturelle. Or, avec la mondialisation de l'économie de propriété, ces situations constituent de plus en plus la norme.

Le verrouillage des alternatives ne satisfaisant pas au critère de la rationalité économique constitue une donnée essentielle de la problématique altermondialiste. De fait, les thèses et pratiques altermondialistes sont confrontées à une opposition systématique émanant d'un système socio-économique ancré sur l'institution de la propriété envers toute dynamique sociale qui repose sur une logique sociale alternative. Parmi les différentes approches de la mouvance altermondialiste dont l'objectif commun est de réorienter la mondialisation sur des considérations éco-sociales, seules peuvent être envisagées les propositions qui s'avèrent compatibles avec la rationalité de l'économie de propriété, comme le commerce équitable (qui ne remet pas en cause ni le commerce mondial, ni les relations asymétriques qui le sous-tendent)¹⁰³ ou la responsabilité sociale des entreprises (étant entendu qu'une entreprise n'entreprendra une démarche responsable que dans la mesure où cette démarche s'avère profitable). Les tentatives de mettre en œuvre des alternatives au commerce mondial lui-même –comme la relocalisation des activités économiques ou les stratégies visant l'autonomie alimentaire– ou à l'endettement international –comme la reconnaissance de la dette historique, sociale et écologique de l'Occident envers les pays du Sud– ne bénéficient d'aucun soutien au sein du système dominant.

¹⁰³ Le commerce équitable remet pourtant en cause la rationalité de l'économie de propriété quand il donne la priorité aux échanges entre coopératives et associations solidaires, qui pratiquent un système de prix équitable dans lequel les deux partenaires sont gagnants, et qui promeuvent des produits générés par des méthodes socialement justes et écologiquement soutenables. Le commerce équitable constitue un exemple-type de la mise à profit de marges de manœuvre internes au cadre existant.

Elles font au contraire l'objet de discriminations de toutes sortes (idéologiques, théoriques, politiques, économiques, etc.).

L'altermondialisme, et au-delà toute tentative de valoriser des innovations radicales en rupture avec le système dominant, apparaît dès lors confronté à une *situation de double contrainte* : soit il propose des réformes susceptibles d'être acceptées par le cadre institutionnel dominant, et doit, par conséquent se limiter à des mesures préservant le système en place, mesures palliatives qui ne permettent ni d'aboutir à la réforme escomptée, ni d'éviter l'implosion du système ; soit il propose des réformes radicales, des innovations en rupture avec le cadre existant, afin d'aboutir à la réorientation requise ; ce faisant, il risque d'être éliminé par la sélection culturelle émanant du cadre institutionnel en vigueur¹⁰⁴.

Le cas de la consommation éthique et responsable permet d'illustrer cette double contrainte. La promotion d'une consommation éthique et responsable fait partie des mesures quasi-consensuelles au sein des divers courants altermondialistes¹⁰⁵. Les consommateurs sont invités à réfléchir à la provenance des biens et services qu'ils consomment, aux conditions écologiques et sociales de leur production, et à diriger leur consommation conformément à ces considérations éco-sociales¹⁰⁶. Au sein d'une approche visant une relocalisation des activités socio-économiques (Hines & Lang 2001), les consommateurs sont encouragés à se tourner vers les biens et services produits localement (ce qui, dans le domaine alimentaire, correspond le plus souvent à des aliments plus frais et une alimentation plus saine), au détriment de biens produits plus loin qui nécessitent davantage de ressources (principalement minérales) pour leur acheminement. Dans le cadre d'une approche plus profonde encore, centrée sur la réalisation personnelle (ce que Jung appelle l'individuation),

104 Camille Madelain exprime clairement cette double contrainte : « *Les critiques du néolibéralisme, considéré comme une perversion de la modernité, et les propositions qui en découlent sont prises dans une double contrainte : celle d'être à la fois réalistes, c'est-à-dire de proposer des mesures applicables rapidement, et celle de penser une alternative globale, un autre système économique mondial... Cela entraîne une série de problèmes difficiles à résoudre : les réformes de courte portée, si elles sont effectivement appliquées (par exemple des taxes sur les industries polluantes), n'ont qu'un contenu subversif que très marginal. Autre problème : les idées généreuses et consensuelles qui constituent l'alternative économique globale tant désirée, comme « mettre l'économie au service de l'homme » ou le « développement durable », se heurtent à un refus de débattre de la part des personnes « au pouvoir », dès lors que l'on dépasse la stade purement normatif de ces exhortations pour en préciser les implications sociales et politiques.* » (Madelain 2003:219-220)

105 Préconisée par les partisans d'une réforme morale de la mondialisation, elle est également au cœur des processus de conscientisation sur lesquels tablent les mouvements écologistes et les alternatifs plus radicaux.

106 Les consommateurs sont également invités à réfléchir sur la finalité de leur consommation, sur l'impact de celle-ci sur leur bien-être et sur le milieu naturel.

l'individu est notamment invité à se détacher de sa dépendance envers les biens matériels superflus (et, au-delà, à toutes les formes de l'avoir) pour se recentrer sur l'objectif d'être, pleinement, en se libérant des conditionnements pour actualiser ses potentialités, processus au sein duquel la consommation matérielle se limite au suffisant (Fromm 1978)¹⁰⁷.

Aussi pertinentes et essentielles puissent-elles être, ces approches sont directement confrontées à une puissante dynamique sociale dont l'orientation leur est diamétralement opposée : les stratégies publicitaires commanditées par les entreprises, réalisées et diffusées à l'aide de budgets souvent colossaux, dans le seul but de motiver la demande solvable, la solvabilité conditionnant la survie des acteurs d'une économie de propriété (Steppacher 1999, 2006). Or, contrairement à l'idée reçue, la stratégie poursuivie par les professionnels de la publicité ne vise pas la satisfaction des besoins, ce qui conduirait à éliminer la demande une fois le besoin assouvi, mais à créer et maintenir l'*illusion* que la consommation de biens matériels va satisfaire des besoins non matériels (affectifs, spirituels, etc.). Tant que cette illusion est maintenue, l'insatisfaction demeure (la consommation du bien matériel n'ayant pas satisfait les besoins non matériels) et la demande reste élevée¹⁰⁸. Confronté au conditionnement perpétuel de la publicité, manipulé au plus profond de son inconscient, le consommateur désireux d'adopter un mode de consommation responsable se trouve dans une situation de double contrainte à laquelle il lui est très difficile de faire face. Conséquence de cette double contrainte, les comportements

107 Distinguons ici les *économies de subsistance* des *économies de suffisance*, les premières correspondant à des socio-économies où les ressources disponibles suffisent à peine à assurer les besoins essentiels des gens, les secondes à des socio-économies où les acteurs limitent volontairement leur consommation à un « suffisant » culturellement déterminé et librement choisi. Plus encore, relevons la *nature idéologique* d'une position indifférenciée qui ne distingue pas les situations de choix de simplicité volontaire des économies de suffisance des situations de non choix, de pénurie et de misère des économies de subsistance.

108 Ce point n'a pas échappé à Thorstein Veblen, père de l'économie institutionnelle évolutive, qui, en 1923 déjà, donnait de la publicité la description suivante : « *La production d'une clientèle à travers la publicité s'apparente, bien sûr, à une production systématique d'illusions structurées en vertu de « modèles d'action » jugés utiles. Le terme utile concerne ici le vendeur au profit duquel se fait la production de la clientèle. Il s'ensuit que les techniciens accomplissant ce travail (...) sont pour ainsi dire des experts et des expérimentateurs en psychologie appliquée et ont un penchant professionnel pour une sorte de psychiatrie créative. Leurs activités quotidiennes visent nécessairement la manipulation créative d'habitudes et de désirs, et elles mettent en œuvre effets de choc, réactions tropismatiques, bas instincts, comportements forcés, idées fixes, empoisonnements verbaux. C'est un travail qui a pour cible tout l'éventail des faiblesses humaines – éventail qui fleurit dans l'obéissance servile et porte ses fruits dans les institutions pour psychopathes.* » Veblen, T. (1923), *Absentee Ownership and Business Enterprise in Recent Times*, New York, Reprints of Economic Classics, 1964, p.306-7. Cité et traduit dans Steppacher (1983:88n62).

économiques réels apparaissent le plus souvent contradictoires¹⁰⁹. Relevons que de telles contradictions se retrouvent au sein même du mouvement altermondialiste, y compris au sein de son « avant-garde éclairée », où, au-delà des discours et de l'affirmation de principes, rares sont les personnalités qui donnent un réel exemple des comportements qu'ils prônent : sobriété énergétique, simplicité volontaire, écoute et respect mutuels...

5.3 SURMONTER LA DOUBLE CONTRAINTE

Au-delà de la diversité des interprétations sur le rôle des alternatives, l'enjeu de l'altermondialisme est d'infléchir la dynamique destructrice prise par le mode de développement dominant, et d'initier une réorientation vers un mode de développement soutenable et équitable. Mais comment surmonter la double contrainte à laquelle se trouvent confrontées les alternatives, comment mettre en œuvre une dynamique sociale permettant de dépasser les blocages techno-institutionnels, comment faire face à l'omniprésence de la rationalité économique capitaliste qui verrouille toute alternative de changement orienté sur des considérations éco-sociales ? Sans oser prétendre avoir une réponse à ces questions, nous pouvons proposer quelques pistes de réflexion.

5.3.1 Une utopie mobilisatrice de changement social

La première étape nous semble être d'affirmer que sortir de l'impasse éco-sociale actuelle est *possible*. C'est l'utopie, partagée par les acteurs de la communauté altermondialiste, qui consiste à croire en la possibilité d'un autre monde¹¹⁰. Cette utopie, comme le relève François Houtard (Houtard 2002:154) ne se rapporte pas une illusion, mais à un projet mobilisateur : un projet qui ne relève pas de la seule construction de l'esprit, mais qui s'ancre dans la réalité à travers des projets concrets. Ainsi, plus qu'une finalité, c'est d'abord une motivation à initier des pratiques alternatives à laquelle convie l'utopie altermondialiste. Cette utopie invite à initier,

109 Sur ce point, Alessandro Baricco (2002) a raison d'insister sur la nature complexe, contradictoire et largement inconsciente des relations entre consommateurs et producteurs au sein d'une économie de propriété mondialisée ; ainsi « *nous pensons les pires choses des grandes marques, et pourtant nous nous en servons sans que cela nous pose problème.* » (Baricco 2002:57). L'auteur ajoute que « *nous connaissons tous les secrets de la stratégie des multinationales, mais nous n'avons pas une idée claire de l'homme qui est en face.* » (Baricco 2002:67-8).

110 Cette croyance repose sur un double fondement : le premier est à trouver dans l'histoire de lutte pour l'émancipation de l'homme et de la femme, le second dans l'évidence de l'échec, du point de vue éco-social, humain et spirituel, d'un système économique centré sur la propriété et soumettant les potentialités humaines et naturelles à l'impératif de rendement monétaire.

diffuser et promouvoir une dynamique en rupture, en décrochage avec la mouvance dominante, au sein d'un mouvement de libération et d'émancipation individuelle et collective, dont la finalité n'est en rien arrêtée, mais dont la réalisation progressive constitue elle-même la fin première.

C'est l'essence même d'une perspective évolutive de l'action humaine, *intentionnelle*, qui conçoit l'action individuelle ou collective comme *un processus reliant les moyens entrepris à la fin poursuivie* (Dewey 1938). Dans un tel processus, ce n'est pas tant dans l'objectif, la fin, souvent non atteinte, que réside l'essentiel, mais bien dans l'itinéraire parcouru, générateur d'expérience, d'apprentissage et d'émancipation. Comme le relève le sociologue sénégalais Emmanuel N'Dione, « *[L]es activités en tant que finalités importent moins que ce qu'elles peuvent permettre d'apprendre aux acteurs. (...) C'est la maîtrise du processus qui va de la question à sa réponse, c'est-à-dire, la découverte d'une solution, depuis son identification et les choix qui s'imposent jusqu'à son expérimentation qui est déterminante et libératrice. Le cheminement importe au moins autant que le résultat.* » (N'Dione 2001:48).

Dès lors, l'objectif altermondialiste consiste, en motivant la réflexion pour orienter l'action, à guider la pratique. Dans cette perspective, l'altermondialisme propose de refuser un mode de développement imposé, contraint, aliénant et préconise d'initier des processus de développement autonome, ancrés sur la créativité des acteurs au sein de processus porteurs de sens et de dignité recouvrée. Cet objectif doit être enraciné dans les aspirations des gens, et dans l'histoire, même si face aux obstacles et à une réalité souvent cruelle, la vision émancipatoire peut sembler utopique. En effet, la nature utopique de l'altermondialisme doit être mise en relation avec l'illusion, maintenue par les partisans de la globalisation, que l'expansion de la dynamique capitaliste et industrielle peut se poursuivre à l'échelle mondiale sans détruire les fondements écologiques et sociaux qui l'entretiennent. En effet, alors que tous les indicateurs écologiques et socioculturels mettent en évidence l'urgence d'une réorientation, *l'illusion n'est pas de croire qu'un autre monde est possible, mais de croire que le monde tel qu'il est, et tel qu'il évolue, pourrait perdurer.* Face à ce mythe, l'objectif de l'altermondialisme ne se limite pas à guider de nouvelles pratiques, mais également à constituer la base d'une *utopie réalisable* à partir de l'action politique, ce que Marcos Arruda définit dans sa trilogie comme « l'art de rendre réel le possible, et possible le rêve impossible ».

Ce changement de perspective est fondamental : identifiant une situation d'enfermement techno-institutionnel et d'impasse éco-sociale, conséquence d'un

itinéraire de développement involutif verrouillant tout mode de développement alternatif, l'observateur ne peut que conclure que la marge de manœuvre est extrêmement réduite. Lorsque la réponse envisagée est d'innover, radicalement, dans tous les contextes et à tous les niveaux, selon ses possibilités, ses dons, ses potentialités irréductiblement personnelles, lorsque le chemin consiste à être créatif, à apporter sa contribution personnelle à l'action collective, la marge de manœuvre apparaît beaucoup plus vaste. Et si ce chemin vers l'extérieur s'accompagne d'un chemin vers l'intérieur, vers la confrontation aux conditionnements internalisés, en vue d'une transformation, d'une libération, d'une émancipation vers le soi véritable, le champ à parcourir apparaît immense. Nous rejoignons ainsi Emmanuel N'Dione, pour qui le vrai changement « *provient de l'intérieur des sociétés et se marque par une avancée vers une plus grande intégration de toutes les dimensions de la vie : il est créateur de synergie et de sens inclusif.* » (N'Dione 2001:48). Et le sociologue ajoute un élément essentiel : le changement n'est pas un phénomène unilatéral : « *c'est parce que nous changeons que les autres changent aussi.* » (*Ibid*)¹¹¹.

L'avènement et la réalisation d'itinéraires alternatifs, dès lors qu'ils sont à nouveau perçus comme possibles, s'avèrent encore plus impérieux. Il n'en demeure pas moins que la dynamique émancipatrice et libératrice du développement autonome requiert un contexte favorable. La misère, la guerre, la maladie et la dépendance constituent autant d'obstacles concrets à l'émancipation individuelle et collective. De même, la discrimination envers les forces et tendances alternatives par les critères de sélection du système dominant est bien réelle. Une vision reposant uniquement sur une stratégie d'innovation radicale risque donc d'être rapidement éliminée par les critères de sélection culturelle en vigueur. C'est pourquoi elle ne peut constituer qu'une stratégie partielle, bien qu'essentielle, au sein d'une stratégie plurielle, qui renforce les itinéraires de développement autonome par l'action combinée des stratégies d'opposition aux conditionnements et de mobilisation pour les alternatives.

5.3.2 L'opposition créatrice

L'économiste d'inspiration institutionnelle Daniel Bromley rappelle que les stratégies des agents économiques s'articulent selon deux niveaux complémentaires: le niveau marchand et le niveau institutionnel (Bromley 1989, 1991). Au premier niveau, les agents s'efforcent de répondre aux contraintes économiques dans le cadre des

¹¹¹ Plus fondamentalement encore, la libération intérieure des uns (qui passe par la conscientisation et la transformation des blocages inconscients) libère les autres des projections inconscientes dont ils étaient jusqu'alors victimes (Rolf Steppacher, communication personnelle).

règles marchandes telles que les définit le cadre institutionnel. Au second niveau, les acteurs s'efforcent de changer les règles du jeu économique en influençant le cadre institutionnel lui-même. Les agents économiques poursuivent de manière parallèle ces stratégies marchandes et institutionnelles, qui, combinées, constituent des stratégies économiques intégrées. Un parallèle avec l'altermondialisme nous semble pertinent.

Confronté à la double nécessité de se maintenir et de se développer, le mouvement altermondialiste se doit d'agir aussi bien au sein du contexte existant, en mobilisant les éléments endogènes compatibles avec des itinéraires de pensée et d'action alternatives, que sur ce contexte lui-même, afin de le rendre toujours plus propice à une orientation humaniste et écologiste des activités humaines. Cette alternative intégrée doit saisir chaque opportunité qui s'avère disponible, et, parallèlement, de nouvelles opportunités doivent constamment être créées. Cette dynamique prend la forme d'une double stratégie au sein de l'altermondialisme actuel: une stratégie d'opposition au processus de mondialisation actuel, d'une part, une stratégie de proposition et d'action innovatrices pour une mondialisation alternative, d'autre part.

La *stratégie oppositionnelle* à la globalisation des altermondialistes se distingue de celle des antimondialistes, ouvertement opposés à tout processus de mondialisation, en ce qu'elle ne constitue qu'une stratégie partielle d'une stratégie altermondialiste plus globale, où un frein à la globalisation capitaliste et industrielle constitue un pré-requis à l'avènement d'une mondialisation alternative. La *stratégie propositionnelle* regroupe les partisans d'une mondialisation de type humaniste, centré sur l'être humain et respectueuse du milieu naturel. A ce niveau de généralité, cette stratégie regroupe des stratégies très diverses, réunissant des groupes favorables à une mondialisation capitaliste mais soucieux des répercussions écologiques et sociales de l'expansion des activités économiques, les partisans d'une régulation stricte de la dynamique capitaliste, alors soumise à un ensemble de normes écologiques et sociales, ainsi que les partisans d'une mondialisation parfois nommée post-capitaliste, dont les propositions visent la réalisation de modes d'organisation sociale alternatifs et celle d'une finalité sociale où les valeurs de solidarité et de fraternité domineraient la logique d'expansion du seul capital¹¹².

Nous sommes d'avis que l'avènement d'une mondialisation humaniste et respectueuse du milieu naturel passe par une généralisation à tous les contextes possibles d'une

¹¹² Ainsi définie, la stratégie correspond à l'intégration des quatre positions présentées plus haut (cf. encadré de la section 4.2).

double stratégie, à la fois oppositionnelle et propositionnelle, et proposons d'associer à une telle approche la notion d'*opposition créatrice*¹¹³. Fondamentalement, l'opposition créatrice correspond à un *processus de transformation* lors duquel le sujet passe d'une phase d'opposition à une phase de création, transformant les énergies bloquées par le conditionnement et la lutte inconsciente contre ce conditionnement en énergies libérées, disponibles pour alimenter la créativité, expression des dons et des potentiels de chaque individu. De ce point de vue, il devient stratégique d'identifier les contextes où l'action apparaît la plus pertinente : faire opposition là où les conditionnements et les obstacles semblent les plus faibles, agir de manière créative, innover là où la créativité n'est pas bloquée, transformer l'énergie bloquée en énergie créatrice¹¹⁴. L'action de transformation des obstacles et conditionnements en opportunité et action créatrice constitue ainsi l'aboutissement de la stratégie d'opposition créatrice.

Une telle stratégie requiert une perception holistique du changement, et repose sur la prise de conscience que cette lutte émancipatrice est de nature pluridimensionnelle, comprenant en même temps les institutions, les rapports et les personnes, l'objectif et le subjectif, le rationnel et l'émotionnel, le socio-économique, le politique et le culturel, le matériel et l'immatériel, le quotidien et l'historique¹¹⁵.

5.4 SOUMETTRE LA RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE À UNE RAISON ÉCO-SOCIALE

Opérée au IV^e siècle avant J.-C., la distinction d'Aristote est au cœur de celle proposée par Steppacher (2006, 2008) entre l'aspect possession de la propriété et

113 Le terme d'opposition créatrice est notamment usité par Camille Madelain (2003:143).

114 Il convient de relativiser la conception selon laquelle la créativité peut être dirigée, conditionnée à une finalité déterminée, ce qui constitue une dynamique opposée à la créativité. Ainsi, la créativité imposée et aliénante s'oppose à la créativité autonome et émancipatrice. L'intérêt d'articuler l'opposition créatrice et de la mobiliser à de multiples niveaux, dans de multiples contextes, n'en demeure pas moins.

115 Comme le relève Arruda (2006a:113), « *une autre méthodologie est nécessaire, fondée sur un autre paradigme, pour rendre viable un ordre mondial harmonieux et soutenable. Une telle méthodologie conçoit le marché capitaliste comme un moment de passage dans l'histoire humaine, parmi des formes précapitalistes et post-capitalistes de marché ; elle leur attribue un rôle secondaire dans un système socio-économique centré sur le travail et le savoir humains comme générateurs principaux de valeur, sur la planification socio-économique orientée vers la réponse satisfaisante des besoins et aspirations de l'être humain, individu et collectivité ; elle présuppose un individu qui est en même temps subjectivité et objectivité, personne et société, privacité et communauté, un être humain historiquement et socialement situé ; elle contextualise les acteurs économiques individuels dans le grand organisme qu'est la société – locale, nationale, planétaire – régulant son comportement à travers la gestion de contrats sociaux à plusieurs niveaux, y compris le planétaire ; et elle prend comme référence pour les unanimités sociopolitiques la réalité de la nodiversité, qui doit être cultivée comme fondement de l'évolution de l'espèce humaine et de ses formes d'organisation sociale. »*

l'aspect propriété de la propriété¹¹⁶. Le problème, soulevé par Steppacher (1999, 2006, 2008), est que l'orientation du système économique au sein d'une économie de propriété est soumise à l'aspect propriété de la propriété (conduisant à la chrématistique d'Aristote), et non à l'aspect possession de la propriété (sa dimension concrète). En retour, les activités économiques ont des répercussions concrètes sur le contexte écologique et social de leur réalisation. Or, si l'étendue biophysique de ces répercussions dépend d'abord de lois physiques, l'étendue juridique (la responsabilité éco-sociale des acteurs) dépend des conditions institutionnelles (à commencer par les droits, les devoirs et les obligations des acteurs). C'est donc bien au travers de changements institutionnels que la réorientation doit se penser.

Théoriquement, deux solutions peuvent être envisagées : la première consiste à abolir les titres de propriété et donc la sécurité que ces titres représentent ; il s'agirait de *rétablir une économie de possession par l'interdiction des titres de propriété*. Outre son caractère politiquement irréaliste dans le contexte actuel de mondialisation du régime de propriété, cette solution conduirait à priver la société du remarquable potentiel de cette institution à stabiliser le contexte économique, à mobiliser les potentialités économiques, et à initier une dynamique de croissance économique. Ce choix serait donc particulièrement problématique pour les économies cherchant à répondre aux besoins d'une population en croissance. C'est la raison pour laquelle Hernando de Soto (Soto 2000) affirme qu'il n'y a pas d'autre voie pour les pays en développement (ainsi que pour les pays en transition) désireux de sortir du cercle vicieux de la pauvreté que d'instituer des titres de propriété en faveur des ressortissants du secteur dit informel (Soto 2000).

Une alternative serait de maintenir le potentiel de la propriété tout en subordonnant les activités économiques à des considérations écologiques et sociales. Ainsi, la seconde solution consiste à *soumettre l'expansion de l'économie de propriété à une raison éco-sociale*, c'est-à-dire mettre en place les conditions institutionnelles qui définissent les responsabilités éco-sociales des acteurs économiques de telle manière que des objectifs écologiques et sociaux priment sur la création et l'accumulation de richesses par les acteurs économiques. La propriété recouvrerait ainsi le rôle, mis en exergue au XVIIIe siècle par les Physiocrates, de sécuriser la détention des ressources

116 Alors que l'*aspect possession de la propriété* correspond à la réalisation concrète des activités économiques au sein d'une économie de propriété ; l'*aspect propriété de la propriété* correspond à la dimension abstraite de la propriété, contrepartie de la dissociation du titre de propriété envers son contexte éco-social. Cette dimension, essence singulière de la propriété, permet de raisonner sur les ressources en termes de potentiel de rendement monétaire. Cette distinction analytique, qui permet d'isoler la singularité de la propriété, fait l'objet d'un approfondissement dans Steppacher et van Griethuysen (2010).

pour les acteurs économiques, alors que les modalités d'échanges et de placements de cette sécurité (le financement, l'investissement, les flux de capitaux) seraient soumis à une régulation éco-sociale. Dans ce cas, les potentialités remarquables de la propriété ne sont *pas éliminées, mais limitées* aux options assurant le respect d'objectifs écologiques et sociaux, à l'instar des objectifs de soutenabilité écologique et de bien commun du projet altermondialiste.

Subordonner l'expansion de l'économie de propriété à une raison éco-sociale réduit le potentiel de rendement monétaire et le rythme d'enrichissement individuel des propriétaires, mais n'empêche pas toute actualisation du double potentiel de la propriété (possibilité d'exploiter le rendement matériel et d'investir en vue d'un rendement futur). Limitant le champ des actualisations économiques possibles à celles qui apparaissent raisonnables d'un point de vue écologique et social, cette solution définit la propriété comme un instrument économique au profit de la réalisation d'objectifs éco-sociaux¹¹⁷.

Soumise à une raison éco-sociale, par exemple à des plans de développement économique, social et humain, élaborés et mis en place de façon participative, du niveau local jusqu'au global, la propriété pourrait alors être démocratisée de manière à ce que tous ceux et celles qui vivent de leur travail deviennent des acteurs à part entière de l'économie de propriété. Rendue possible par des changements juridiques et institutionnels adéquats¹¹⁸, cette démocratisation de la propriété permettrait aux potentialités humaines (travail, connaissance et créativité) de s'émanciper de l'exploitation et de l'aliénation auxquelles les soumet la rationalité économique capitaliste.

Les changements institutionnels requis impliqueraient de nouvelles formes démocratiques de gouvernance, où les instances décisionnelles, agissant à plusieurs

117 Signalons qu'en pratique, cette approche risque d'être confondue avec l'instrumentalisation d'objectifs éco-sociaux à des fins de rendements monétaires, si bien que la relation hiérarchique entre les dimensions écologiques, sociales et monétaires doit être soigneusement explicitée. Le cas des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, où des objectifs écologiques (largement dissociés des impératifs réels) sont mis en avant pour justifier une privatisation des biens communs selon une logique accumulatrice et excluante de propriété, illustre ce souci. Alors que les scientifiques estiment à quelque 60-80% la réduction des gaz à effet de serre requise pour stabiliser les concentrations atmosphériques, le Protocole cible sur une réduction de quelque 5%, et aucun partenaire n'est sur le point d'atteindre cet objectif alibi. Dans ce cas, les objectifs écologiques sont clairement instrumentalisés et mis au profit de l'expansion de l'économie de propriété.

118 Parmi ces arrangements, les conditions d'engagement des titres de propriété, comme celles d'aliénation de la propriété en cas d'insolvabilité devraient faire l'objet d'une attention particulière, ceci afin d'éviter les situations d'exclusion auxquelles conduisent les saisies dans l'économie de propriété.

niveaux, auraient comme buts l'orchestration de la diversité humaine et culturelle en vue d'un développement socioéconomique et humain intégrés ; l'application des principes de proportionnalité (chacun contribue selon ses possibilités, à chacun selon ses besoins) et de subsidiarité active aux rapports d'échange, de production et de consommation ; la régulation et la fiscalisation concertées des activités économiques ; l'établissement de mécanismes d'harmonisation des intérêts des différents secteurs sociaux et des différents peuples, et le maintien d'un équilibre dynamique dans les rapports entre activité économique et écosystèmes.

Parmi les propositions de nouvelles formes de gouvernance mondiale, l'œuvre commune de Pierre Calame et Alain Talmant (1997), et le Cahier de propositions *Pour une gouvernance mondiale efficace, légitime et démocratique* (2003) organisé par Calame, méritent d'être mentionnés. Dans le premier ouvrage (Calame & Talmant 1997), l'accent des deux auteurs sur la quête dialectique de combiner unité et diversité est traduit en propositions concernant non seulement le monde des entreprises et de la technique, mais également, et surtout, les services publics. Calame et Talmant (1997:143-206) recourent et mobilisent des concepts comme le « partenariat créatif avec un grand nombre d'acteurs », la « politique de coopération, de gestion collégiale et prudente de la planète », la « gouvernance de systèmes biosociotechniques complexes ». Ils définissent les sociétés humaines comme des *systèmes bioécologiques*, et conçoivent la démocratie comme « le contrôle collectif par les humains de leur avenir », auquel ils lient la « responsabilité partagée » et « les réseaux au lieu de hiérarchie ». Le Cahier de propositions (Calame 2003) n'adresse pas spécifiquement l'urgence de stratégies pour subordonner le régime de propriété à la démocratie, mais il est riche d'idées sur les façons de créer et d'organiser une gouvernance mondiale éthique et légitime, en tant que pré-requis à la mise sur pied d'une Communauté Mondiale démocratique¹¹⁹.

Pour ce qui nous concerne, approfondir les tenants et aboutissants d'une subordination du régime de propriété à une raison éco-sociale nous conduirait au-delà des objectifs de cette contribution. Contentons-nous de proposer quelques

119 Parmi ces propositions, la proposition 16 (Calame 2003:132) présente une typologie des biens et services d'après leur nature intrinsèque : les produits qui résultent de notre ingéniosité, tels que les biens industriels et les services rendus aux personnes, qui se divisent lorsqu'ils sont partagés, auxquels « le marché est bien adapté » ; les produits qui se détruisent en cas de partage, les biens communs, qui exigent une gestion collective ; les produits qui se divisent lorsqu'ils sont partagés, mais qui n'impliquent pas directement l'activité humaine, les ressources naturelles, dont « la distribution dépend de la justice sociale », bien plus que de l'économie marchande ; et les biens qui se multiplient lorsqu'ils sont partagés, tels que la connaissance, l'intelligence, la beauté, l'amour, l'expérience, etc., biens qui ne doivent pas dépendre du marché, mais d'une logique de mutualisation.

illustrations de la manière dont l'économie de propriété peut être soumise à une raison éco-sociale, tout en relevant que ces illustrations ne sont pas seulement de nature théorique, mais qu'elles correspondent souvent à une *praxis*, à des pratiques effectives.

5.4.1 Quelques illustrations d'une praxis économique alternative

Dans son analyse économique des sociétés agraires, Georgescu-Roegen (1960) met en exergue l'incapacité d'une société de possession à initier un processus de croissance économique pour faire face à une dynamique de croissance démographique : les rendements agricoles, nécessairement limités, ne parviennent pas à satisfaire les besoins d'une population en croissance, qui, à moins de pouvoir migrer et fonder un nouveau village, est confrontée à des rendements par habitant toujours plus faibles au point que les membres de la collectivités peinent à subvenir à leur besoins essentiels¹²⁰. Le père de la bioéconomie met alors en évidence que seul un processus d'industrialisation, en permettant de concrétiser un processus de croissance économique, permettrait de sortir de cette impasse (Georgescu-Roegen 1960). Si cette proposition est riche en implications (elle implique une décroissance économique substantielle dans les pays nantis, de manière à ce que les activités économiques mondiales restent compatibles avec les limites de la Biosphère), elle ne met pas en évidence le pré-requis institutionnel à la croissance économique, la propriété.

Associant les situations de stagnation économique à l'absence de titres de propriété permettant de sécuriser la croissance économique, Hernando de Soto avance qu'il n'y a pas d'autre voie pour les pays en développement (ainsi que pour les pays en transition) désireux de sortir du cercle vicieux de la pauvreté que d'instituer des titres de propriété en faveur des ressortissants du secteur dit informel (Soto 2000). Compatible avec la théorie monétaire de Heinsohn et Steiger (1996), cette proposition fait sens. En effet, poursuivant un objectif social (celui de répondre aux besoins de base d'une population exclue de l'économie capitaliste formelle), l'institutionnalisation de titres de propriété en faveur des agents pauvres du secteur informel dans le but d'initier un processus de développement local correspond à une stratégie fondamentalement différente de celles qui visent à privatiser les secteurs économiques les plus rentables de la propriété étatique au profit d'acteurs riches et actifs à l'échelle mondiale, comme le préconisent la Banque Mondiale et le FMI (World Bank 2001; World Bank & IMF 2005).

¹²⁰ Cette situation caractérise une *économie de subsistance*, stade dont il est difficile de s'extraire même en cas de baisse ultérieure de population, les savoir-faire technologiques et organisationnels ayant souvent été irrémédiablement altérés.

La proposition de de Soto coïncide avec les propositions centrales de l'économie solidaire qui visent à « remarier » le travail avec le capital (suite au divorce imposé par la rationalité singulière de l'économie de propriété, où le travail est exploité selon sa capacité à produire du rendement monétaire). Ces propositions insistent sur la nécessité de donner à tout travailleur le droit de posséder et de gérer les instruments, les outils et les ressources dont il dépend à partir de son travail, que ce soit en tant qu'individu ou membres d'une famille d'une communauté ou d'une entreprise. C'est l'essence des entreprises coopératives, ou la propriété de l'entreprise est partagée entre les travailleurs dans un cadre autogéré ou cogéré, selon une logique communautaire de solidarité. Contrairement aux sociétés anonymes de capital-actions qui sont gérées selon les critères du rendement maximum du capital investi (orientation des potentialités économiques selon l'aspect propriété de la propriété)¹²¹, les sociétés coopératives *recourent à la propriété pour sécuriser leurs activités* de production économique (aspect possession de la propriété subordonnés à une raison éco-sociale). Plus fondamentalement, les propositions de l'économie sociale et solidaire se conçoivent dans le cadre de la *finalité sociale de la propriété et des entreprises* : l'entreprise comme lieu d'émancipation par le travail, d'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, de réalisation de soi par la créativité stimulée. Les pratiques récentes montrent qu'à cette finalité sociale se greffe de plus en plus fréquemment une finalité écologique, à travers un souci recouvré d'insertion des activités économiques dans leur milieu naturel (conformément à une raison éco-sociale).

L'établissement de titres de propriété formels sur des territoires possédés par des peuples autochtones et certaines communautés locales constitue une autre illustration où la logique de propriété poursuit une finalité éco-sociale. Dans ce cas, le titre de *propriété*, qui pourrait être détenu collectivement par la communauté concernée, *sécurise*, à travers son statut institutionnel reconnu par le contexte de l'économie de propriété mondialisée, la *possession* des territoires concernés : l'exclusivité d'accès, d'usage, d'exploitation et d'exclusion des non membres est du ressort des détenteurs de droits¹²². Parallèlement, la gestion interne de cette

121 Avec l'apparition des sociétés anonymes à capital-actions (SA), la rupture entre le Travail (les forces de travail échangées contre salaire, évalué selon la productivité) et le Capital (les détenteurs de la propriété), déjà présente au sein de l'économie de propriété, est consacrée au niveau de l'entreprise.

122 Disposant d'un titre de propriété communautaire, les communautés pourraient mobiliser les instances de gouvernance de l'économie de propriété en cas d'intrusion sur leur territoire d'acteurs non autorisés – compagnies d'exploitation minière, pétrolière et forestière. Toutefois, dans un contexte dominé par les contraintes de l'endettement, les acteurs étatiques sont généralement dépendants des activités d'exploitation des ressources naturelles, génératrices de recettes fiscales, et donc peu enclins à favoriser les droits des communautés locales, à moins que ces dernières ne génèrent des recettes fiscales (Griethuysen 2006a).

propriété communautaire peut suivre une logique économique de possession, à travers, par exemple, l'impossibilité d'aliéner la terre à des acteurs extérieurs à la communauté (principe d'exo-inaliénabilité) ou un recours très limité au crédit (qui induit le risque de perte par saisie des territoires mis en gage)¹²³.

La distinction entre la possession et la propriété proposée par Heinsohn et Steiger (1996) permet également de concevoir et de mettre en œuvre des partenariats socioéconomiques selon une perspective renouvelée. C'est le cas du *partenariat étatique-communautaire* mis en place à Cochabamba dans le contexte délicat de la crise de l'eau (Hoffmann 2005). Suite à une expérience de privatisation des services de l'eau aux conséquences socioéconomiques désastreuses, les pouvoirs publics et les communautés locales ont mis sur pied un nouveau type de partenariat basé sur un partage des tâches et des coûts entre les acteurs étatiques et communautaires, valorisant la *participation* et les *contributions non monétaires* des acteurs non solvables, notamment à travers l'entretien des canalisations d'eau. Comme le relève Sabine Hoffmann (2005), ce type de partenariat met en évidence l'intérêt, pour toutes les parties, de mettre en œuvre une logique économique combinant la logique de possession à celle de la propriété. En réduisant à la fois les coûts d'exploitation du service de l'eau pour l'acteur étatique et les risques d'exclusion à l'eau pour les acteurs non solvables des communautés locales, le partenariat étatique-communautaire permet de réconcilier les exigences de solvabilité de l'économie de propriété avec la satisfaction des besoins pourtant non solvables de certains membres des communautés locales, conduisant à une situation finale qui s'avère bénéfique pour tous les acteurs concernés.

5.4.2 Penser autrement pour agir autrement

Ces illustrations montrent la diversité, la richesse et les potentiels de succès de contextes où la propriété est, ou pourrait être, soumise à une raison éco-sociale. Elles démontrent que la propriété, lorsqu'elle n'est pas dissociée de son contexte éco-social ni soumise exclusivement à l'impératif de rendement maximal, peut être partie intégrante de la réorientation des pratiques socioéconomiques.¹²⁴ Enchâssée dans un contexte éco-social clairement déterminé, la propriété peut participer activement à la promotion d'objectifs éco-sociaux.

123 Pour une analyse plus détaillée et une position critique, voir Borrini-Feyerabend *et al.* (2004) & van Griethuysen (2006a).

124 L'œuvre de Michel Sauquet (2007) offre une contribution significative sur ce sujet valorisant les différences culturelles comme source d'enrichissement de l'intelligence collective.

Elles montrent également que la propriété, comme la possession, peut être privée, communautaire ou étatique, et que de nombreuses combinaisons sont possibles. Ainsi, en plus de leur pertinence pratique, ces exemples montrent l'intérêt de repenser l'analyse des régimes institutionnels sur la base d'une réflexion théorique alternative, en l'occurrence sur la base de la distinction proposée par Heinsohn et Steiger (1996, 2006) entre possession et propriété¹²⁵.

L'importance d'une réflexion théorique alternative est ainsi mise en exergue. Elle est au cœur de la réflexion de Christian Comelieu (2003a:12-13) pour qui les conditions préalables à l'émergence de solutions alternatives sont doubles : (1) l'élaboration d'un cadre de raisonnement nouveau, en rupture avec la vision dominante du monde, héritée des conceptions et des valeurs occidentales, où les critères de l'économie capitaliste dominent les décisions sociales ; (2) l'établissement de nouveaux liens entre la réflexion théorique et l'expérimentation sociale, ce qui nécessite d'étudier les dynamiques sociales alternatives à travers l'élaboration d'outils conceptuels et théoriques adaptés à l'analyse de ces dynamiques. A travers cette contribution, nous avons voulu montrer en quoi l'économie évolutive, en proposant une approche théorique alternative à l'économie conventionnelle, permet de *penser autrement pour agir autrement*.

¹²⁵ Cette réflexion théorique sur les régimes institutionnels est proposée par Steppacher (2008) et van Griethuysen (2006a) qui distinguent 7 régimes-types : La *possession individuelle* (1) se réfère aux situations où un individu ou une famille dispose de certains droits de possession envers une ressource, comme le droit d'accéder et de cultiver une parcelle de terre. L'attribution de droits de possession individuels fait souvent partie d'un régime plus large de possession communautaire. Présenté à tort comme un régime de «propriété communautaire», le régime de *possession communautaire* (2) correspondant aux contextes sociaux où les droits et devoirs régulant la disposition matérielle des ressources naturelles relèvent d'une autorité assurée conjointement par les membres de la société, l'organisation sociétale reposant sur des relations de réciprocité, d'interdépendance et de coercition mutuelle (Bromley 1991). Le régime de possession communautaire repose sur des arrangements institutionnels dits informels, relevant par exemple d'un droit coutumier, mais n'institue pas de titres juridiques de propriété. La *possession étatique* (3) correspond au cas où les droits et devoirs concernant la disposition matérielle des ressources sont sous l'autorité de l'Etat, comme dans le cas des régimes dits communistes. Les régimes de propriété incluent le régime de *propriété privée* (4), où un individu ou une organisation individuelle détient un titre juridique formel de propriété privée, la *propriété collective* (5), ou co-propriété, où les droits de propriété (y compris les droits de vente, de location et de crédit) sont répartis entre plusieurs propriétaires, et la *propriété étatique* (6), où l'Etat, en tant que propriétaire des ressources, peut notamment les mettre en gage pour recourir à des emprunts (nationaux ou internationaux). Comme dans la typologie de Bromley (1989, 1991), le *libre-accès* (7) correspond à une absence d'arrangements institutionnels envers les ressources naturelles.

6. Conclusion

Difficiles à cerner, tant leurs définitions semblent fluides et mouvantes, la mondialisation et l'altermondialisme se réfèrent à des phénomènes complexes, multiples, polymorphes et polysémiques. Pour les étudier, nous avons opté pour une approche évolutive de l'économie, qui part de la nature historique des processus socioculturels pour analyser aussi bien les facteurs de changements et les facteurs d'inertie qui orientent l'évolution socioéconomique. Parmi les contributions de l'approche économique évolutive, les nouvelles théories économiques de la propriété proposent un éclairage inédit sur la dynamique capitaliste, son potentiel d'expansion, de croissance et d'innovation, ainsi que sur ses répercussions écologiques et sociales : l'accroissement des inégalités et la dégradation environnementale. Elles révèlent le fantastique potentiel de la propriété à initier des processus de croissance et d'innovation économiques. Elles révèlent également que lorsque les choix d'une société sont soumis à la rationalité singulière de l'économie de propriété, la croissance devient contrainte, l'expansion devient nécessité et la créativité se voit soumise à l'impératif de rentabilité monétaire. L'itinéraire de développement ainsi entrepris conduit alors à l'accumulation de richesses par une minorité au détriment de la majorité, à la surexploitation et la dégradation d'un milieu naturel réduit au rôle de fournisseur de ressources et assimilateur de déchets. Ces théories montrent encore que les souffrances des exclus continuent d'être ignorées, comme l'est la dégradation croissante du milieu naturel, alors que le développement de l'économie de propriété s'enferme toujours davantage sur la finalité qu'elle s'est donnée : le maintien et l'augmentation de la valeur de la propriété.

Cela n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, et récent, c'est que la propriété se soit hissée au plus haut niveau institutionnel possible et s'érige en régime institutionnel mondial, pour la première fois dans l'histoire humaine. A peine cinq ans après l'effondrement du seul rival idéologique, militaire, politique et économique, le bouillant capitalisme industriel se dote d'une structure institutionnelle à la mesure de son impérieux besoin d'expansion. Avec l'Organisation Mondiale du Commerce, la propriété, qui tire sa raison d'être et sa puissance particulière de l'exclusivité qu'elle procure, dispose désormais d'une structure organisationnelle dont la finalité est de lui assurer la plus grande expansion possible, par l'élimination de tout obstacle pouvant freiner sa progression (à l'instar des modes de régulation éco-sociale), et l'ouverture renouvelée de nouveaux domaines d'activités (marchandises, services, propriété intellectuelle...) à sa rationalité particulière.

Victimes, exclus ou observateurs indignés de cette dynamique d'accumulation de richesses mondialement organisée, les altermondialistes veulent croire qu'il existe d'autres voies. Certains les empruntent, souvent sans connaître leur destination, mais dans la sérénité relative que procure la maîtrise de ses propres choix. D'autres veulent mobiliser l'opinion au sein d'un vaste processus de participation démocratique et citoyenne, qui, au-delà de sa dimension sociopolitique, inclut la démocratisation économique, à travers une redéfinition des droits, des devoirs et des obligations des acteurs envers les biens et services naturels et humains. Certains favorisent l'échange et la communication en vue d'une évolution des valeurs, par la communication et une réelle liberté d'expression créatrice visant un développement autonome et émancipateur. D'autres encore s'efforcent d'affaiblir les remparts du régime, mondial, de propriété. Observant la mouvance altermondialiste, beaucoup pensent qu'il faut faire quelque chose. Peu le font. Et combien préfèrent ne pas se poser de questions ?

Penser que le régime de propriété est en mesure d'offrir à lui seul des solutions aux problèmes écologiques et sociaux contemporains est s'accrocher à un leurre, c'est croire à un mythe. La propriété, à travers l'appréhension monétaire, donc unidimensionnelle, de la réalité observée, constitue une institution aussi inadaptée à l'insertion durable des activités humaines dans leur milieu naturel, qu'à la prise en compte et la résolution des problématiques sociales, où des arbitrages entre des objectifs sociaux de natures différentes doivent être faits. Croire à ce mythe est dangereux : c'est maintenir l'illusion qu'un mode de développement ancré sur la propriété et alimenté par des ressources minérales non renouvelables peut se perpétuer sans déstabiliser les fondements écologiques et sociaux qui le soutiennent. Les dégâts éco-sociaux que le mode de développement occidental, à la fois capitaliste et industriel, a provoqué en quelques décennies témoigne que ce « modèle » ne peut être ni généralisé à la population mondiale ni même poursuivi au profit d'une minorité au-delà de quelques décennies sans conduire à de graves conflits sociaux et à une crise écologique majeure.

Croire que les « solutions de marché », comme l'établissement de nouveaux titres de propriété ou la création de nouveaux marchés, peuvent résoudre les problèmes écologiques et sociaux, c'est d'abord méconnaître l'influence des critères d'orientation de l'économie de propriété (solvabilité monétaire, rentabilité marchande et efficacité temporelle) sur les comportements économiques. Mais c'est également renforcer l'enfermement de l'itinéraire techno-capitaliste dans une dynamique involutive : incapable de concevoir d'autres solutions que celles qui s'avèrent compatibles avec sa propre logique, le système capitaliste élimine toute option qui l'éloignerait de

ses références internes, y compris celles qui pourraient conduire à la réadaptation pourtant nécessaire à l'évolution de son contexte éco-social. Croire au mythe des « solutions de marché », c'est renforcer le *lock-in*, l'enfermement dans lequel nous conduit l'expansion débridée de l'économie de propriété.

Une réorientation s'avère nécessaire. L'altermondialisme veut croire qu'une telle réorientation est possible. Elle passerait par une inversion radicale de hiérarchie dans les valeurs sociales, dans la conception et la pratique sociale. La hiérarchie de valeurs proposée par la mouvance altermondialiste, caractéristique d'une raison éco-sociale, va ainsi à l'encontre de celle qu'impose la rationalité singulière de l'économie de propriété. Alors qu'au sein de cette dernière, les considérations écologiques et sociales sont reléguées à l'arrière plan, subordonnées aux critères de l'économie de propriété (rentabilité marchande, solvabilité monétaire, et, par-dessus tout, maintien et accroissement de la valeur de la propriété), les altermondialistes veulent inverser cette hiérarchie et mettre l'homme, et la femme, au centre de la finalité sociale ; de même, pour assurer que les potentialités humaines puissent se réaliser au sein d'un milieu propice, ils revendiquent le respect du milieu naturel comme partie intégrante des objectifs sociaux prioritaires.

Dans le cadre de cette inversion de hiérarchie des normes sociales, l'institution de la propriété gagne à être reconnue comme un instrument institutionnel particulier, aux potentialités uniques, qui requièrent maîtrise et contrôle social. Dans le cadre d'une rationalité économique élargie à des considérations éco-sociales, *subordonnée à une raison éco-sociale*, l'institution de la propriété constitue un instrument précieux en mesure de participer à la réorientation requise du mode de développement mondial au service du bien-être social et du respect du milieu naturel.

Pourtant, face à ces velléités de changement et de réorientation du mode de développement mondial, les critères de sélection culturelle de l'économie de propriété veillent, implacables, ancrés dans les mœurs, les mentalités, les lois et dans les puissants rouages du premier régime institutionnel jamais établi au niveau mondial. Toute option sociale ne permettant pas de valoriser la propriété est discriminée, voire éliminée. Tant que ces critères, désormais institués en régime mondial, déterminent les choix sociaux, les cheminements alternatifs seront discriminés. Dès lors, n'y aura-t-il pas d'autre issue au capitalisme mondialisé que l'effondrement, dû à son propre fonctionnement, de ses bases éco-sociales ?

Et si les voies alternatives parvenaient à se rendre utiles, nécessaires, indispensables ? Si les modalités d'action solidaire, les systèmes de production et de savoir

autogestionnaires et cogestionnaires, les modes de fonctionnement autonomes, les entreprises sociales, les coopératives autogérées parvenaient à supplanter la gestion des ressources au seul profit des fortunes particulières ? Et si le dialogue, le respect de la différence, l'expérimentation, la réflexion critique et propositionnelle parvenaient à supplanter l'analyse coûts-bénéfices et la raison d'Etat ? Et si le cheminement personnel, la conscientisation et l'émancipation parvenaient à supplanter les conditionnements et les manipulations ? Peut-être, alors, les alternatives à la globalisation capitaliste et industrielle pourraient-elles conduire à la réorientation souhaitée, l'avènement d'une mondialisation humaniste et respectueuse du milieu naturel. En soulageant la dynamique dominante de ses éléments les plus problématiques, les pratiques alternatives pourraient faciliter la transition du système capitaliste, où la propriété oriente les choix sociaux, à un système que l'on pourrait qualifier de post-capitaliste où la propriété, subordonnée à une raison éco-sociale, participerait activement à la réalisation d'objectifs écologiques et sociaux. Cette situation pourrait conduire à une dépendance croissante du système dominant envers les dynamiques alternatives, sans lesquelles le système s'effondrerait. De cette dépendance pourrait émerger de nouvelles relations entre pouvoir dominant et dynamiques alternatives, relations susceptibles de conduire à un affaiblissement relatif du système dominant au profit d'un renforcement des modalités alternatives. S'il se réalisait, un tel cheminement pourrait peut-être permettre d'éviter les crises qui s'annoncent, à travers une redistribution pacifique du pouvoir et l'émergence de nouveaux modes de gouvernance.

Une utopie, sans doute. Mais non un mythe, contrairement à celui de la croissance infinie dans un monde fini. Et cette utopie fondamentale se conjugue au pluriel, dans la diversité. Il n'y a pas un seul chemin, une seule recette : c'est dans la force de l'union de la diversité de pensées, de cœurs, d'espoirs et de cultures que pourra se réaliser une forme solidaire de mondialisation, une transformation profonde et humaniste du monde, qui comprend le dialogue, le respect de la différence, l'expérimentation, la réflexion critique et propositionnelle.

L'altermondialisme, en mettant en avant les notions de solidarité, de fraternité, de réciprocité, de communauté, se réfère à des valeurs non seulement éprouvées par les sociétés dans le passé, mais essentielles pour que les sociétés actuelles puissent compter sur un futur qui leur soit favorable. Il est peut-être temps de redonner à ces valeurs leur place légitime, leur laisser la possibilité de démontrer à nouveau leur potentiel adaptatif dans un monde à la dérive. Il est temps de prendre les alternatives au sérieux.

Références

- Ackermann R. (1998), ' Institutional Path Dependence, History and Reform ', *Proceedings*, 10th EAEPE Conference, Lisbon, November 5-8, 1998, 1-12.
- Arthur W.B. (1994), *Increasing Returns and Path Dependence in the Economy* (Ann Arbor: Univ. of Michigan Press).
- Arruda M. (1999), ' Neoliberal Financial Globalization: Capitalism's Grave Illness ', in *Echoes – Justice, Peace and Creation News*, 15 (Geneva : World Council of Churches).
- Arruda M. (2000), *External Debt – Brazil and the International Financial Crisis* (London : Pluto Press and TNI).
- Arruda M. (2003), *Humanizar o Infra-Humano – A Formação do Ser Humano Integral: Homo Evolutivo, Práxis e Economia Solidária* (Petrópolis : Editora Vozes).
- Arruda M. (2006a), *Tornar Real o Possível – A Formação do Ser Humano Integral: Economia Solidária, Desenvolvimento e o Futuro do Trabalho* (Petrópolis : Editora Vozes).
- Arruda M. (2006b), ' A Dívida Como Arma Política De Submissão: Caminhos De Resistência ' (Rio de Janeiro : PACS).
- Arruda M. (2006c), ' A Realidade do Brasil e suas Relações no Exterior e com a Cooperação Internacional ', (Rio de Janeiro : PACS).
- Attac–Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (2002), *Pour une mondialisation à finalité humaine* (Liège : Attac - Vista – Syllepse).
- Attac–Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (2004), *Le développement a-t-il un avenir ? – Pour une société économe et solidaire* (Paris : Mille et une nuits).
- Baricco A. (2002), *Next – Petit livre sur la globalisation et le monde à venir*. Traduit de l'italien (Paris : Albin Michel).
- Bello W. (2001), ' Faut-il abolir le FMI ? ', *L'Ecologiste*, 2(1), 44-46.
- Bello W. (2003), *Deglobalization: Ideas for a New World Economy* (London : Zed books).
- Bertrand A. (2001), ' Big Brother en tous ses Etats ', *L'Ecologiste*, 2(1), 52-55.

Binswanger H. C. (1978), *Eigentum und Eigentumspolitik. Ein Beitrag zur Totalrevision der Schweizerischen Bundesverfassung* (Zürich : Buchverlag Neue Zürcher Zeitung).

Binswanger H. C. (1991), *Geld & Natur. Das wirtschaftliche Wachstum im Spannungsfeld zwischen Ökonomie und Ökologie* (Stuttgart : Weitbrecht).

Binswanger H. C. (1998), 'Dominium und Patrimonium - Eigentumsrechte und Pflichten unter dem Aspekt der Nachhaltigkeit', in M. Held and H.G. Nutzinger (eds), *Eigentumsrechte verpflichten. Individuum, Gesellschaft und die Institution Eigentum* (Frankfurt : Campus).

Binswanger H. C. (2006), *Die Wachstumsspirale. Geld, Energie und Imagination in der Dynamik des Marktprozesses* (Marburg : Metropolis).

Bohm D. (1969), 'Some Remarks on the Notion of Order', in Waddington C.H. (ed.), *Towards a Theoretical Biology* (Edinburgh : Edinburgh University Press) 18-60.

Borrini-Feyerabend G., M. Pimbert, M.T. Farvar, A. Kothari & Y. Renard (2004), *Sharing Power – Learning-by-Doing in Co-Management of Natural Resources throughout the World* (Teheran : IIED and IUCN/CEESP/CMWG, Cenesta).

Bromley D.W. (1989), *Economic Interests and Institutions. The Conceptual Foundations of Public Policy* (Oxford : Basic Blackwell).

Bromley D.W. (1991), *Environment and Economy – Property rights and Public Policy* (Oxford/Cambridge-MA : Blackwell).

Buican D. (1997), *L'évolution et les théories évolutionnistes* (Paris : Masson).

Bush, P.D. & Tool M.T. (2001), 'The Evolutionary Principles of American Neoinstitutional Economics', in Dopfer (ed.) (2001), *Evolutionary Economics : Program and Scope* (Boston; Dordrecht : Kluwer) 195-230.

Calame, P. et Talmant, A. (1997), 'L'Etat au Cœur', (Paris : Desclée de Brouwer).

Calame, P. (org.), (2003), 'Por uma governança eficaz, legítima e democrática', *Cadernos de Proposições para o Século XXI*, Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire (São Paulo: FPH/Instituto Polis).

Calame, P. (2007), *Essai sur l'Oeconomie*, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, manuscrit.

Comeliau C. (2000), *Les impasses de la modernité. Critique de la marchandisation du monde* (Paris : Seuil).

Comelieu C. (2003a), ' Propos ', in *Brouillons pour l'avenir – Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF ; Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 11-15.

Comelieu C. (2003b), ' Le labyrinthe des alternatives : y a-t-il des issues ? Notes préliminaires de méthode ', in *Brouillons pour l'avenir – Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 27-40.

Comelieu C. (2006), *La Croissance ou le progrès? Croissance, décroissance, développement durable* (Paris : Seuil).

Commons J.R. (1934), *Institutional Economics* (New York : Macmillan).

CNUCED–Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (1997), *Rapport sur le commerce et le développement* (Genève : Nations Unies).

David P.A. (1985), ' Clio and the Economics of QWERTY ', *American Economic Review*, 75(2), 332-7.

Dewey J. ([1938]1967), *Logique : la théorie de l'enquête* (Paris : PUF).

Dosi G. (1982), ' Technological paradigms and technological trajectories. A suggested interpretation of the determinants and directions of technical change ', *Research Policy*, 11, 147-62.

Duchrow U. & F. Hinkelammert (2004), *Property for People, Not for Profit: Alternatives to the Global Tyranny of Capital* (London: Zed Books).

Erkman S. (1998), *Vers une écologie industrielle* (Paris : Charles Léopold Mayer).

Felix D. (1994), ' The Tobin Tax proposal: background, issues and prospects ', UNDP Working Paper #191 (June 1994).

Field B.C. (1989), ' The Evolution of Property Rights ', *Kyklos*, 42(3), 319-45.

Fougier E. (2004), *Altermondialisme: le nouveau mouvement d'émancipation ?* (Paris : Lignes de repères).

Fromm E. ([1950]1968), *Psychanalyse et religion* (Paris : Ed. de l'Epi).

FSM–Forum Social Mondial (2001), *Charte du Forum Social Mondial de Porto Alegre*, disponible sur <http://www.forumsocialmundial.org.br> (consulté le 12.02.06).

Galbraith J.K. (1968), *Le Nouvel Etat industriel – Essai sur le système économique américain*. Traduit de l'anglais (Paris : Gallimard).

Galtung J. (1980a), ' Self-Reliance: Concepts, Practice and Rationale ', in Galtung *et al.* (eds.), *Self-Reliance – A Strategy for Development*, (London: Bogle-L'Ouverture Publications) 19-44.

Galtung J. (1980b), ' The Politics of Self-Reliance ', in Galtung *et al.* (eds.), *Self-Reliance – A Strategy for Development*, (London: Bogle-L'Ouverture Publications) 355-383.

Galtung J., O'Brien P. and R. Preiswerk (eds.) (1980), *Self-Reliance – A Strategy for Development* (London: Bogle-L'Ouverture Publications).

George S. (2001), *Remettre l'OMC à sa place* (Paris : Attac/Mille et une nuits).

Georgescu-Roegen N. (1960), ' Economic Theory and Agrarian Economics ', in Georgescu-Roegen (1976), *Energy and Economic Myths : Institutional and Analytical Economic Essays* (New York : Pergamon) 103-148.

Georgescu-Roegen N. (1976), *Energy and Economic Myths : Institutional and Analytical Economic Essays* (New York : Pergamon).

Goldsmith E. & J.Mander (eds) (2001), *Le procès de la mondialisation*. Traduit de l'anglais (Paris : Fayard).

Goodland R., H. Daly, S. El Serafy & B. von Droste (eds) (1991), *Environmentally Sustainable Economic Development : Building on Brundtland* (Paris: Unesco).

Griethuysen P. van (2002a), ' Sustainable Development : An Evolutionary Economic Approach ', *Sustainable Development*, 10(1), 1-11.

Griethuysen P. van (2002b), *La contribution de l'économie évolutive dans la problématique du développement durable*. Thèse de doctorat (Genève : Université de Genève).

Griethuysen P. van (2003), ' La propriété, moteur de la mondialisation ', *Solidaire*, 172, septembre 2003, 10-12.

Griethuysen P. van (2004a), ' Pour une approche évolutive de la précaution ', in Hunyadi M. (ed.), Les usages de la précaution, *Revue européenne des sciences sociales*, 42(130), 35-70.

Griethuysen P. van (2004b), ' Rationalité économique et logique de précaution : quelle compatibilité? ', in Hunyadi M. (ed.), Les usages de la précaution, *Revue européenne des sciences sociales*, 42(130), 203-227.

Griethuysen P. van (2006a), ' Une perspective économique évolutive de la conservation socialement responsable ', in Oviedo G. & P. van Griethuysen (2006), *Poverty, Equity and Rights in Conservation - Technical Papers and Case Studies* (Gland : IUCN ; Geneva : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 100-150.

Griethuysen P. van (2006b), ' Mondialisation, inégalités sociales et dégradation écologique ', in Comelieu Ch. (dir.), *Le défi social du développement. Globalisation et inégalités*, (Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement ; Paris : Karthala) 100-105.

Grinevald J. (1976), ' La révolution carnotienne : thermodynamique, économie et idéologie ', *Revue européenne des sciences sociales*, 36, 39-79.

Grinevald J. (1990), ' L'effet de serre de la Biosphère. De la révolution thermo-industrielle à l'écologie globale ', *Stratégies énergétiques*, 1, 9-34.

Grinevald J. (2003), ' Note sur la spécificité d'une dynamique civilisationnelle ', in *Brouillons pour l'avenir - Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 17-26.

Heinsohn G. & O. Steiger (1996), *Eigentum, Zins und Geld : Ungelöste Rätsel des Wirtschaftswissenschaft* (Reinbek : Rowohlt).

Heinsohn, G. & Steiger, O. (2000), "The Property Theory of Interest and Money", in: J. Smithin (ed.), *What is Money?*, (London: Routledge) 67-100; Reproduit avec corrections et additions in: G. M. Hodgson (ed.) (2003), *Recent Developments in Institutional Economics* (Cheltenham, UK and Northampton, Mass. : Edward Elgar) 484-517.

Heinsohn G. & O. Steiger (2006), *Eigentumsökonomik* (Marburg : Metropolis).

Hines C. & T. Lang (2001), ' La «relocalisation», un nouveau protectionnisme ', in Goldsmith & Mander (eds) (2001), *Le procès de la mondialisation* (Paris : Fayard) 459-468.

Hoffmann S. (2005). ' La cogestion étatique-communautaire de l'eau à Cochabamba (Bolivie) ', *Annuaire suisse de politique de développement* (Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 179-190.

Houtard F. (2002), ' Des alternatives crédibles au capitalisme mondialisé ', in Attac (2002), *Pour une mondialisation à finalité humaine*, (Liège : Attac - Vista - Syllepse) 143-161.

Huetting R. (1990), ' The Brundtland Report : A Matter of conflicting Goals ', *Ecological Economics* 2(2).

IFG-The International Forum on Globalization (2002), *Alternatives to Economic Globalization* (San Francisco: Berrett-Koehler Publishers).

Illich Y. (1973), *La convivialité* (Paris : Seuil).

Jeanet T. & J.-Ph. Poulnot (eds) (2007), *L'économie sociale, une alternative planétaire. Mondialiser au profit de tous* (Paris : Charles Léopold Mayer).

Jennar R.-M (2001), ' L'OMC, répression et séduction ', *L'Ecologiste*, 2(1), 61-62.

Jennar R.-M. (2002), ' Pourquoi s'opposer à la globalisation ? ', in Attac (2002), *Pour une mondialisation à finalité humaine*, (Liège : Attac - Vista - Syllepse) 43-55.

Kapp K.W. (1965), ' Economic Development in a New Perspective : Existential Minima and Substantive Rationality ', *Kyklos*, 18(1), 49-79.

Kapp K.W. (1972), ' The Implementation of Environmental Policies ', in UN-United Nations (ed.) (1972), *Development and Environment*, Report and Working Papers of a Panel of Experts Convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the Human Environment, Founex, Switzerland, June 4-12, 1971 (Geneva : United Nations) 67-94.

Kuhn T.S. (1962/1983), *La structure des révolutions scientifiques*. Traduit de l'anglais (Paris : Flammarion).

Laszlo E. (1987), *Evolution, The Grand Synthesis* (Boston, MA : Shambala Publications).

Madelain C. (2003), ' « Caminando preguntando »... Cheminement bibliographique alternatif ', in *Brouillons pour l'avenir - Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 211-243.

Mance E. (2004), *Fome Zero e Economia Solidária : O Desenvolvimento Sustentável e a Transformação Estrutural do Brasil* (Curitiba: IFIL).

Mattelart A. (2000), *Histoire de l'utopie planétaire : de la cité prophétique à la société globale* (Paris : La Découverte).

Morin E. (1990), *Introduction à la pensée complexe* (Paris : ESF).

Myrdal G. (1944), *An American Dilemma, The Negro Problem and Modern Democracy* (New York : Harper's).

Myrdal G. (1957), *Economic Theory and Underdeveloped Regions* (London : Duckworth).

Myrdal G. (1968), *Asian Drama – An Inquiry Into the Poverty of Nations* (New York : Pantheon).

N'Dione E. (2001), ' La réciprocité : une alternative au libre échange ', *l'Ecologiste*, Défaire le développement, refaire le monde, 2(4), 46-48.

Oxfam International (2002), *Deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*.

Partant F. ([1978]2002), *Que la crise s'aggrave !* (Paris : Parangon).

Partant F. ([1982]2001), ' l'Occident, un modèle à suivre ? ', extrait de *La fin du développement* (1982) reproduit dans *l'Ecologiste*, Défaire le développement, refaire le monde, 2(4), 74-77.

PNUD–Programme des Nations Unies pour le Développement (1998), *Rapport mondial sur le développement humain 1998* (Paris : Economica).

PNUD–Programme des Nations Unies pour le Développement (1999), *Rapport mondial sur le développement humain 1999* (Paris : Economica).

PNUD–Programme des Nations Unies pour le Développement (2005), *Rapport mondial sur le développement humain 2005* (Paris : Economica).

Polanyi K. ([1944]1983), *La grande transformation – Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Traduit de l'anglais (Paris : Gallimard).

Pomeranz K. (2000), *The Great Divergence : China, Europe, and the Making of the Modern World Economy* (Princeton : Princeton University Press).

Preiswerk R. (1980), ' Sources of Resistance to Self-Reliance ', in Galtung *et al.* (eds.), *Self-Reliance – A Strategy for Development* (London: Bogle-L'Ouverture Publications) 339-354.

Rahnema M. (2003), *Quand la misère chasse la pauvreté* (Paris : Fayard/Actes Sud).

Rahnema M. & V. Bawtree (eds) (1997), *The Post-Development Reader* (London: Zed Books).

Ramonet I. (1997a), *Géopolitique du Chaos* (Paris : Galilée).

Ramonet I. (1997b), ' Désarmer les marchés ', Editorial, *Le Monde diplomatique*, décembre 1997.

Renault M. (1997), ' Pragmatisme et institutionnalisme : des fondements épistémologiques et méthodologiques pour l'évolutionnisme en économie ', *Economie Appliquée*, 50(3), 23-52.

Rist G. (1996), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale* (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques).

Rist G., Rahnema M. & G. Esteva (1992), *Le Nord perdu. Repère pour l'après-développement* (Lausanne : Editions d'en bas).

Rossiaud J. (2003), ' De l'anti- à l'altermondialisation ', in *Brouillons pour l'avenir – Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 99-116.

Sachs I. (1972). ' Environmental Quality Management and Development Planning : Some suggestions for Action ', in UN–United Nations (ed.) (1972), *Development and Environment*, Report and Working Papers of a Panel of Experts Convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the Human Environment, Founex, Switzerland, June 4-12, 1971 (Geneva : United Nations) 123-139.

Sachs I. (1993), *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle* (Paris : Syros).

Sachs I. (2003), ' Le développement : une idée forte pour le XXI^e siècle ', Entretien avec Ignacy Sachs, in *Brouillons pour l'avenir – Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 169-173.

Sachs, W. (1992) *The development dictionary – A Guide to knowledge as power*, Introduction, Zed Books, London.

Sauquet, Michel, (2007) *L'Intelligence de l'Autre – Prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris.

Sauvant K.P. (ed.) (1981), *Changing Priorities on the International Agenda: the New International Economic Order* (Pergamon: Oxford).

Shiva V. (1996), *Ethique et agro-industrie. Main basse sur la vie* (Paris : L'Harmattan).

Schumacher E.F. (1973), *Small is Beautiful: A Study of Economics As if People Mattered* (London: Blond & Briggs).

Sen A. (1999), *Development as Freedom* (Oxford: Oxford Univ. Press).

Sigal S. (1977), ' Pauvreté et pollution ', *Nouvelles de l'écodéveloppement*, N°1, (Paris : CIRED).

Soto H. de (2000), *The Mystery of Capital : Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else* (London et al.: Bentham Press).

Steiger O. (2006), ' Property Economics versus New Institutional Economics: Alternative Foundations of How to Trigger Economic Development'. *Journal of Economic Issues*, 40 (1), March, pp. 183-208.

Steppacher R. (1983), *Introduction à l'économie institutionnelle à l'exemple de la problématique du développement agricole dans le tiers monde*, Itinéraires 30 (Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement).

Steppacher R. (1996), ' La résistible imprécision des notions économiques ', *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, 5 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 39-52.

Steppacher R. (1999), ' Theoretische Überlegungen : Begriffe und Zusammenhänge ', in Bieri H., Moser P. & Steppacher R. (1999), *Die Landwirtschaft als Chance einer zukunftsfähigen Schweiz* (Zürich, SVIL-Schw. Vereinigung Industrie und Landwirtschaft) 9-38.

Steppacher R. (2003), ' La petite différence et ses grandes conséquences : possession et propriété ', Entretien avec Rolf Steppacher, in *Brouillons pour l'avenir – Contributions au débat sur les alternatives*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 14 (Paris : PUF, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 181-90.

Steppacher R. (2006), ' Impératifs et limites de la croissance ', *Articulo.ch* - revue de sciences humaines, n° 2 (consulté le 05.06.07).

Steppacher R. (2008), ' Property, Mineral Resources and « Sustainable Development » ', in O. Steiger (ed.) (2008), *Property Economics. Property Rights, Creditor's Money and the Foundations of the Economy* (Marburg : Metropolis) 323-354.

Steppacher R. & Griethuysen P. van (2002), ' Propriété et ressources minérales : la combinaison spécifique de la croissance économique occidentale ', *Proceedings*, Interdisciplinary Workshop on the Institutional Foundations of World Trade, Institut universitaire d'études du développement, Genève, Juin, (Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement) 1-12.

Steppacher R. & Griethuysen P. van (2010), ' Gloire et misère de la croissance économique occidentale – un regard sur la combinaison propriété et ressources minérales ', *A Contrario*, forthcoming.

V Forum Social Mondial (2005), *Synthèse des Propositions de l'Economie Solidaire*, Porto Alegre, janvier 2005.

Veblen T.B. (1898), ' Why Is Economics Not an Evolutionary Science? ', *Quarterly Journal of Economics*, 12(3), 373-97. Reproduit in Veblen (1919), *The Place of Science in Modern Civilisation* (New York : Huebsch). Réédité (1961) (New York : Russel & Russel), 56-81.

Veblen T.B (1899), *Théorie de la classe de loisir*. Traduit de l'anglais, 1970 (Paris : Gallimard).

Veblen T.B (1904). *The Theory of Business Enterprise*. (New York: Charles Scriber's Sons), reprinted, 1964 (New York: Sentry Press).

Wallach L. (2001), ' Cinq ans d'OMC : le bilan – Seattle dans son contexte ', in Goldsmith & Mander (eds) (2001), *Le procès de la mondialisation* (Paris : Fayard) 289-311.

WCED–World Commission on Environment and Development (1987), *Our Common Future* (Oxford : Oxford Univ. Press), Traduction française, *Notre avenir à tous*, (1988), (Québec : Éditions du fleuve).

Whitaker C. (2006), *Changer le monde, [nouveau] mode d'emploi* (Ed. de l'Atelier).

Williamson J. (1990), 'What Washington Means by Policy Reform', in J. Williamson, ed., *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* (Washington: Institute for International Economics).

Williamson J. (1999), *What Should the Bank Think about the Washington Consensus?*, Paper prepared as a background to the World Bank's World Development Report 2000 (Washington: Institute for International Economics).

World Bank (2001), *World Development Report 2000/2001 : Attacking Poverty* (Washington DC : World Bank).

World Bank & IMF (2005), *Second Annual Global Monitoring Report on the Millennium Development Goals* (Washington DC : World Bank & IMF).

Ziegler J. (2002), *Les Nouveaux Maîtres du monde et ceux qui leur résistent* (Paris : Fayard).

PASCAL VAN GRIETHUYSEN, docteur en économie politique et diplômé en relations internationales, est chargé de cours à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève où il enseigne l'économie évolutive et l'écologie globale. Ses activités académiques (Universités de Lausanne, Genève et St. Gall) et d'expertise (Union européenne, Gouvernement du Québec, Canton de Vaud, CIO), l'ont conduit à publier dans divers domaines de l'économie publique et théorique (environnement, transports, énergie, santé, sport, économie évolutive et environnementale). Ses récentes publications adressent les thèmes de la précaution, de la conservation et de l'altermondialisme à travers une perspective économique évolutive.

MARCOS ARRUDA, docteur en éducation et économie, est le coordinateur général du PACS, Institut de Politiques Alternatives pour le Cône Sud, à Rio de Janeiro. Il a travaillé longtemps comme professeur universitaire au Brésil, et comme professeur invité d'universités en Amérique du Nord, Europe et Asie. Il a travaillé comme consultant économiste du Conseil Œcuménique des Eglises, à Genève, comme coordinateur du groupe de travail d'organisations de la société civile sur la Banque Mondiale, et comme consultant d'éducation de jeunes et adultes et le développement, avec Paulo Freire et son institut, l'IDAC, auprès des gouvernements de la Guinée Bissau et Cap Vert, ainsi qu'auprès du Ministère d'Éducation de la République du Nicaragua. Il est membre associé de l'Institut Transnational, Amsterdam. Et Membre de plusieurs réseaux : le réseau brésilien sur la justice environnementale, le réseau brésilien sur la socioéconomie solidaire, le réseau Brésil sur les institutions financières multilatérale, le réseau Jubilé Sud, ALOE, Alliance pour une Économie Responsable, Plurielle et Solidaire. Auteur de livres d'anthropologie philosophique, économie politique du développement, économie solidaire, politique de l'endettement, et planification et gestion démocratique du budget publique.

TRANSNATIONAL INSTITUTE

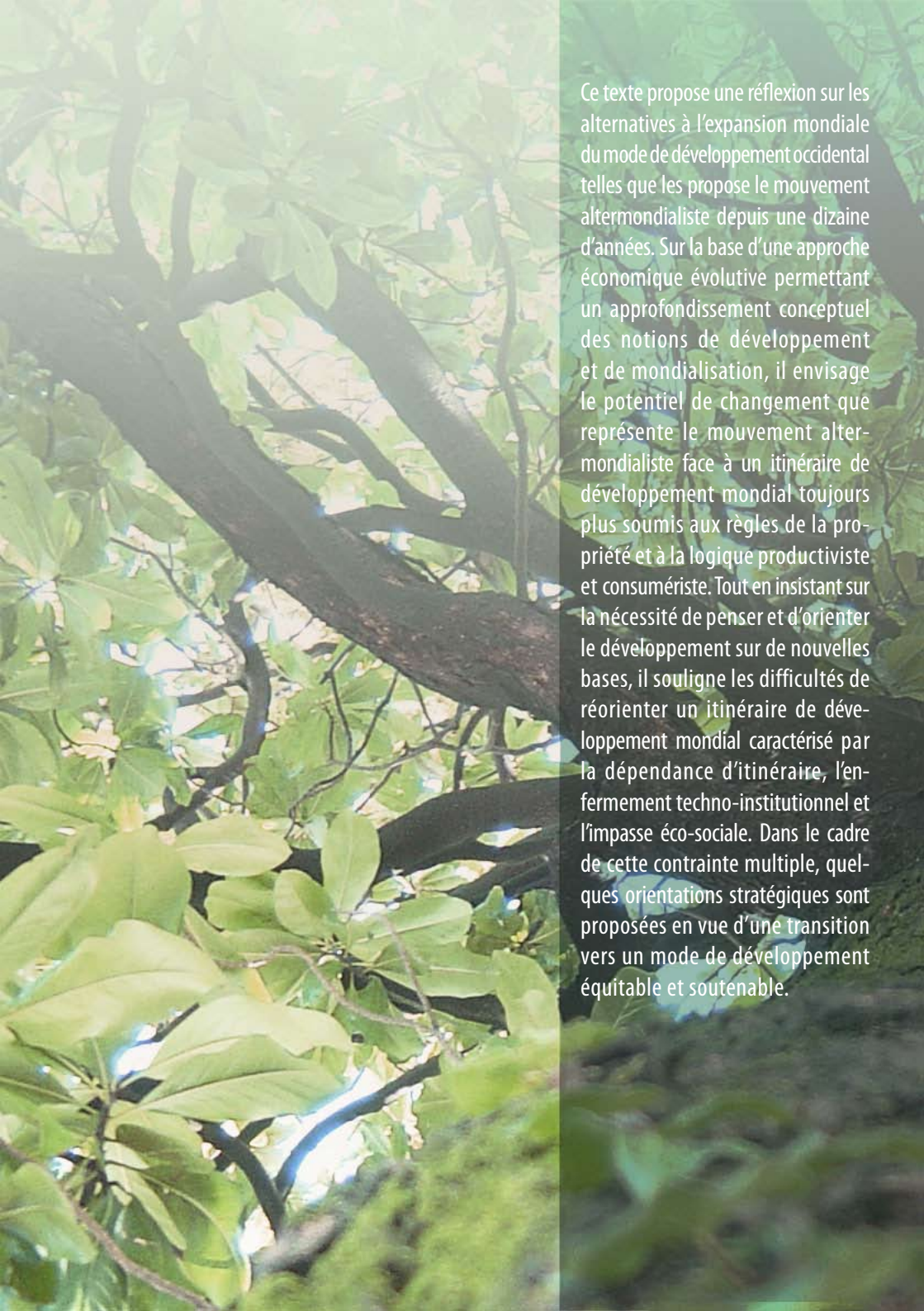
Founded in 1974, TNI is an international network of activist scholars committed to critical analyses of the global problems of today and tomorrow. It aims to provide intellectual support to grassroots movements concerned to steer the world in a democratic, equitable and environmentally sustainable direction. In the spirit of public scholarship, and aligned to no political party, TNI seeks to create and promote international co-operation in analysing and finding possible solutions to such global problems as militarism and conflict, poverty and marginalisation, social injustice and environmental degradation.

www.tni.org

Table des Matières

1.	Introduction	6
2.	Economie évolutive, globalisation et altermondialisme	9
2.1	Le cadre d'analyse de l'économie évolutive	9
2.2	Potentiel et actualisations des notions	11
2.3	Développement, globalisation et altermondialisme	12
2.3.1	Développement et croissance économique	13
2.3.2	Mondialisation et globalisation	14
2.3.3	Mouvements altermondialistes et altermondialisme	17
3.	Une analyse économique évolutive de la globalisation	19
3.1	La propriété, fondement institutionnel de la globalisation capitaliste	19
3.1.1	Possession et Propriété	19
3.1.2	Propriété, création monétaire et capitalisme	20
3.1.3	Potentiel et contraintes de la relation de crédit	23
3.2	Innovations, révolution thermo-industrielle et dynamique techno-institutionnelle	26
3.2.1	Des innovations dissociées du contexte écologique et socioculturel	26
3.2.2	La réponse industrielle à la pression de la propriété	27
3.2.3	La dynamique techno-institutionnelle	29
3.3	Les répercussions éco-sociales de l'expansion capitaliste et industrielle	31
3.3.1	Raison éco-sociale et rationalité économique : une hiérarchie de valeurs opposée	31
3.3.2	Les répercussions éco-sociales de la dynamique capitaliste	33
3.4	L'expansion mondiale de la propriété	34
3.4.1	Les stratégies institutionnelles des propriétaires	35
3.4.2	Capital mondial, course à la rentabilité, à l'exclusion et l'exploitation	36
3.4.3	Un régime de propriété mondial	37
3.4.4	La dépendance d'itinéraire de la globalisation capitaliste et industrielle	39
3.5	L'impasse éco-sociale de la mondialisation capitaliste et industrielle	40
4.	Une analyse économique évolutive de l'altermondialisme	44
4.1	L'altermondialisme	44
4.2	Une typologie des positions altermondialistes	46
4.2.1	La position réformiste : agir au sein du cadre existant	47
4.2.2	La position régulationniste : changer le cadre existant	49

4.2.3	La position autonomiste : agir contre le cadre existant	51
4.2.4	La position alternative : innover radicalement	53
4.3	La réponse du système	60
4.3.1	L'accueil des propositions altermondialistes	60
4.3.2	Un itinéraire d'involution : le locked-in development	63
5.	Une méthodologie altermondialiste évolutive	67
5.1	Le nécessaire renversement de hiérarchie sociale	67
5.2	Verrouillage des alternatives et situation de double contrainte	69
5.3	Surmonter la double contrainte	72
5.3.1	Une utopie mobilisatrice de changement social	72
5.3.2	L'opposition créatrice	74
5.4	Soumettre la rationalité économique à une raison éco-sociale	76
5.4.1	Quelques illustrations d'une praxis économique alternative	80
5.4.2	Penser autrement pour agir autrement	82
6.	Conclusion	84
	Références	88
	Sur les auteurs	98



Ce texte propose une réflexion sur les alternatives à l'expansion mondiale du mode de développement occidental telles que les propose le mouvement altermondialiste depuis une dizaine d'années. Sur la base d'une approche économique évolutive permettant un approfondissement conceptuel des notions de développement et de mondialisation, il envisage le potentiel de changement que représente le mouvement altermondialiste face à un itinéraire de développement mondial toujours plus soumis aux règles de la propriété et à la logique productiviste et consumériste. Tout en insistant sur la nécessité de penser et d'orienter le développement sur de nouvelles bases, il souligne les difficultés de réorienter un itinéraire de développement mondial caractérisé par la dépendance d'itinéraire, l'enfermement techno-institutionnel et l'impasse éco-sociale. Dans le cadre de cette contrainte multiple, quelques orientations stratégiques sont proposées en vue d'une transition vers un mode de développement équitable et soutenable.